



Rapport Financier

Comptes au 31 décembre 2010

# sommaire

---

- Comptes consolidés du Groupe Avenir Finance au 31 décembre 2010
- Comptes de la société Avenir Finance au 31 décembre 2010
- Rapport de gestion 2010 du Groupe Avenir Finance
- Attestation des dirigeants
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- Rapport du Président
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président



**Avenir Finance SA**

**Société cotée à Euronext Paris (ISIN  
FR0004152874)**

**51, rue de Saint-Cyr  
69009 Lyon**

**Tél : 04 27 70 54 00 - Fax : 04 27 70 54 01**

**<http://www.avenirfinance.fr>**

**Contact : [info@avenirfinance.fr](mailto:info@avenirfinance.fr)**

# **Comptes Consolidés du Groupe 31 décembre 2010**

## ACTIF CONSOLIDE

En milliers d'euros	Note	déc.-10	déc.-09
Ecart d'acquisition	5.1	8 275	8 236
<i>Dont UGT Gestion Privée</i>		3 761	3 761
<i>Dont UGT Gestion d'actif</i>		4 514	4 475
Autres Immobilisations incorporelles	5.2	16	6
Immobilisations corporelles	5.2	481	473
Autres actifs financiers, y compris dérivés	5.3	481	840
Participations dans les entreprises mises en équivalence		173	-
Actifs d'impôts différés	5.4	3 855	3 636
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>13 282</b>	<b>13 191</b>
Stock & encours	5.5	4 943	7 710
Créances clients	5.6	12 406	8 591
Créances d'impôt courant		379	280
Comptes de notaires	5.7	1 494	1 403
Autres créances courantes	5.8	3 078	2 912
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5.9	6 075	6 139
Actifs classés comme détenus en vue de la vente			990
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>28 377</b>	<b>28 025</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>41 658</b>	<b>41 216</b>

## PASSIF CONSOLIDE

En milliers d'euros	Note	déc.-10	déc.-09
Capital		1 447	1 447
Primes d'émission		14 120	16 898
Réserves consolidées		4 635	-528
Résultats non distribués		182	2 086
<b>CAPITAUX PROPRES (Part du groupe)</b>	<b>5.10</b>	<b>20 383</b>	<b>19 903</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>1 941</b>	<b>1 936</b>
Provisions pour risques et charges	5.12	6	28
Avantages du personnel		67	93
Emprunts et dettes financières	5.13	114	389
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>188</b>	<b>510</b>
Emprunts et dettes financières	5.13	6 768	10 075
<i>dont endettement sur immobilier</i>		<i>1 513</i>	<i>4 466</i>
Dettes fournisseurs	5.14	5 501	3 690
Dettes fiscales et sociales	5.14	4 079	3 645
Autres dettes	5.14	2 798	1 071
Passifs classés comme détenus en vue de la vente			386
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>19 146</b>	<b>18 867</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>41 658</b>	<b>41 216</b>

## COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'euros	Note	déc.-10	% Marge	déc.-09	% Marge
Ventes de marchandises		9 712		10 712	
Ventes de produits		17 158		17 007	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>6.1</b>	<b>26 870</b>		<b>27 719</b>	
<i>Dont Avenir Finance Gestion</i>				1 978	
Charges Opérationnelles	6.2	12 197		13 452	
<b>MARGE BRUTE</b>		<b>14 673</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 267</b>	<b>100,0%</b>
<i>Dont Avenir Finance Gestion</i>				1 486	
Taux		55%		51%	
Frais de personnel	6.3	-10 212	-69,7%	-9 223	-64,6%
Charges externes	6.4	-3 224	-22,0%	-3 874	-27,2%
Impôts et taxes	6.5	-1 243	-8,5%	-969	-6,8%
Dotations nettes aux amortissements	6.6	-165	-1,1%	-170	-1,2%
Dotations aux provisions nettes de reprises	6.7	-178	-1,5%	212	1,5%
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>-350</b>	<b>-2,4%</b>	<b>243</b>	<b>1,7%</b>
<i>Dont Avenir Finance Gestion</i>				221	
Pertes de valeur sur actifs				-	
Cession d'actifs financiers	6.11	583		2 263	
Autres produits et charges opérationnels	6.8	-275		71	
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>-42</b>	<b>-0,6%</b>	<b>2 577</b>	<b>18,1%</b>
Coût de l'endettement financier brut		-244		-594	
Produits financiers des placements de trésorerie		7		47	
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>6.9</b>	<b>-237</b>	<b>-1,6%</b>	<b>-547</b>	<b>-3,8%</b>
Autres produits et charges financières		25		16	
Impôts sur les résultats	6.10	544		40	
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES</b>		<b>289</b>	<b>2,0%</b>	<b>2 086</b>	<b>14,6%</b>
Résultat net d'impôt des activités abandonnées				-	
<b>RESULTAT NET</b>		<b>289</b>	<b>2,0%</b>	<b>2 086</b>	<b>14,6%</b>
<i>Dont Avenir Finance Gestion</i>				152	
<b>Dont :</b>					
-Part du groupe		182		2 086	
-Part des minoritaires		107		-	
Résultat net par action - part du groupe (euros)		0,06		0,86	
Résultat net dilué par action - part du groupe (euros)		0,06		0,85	
Nombre d'actions retenu (en milliers)					
pour le résultat net par action		2 411		2 412	
pour le résultat net dilué par action		2 444		2 454	

## RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En milliers d'euros	déc.-10	déc.-09
<b>Résultat global consolidé</b>	<b>289</b>	<b>2 086</b>
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Ecart de conversion	-	-
<b>Total des gains et des pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat global</b>	<b>2893</b>	<b>2 086</b>
Dont part revenant au groupe	182	2086
Dont part revenant aux minoritaires	107	-

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Primes	Autres réserves et résultat	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
<b>Situation au 1er Janvier 2009</b>	<b>1 431</b>	<b>17 728</b>	<b>-1 393</b>	<b>17 766</b>		<b>17 766</b>
Résultat consolidé de l'exercice			2 086	2 086		2 086
Coûts des paiements en actions			39	39		39
Variation contrat de liquidité et actions propres						
Attribution d'actions gratuites	16	-16				
Diminution de pourcentage d'intérêt			12	12	1 936	1 948
<b>Total des gains et des pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>16</b>	<b>-16</b>	<b>2 137</b>	<b>2 137</b>	<b>1 936</b>	<b>4 073</b>
Augmentation de capital						
Distribution effectuée		-814	814			
Autres variations						
<b>Situation au 31 décembre 2009</b>	<b>1 447</b>	<b>16 898</b>	<b>1 558</b>	<b>19 903</b>	<b>1 936</b>	<b>21 839</b>
Résultat consolidé de l'exercice			182	182	107	289
Coûts des paiements en actions		298		298		298
Variation contrat de liquidité et actions propres						
Attribution d'actions gratuites						
Diminution de pourcentage d'intérêt						
<b>Total des gains et des pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1 447</b>	<b>17 196</b>	<b>1 740</b>	<b>20 383</b>	<b>2 044</b>	<b>22 427</b>
Augmentation de capital						
Distribution effectuée		-3 077	3 077		-103	-103
Autres variations						
<b>Situation au 31 décembre 2010</b>	<b>1 447</b>	<b>14 119</b>	<b>4 817</b>	<b>20 383</b>	<b>1 941</b>	<b>22 324</b>



## Flux de Trésorerie consolidés liés à l'activité

En milliers d'euros	Note	déc.-10	déc.-09
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Résultat de la période		289	2 086
Amortissements des immobilisations		165	170
Dotations / Reprise provisions		-48	16
Résultat de cession d'immobilisations		-586	-2 262
Charge d'impôt		-544	-40
Charges financières nettes		237	547
Coût des paiements fondés sur des actions		280	39
		<b>-206</b>	<b>556</b>
Variation de stock		2 767	7 761
Variation des créances d'exploitation (1)		-3 966	162
Variation des dettes d'exploitation (1)		3 488	1 005
Autres variations		9	-1
Variation du BFR lié à l'activité		2 297	8 927
<b>Trésorerie générée par les activités opérationnelles</b>		<b>2 091</b>	<b>9 483</b>
Intérêts payés		-237	-547
Impôt sur le résultat payé		326	237
<b>Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles</b>		<b>2 179</b>	<b>9 173</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-183	-11
Acquisitions d'immobilisations financières		-3	-449
Trésorerie nette sur acquisition & cession filiales		-19	
Produits de cession d'immobilisations		1 636	3 211
<b>Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement</b>		<b>1 431</b>	<b>2 751</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes versés aux actionnaires de la Société mère			
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		-103	
Augmentation de capital			2 202
Produits de vente et rachat d'actions propres		19	
Souscription d'emprunts		224	
Remboursement d'emprunts		-3 581	-9 273
Intérêts payés			
<b>Trésorerie nette utilisée par les activités de financement</b>		<b>-3 441</b>	<b>-7 071</b>
<b>Variation de trésorerie</b>			
		<b>169</b>	<b>4 853</b>
Trésorerie d'ouverture	5.9	979	-3 874
Trésorerie de clôture	5.9	1 148	979

(1) Au 31 décembre 2010, les variations au bilan sont à corriger de l'entrée de la société Aupera pour -5 229 K€ pour la ligne créances d'exploitation et de 3 293 K€ pour la ligne dettes d'exploitation.

## SOMMAIRE

1.	Bases de préparation	12
1.1.	Déclaration de conformité	12
1.2.	Base d'évaluation	12
1.3.	Monnaie fonctionnelle et de présentation	12
1.4.	Référentiel comptable	12
1.5.	Homogénéisation	13
2.	Principes et méthodes comptables	13
2.1.	Présentation des états financiers	13
2.2.	Recours à des estimations et aux jugements	13
2.3.	Périmètre de consolidation	15
2.4.	Identification des entreprises consolidées	15
2.5.	Variation de périmètre	16
2.6.	Méthode de conversion	17
2.7.	Ecart d'acquisition	18
2.8.	Immobilisations incorporelles	19
2.9.	Immobilisations corporelles	19
2.10.	Actifs loués.	19
2.11.	Autres actifs financiers	20
2.12.	Stocks	20
2.13.	Créances clients	21
2.14.	Comptes de Notaires	21
2.15.	Autres créances courantes	21
2.16.	Trésorerie et équivalents	21
2.17.	Actifs non courants détenus en vue de la vente	22
2.18.	Capitaux propres (actions propres)	22
2.19.	Provisions pour risques et charges	22

2.20.	Avantages au personnel _____	22
2.21.	Emprunts et dettes financières _____	23
2.22.	Instruments financiers _____	23
2.23.	Chiffre d'affaires _____	24
2.24.	Marge brute opérationnelle _____	25
2.25.	Coût de l'endettement financier net _____	25
2.26.	Impôt sur le résultat _____	25
2.27.	Résultat par actions _____	26
3.	Informations sectorielles _____	27
3.1.	Compte de résultat par secteur d'activité _____	28
3.2.	Bilan consolidé par secteur d'activité _____	29
4.	Gestion du risque financier _____	30
4.1.	Introduction _____	30
4.2.	Le cadre de la gestion du risque _____	30
5.	Note sur le Bilan _____	31
5.1.	Ecart d'acquisition _____	31
5.2.	Détail des immobilisations _____	31
5.3.	Autres actifs financiers, y compris dérivés _____	32
5.4.	Impôts différés Actifs _____	33
5.5.	Détail du stock et encours _____	33
5.6.	Créances clients _____	33
5.7.	Comptes de Notaire _____	34
5.8.	Autres créances courantes _____	34
5.9.	Trésorerie et équivalents de trésorerie _____	34
5.10.	Capitaux propres du groupe _____	35
5.11.	Options de souscription ou d'achats d'actions _____	35
5.12.	Provisions pour risques et charges _____	37
5.13.	Emprunts et dettes financières _____	37
5.14.	Autres passifs courants _____	38
6.	Notes sur le compte de résultat _____	39

6.1.	Chiffre d'affaires _____	39
6.2.	Charges opérationnelles _____	39
6.3.	Frais de personnel et effectifs _____	40
6.4.	Détail des charges d'exploitation _____	40
6.5.	Impôts et taxes _____	41
6.6.	Dotations aux amortissements _____	41
6.7.	Dotations aux provisions nettes de reprises _____	41
6.8.	Autres produits et charges opérationnels _____	42
6.9.	Coût de l'endettement financier nette _____	39
6.10.	Impôts sur les résultats _____	42
6.11.	Cession d'actifs financiers _____	43
7.	Engagements hors bilan (en K€) _____	44
8.	Informations relatives aux parties liées _____	44
9.	Evénements postérieurs à clôture _____	45

## **1. Bases de préparation**

### **1.1. Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration le 07 avril 2011 et seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

### **1.2. Base d'évaluation**

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs évalués à la juste valeur conformément aux IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

### **1.3. Monnaie fonctionnelle et de présentation**

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

### **1.4. Référentiel comptable**

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du groupe Avenir Finance de l'exercice 2010 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2010 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Avenir Finance a appliqué dans ses états financiers IFRS toutes les normes et interprétations IFRS / IFRIC publiées au journal officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire depuis le 1er janvier 2010.

Il n'a pas été fait application de normes ou interprétations établies par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010.

L'adoption par l'Union européenne des normes et interprétations suivantes, d'application obligatoire au 1er janvier 2010, est sans impact sur les états financiers consolidés du Groupe :

- IFRS 2 : amendements – « Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie »,
- IFRS 3 révisée – « Regroupements d'Entreprises »,
- IAS 27 révisée – « Etats financiers consolidés et individuels »,

- IAS 39 amendements – « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation »,
- IFRIC 12 : « Accords de concessions de services »,
- IFRIC 15 : « Accords pour la construction d'un bien immobilier »,
- IFRIC 16 : « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger »,
- IFRIC 17 : « Distribution en nature aux actionnaires ».

Avenir Finance a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne avant la date de clôture, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Avenir Finance n'anticipe pas, compte tenu de l'analyse en cours, d'impact significatif sur ses comptes.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les normes, interprétations et amendements, publiés par l'IASB, mais non encore approuvés au niveau européen, aient une incidence significative sur les états financiers des prochains exercices.

### **1.5. Homogénéisation**

Les états financiers de l'ensemble des filiales incluses dans le périmètre des comptes consolidés ont été homogénéisés selon les principes et règles comptables du Groupe en conformité avec les IFRS. La société est consolidée sur la base de son bilan arrêté au 31 décembre 2010.

## **2. Principes et méthodes comptables**

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de façon constante sur toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés et ont été appliquées systématiquement par toutes les entités du Groupe, sauf dans les cas indiqués dans la note 2.6 relative aux changements de méthodes comptables.

### **2.1. Présentation des états financiers**

Le Groupe applique IAS 1 révisée (2007) Présentation des états financiers entrée en vigueur le 1er janvier 2009. En conséquence, le Groupe présente toutes les variations de capitaux propres relatives aux propriétaires de la Société uniquement dans l'état de variation des capitaux propres tandis que les variations de capitaux propres qui ne concernent pas les propriétaires sont également présentées dans l'état du résultat global.

Les informations comparatives ont été retraitées pour être mises en conformité avec la norme révisée. Ce changement de méthode comptable qui n'affecte que la présentation<sup>3</sup> n'a aucun impact sur le résultat par action.

### **2.2. Recours à des estimations et aux jugements**

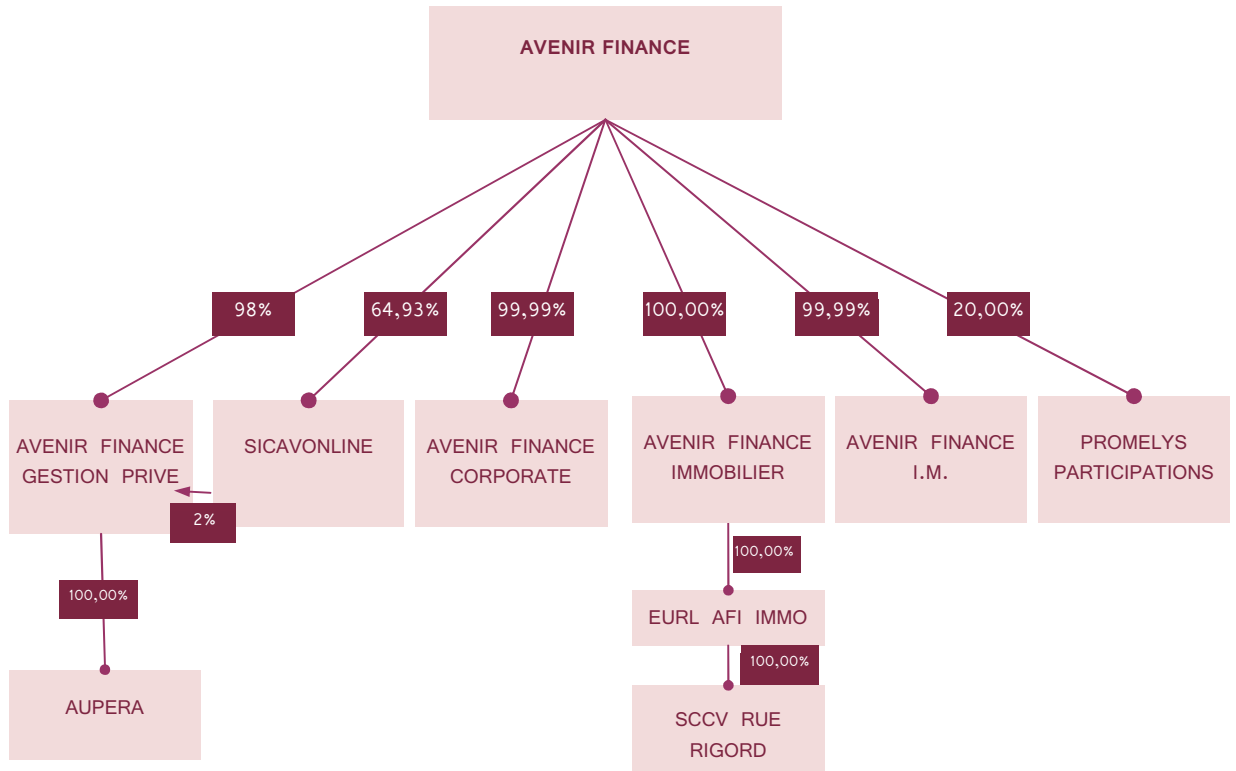
L'établissement des Etats Financiers conformément au cadre conceptuel des normes de l'IASB nécessite de recourir à des estimations et de formuler des hypothèses qui ont une incidence sur

les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques et les données prévisionnelles.

Ces hypothèses concernent principalement l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs (notes 2.7, 2.9, 2.11 et 2.12), l'évaluation des indemnités de fin de carrières (note 2.20) et les provisions pour risques et charges (note 2.19), les options de souscription ou d'achats d'actions (5.11).

### 2.3. Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre clôturent leur exercice ou procèdent à un arrêté au 31 décembre.



### 2.4. Identification des entreprises consolidées

Conformément à l'IAS 27 révisée, le pourcentage de contrôle traduit le lien de dépendance entre la société consolidant (AVENIR FINANCE) et chaque société dont elle détient directement ou indirectement, des titres. Le contrôle peut également exister en vertu de clauses contractuelles ou résulter de faits. Il définit un pourcentage de contrôle de droits, contractuels ou de faits et donne un pouvoir de décision.

Le pourcentage de contrôle de la société AVENIR FINANCE dans toutes les sociétés appartenant au périmètre de consolidation, est supérieur à 50 % et représente un contrôle exclusif à l'exception de la filiale PROMELYS PARTICIPATIONS (anciennement Avenir finance Gestion).

La méthode de consolidation utilisée est donc la méthode de l'intégration globale, à l'exception de PROMELYS PARTICIPATIONS consolidée par mise en équivalence.

En complément, nous précisons que Sicavonline détient 2,08 % d'Avenir Finance Gestion Privée.



Société	Siège	N° de Siret	Détention Directe %	Contrôle du Groupe %	Méthode de Conso	Intérêts du Groupe %
PROMELYS PARTICIPATIONS	LYON	433 515 616 00020	20,00%	20,00%	M .I	20,00%
AVENIR FINANCE IMMOBILIER	LYON	412 576 589 00037	100,00%	100,00%	I.G.	100,00%
AVENIR FINANCE CORPORATE	PARIS	421 689 159 00034	99,99%	100,00%	I.G.	99,99%
SICAVONLINE	PARIS	423 973 494 00044	64,93%	100,00%	I.G.	64,93%
AVENIR FINANCE GESTION PRIVEE	PARIS	431 974 963 00032	98,00%	100,00%	I.G.	98,00%
AVENIR FINANCE I.M.	PARIS	414 596 791 00080	99,99%	100,00%	I.G.	99,99%
EURL AFI IMMO	LYON	484 566 922 00023	0,00%	100,00%	I.G.	100,00%
SCCV RUE RIGORD	LYON	485 191 290 00025	0,00%	100,00%	I.G.	100,00%
AUPERA	LYON	440 068 617 00016	0,00%	100,00%	I.G.	100,00%

## 2.5. Variation de périmètre

### *a - Evénements 2010*

Le 02 mars 2010, le groupe a cédé 80% d'Avenir Finance Gestion, sa filiale dédiée au non coté, à la branche de private equity du Groupe Pelican pour un montant de 1,2 M€. La plus value de cession dégagée est de 867 K€. Cette cession ne donnera pas lieu à l'élaboration de compte proforma car elle représente une part non significative dans les comptes groupe. Avenir Finance Gestion a été renommé PROMELYS PARTICIPATIONS

Le 01 mai 2010, le groupe a acquis 100% de la société Aupera dont l'activité principale est « contractant général non exécutant ».

### *b - Evénements 2009*

Fortis Assurances et Avenir Finance ont signé le 15 décembre 2009 un contrat d'investissement et de partenariat portant sur la distribution et la promotion de produits d'assurance sur la vie et de produits d'épargne patrimoniale.

Dans le cadre du Contrat de Partenariat, Fortis Assurances et Avenir Finance sont convenues que Fortis Assurances prenne une participation dans le capital de Sicavonline à concurrence de 35,07 % du capital social de la Société, d'une part, par l'acquisition par Fortis Assurances auprès d'Avenir Finance de 24,24% du capital social, et d'autre part, par la souscription par Fortis Assurances à une augmentation de capital réservée.

Fortis Assurances pourra porter sa participation à hauteur de 49% du capital social de Sicavonline dans le cadre d'une promesse de vente d'une durée de 24 mois.

### *c - Historique*

Le 30 Octobre 2000, la SA Avenir Finance crée Avenir Finance Gestion : gestion de fonds communs de placement et de portefeuille (agrément COB du 14 Novembre 2000). Son premier exercice s'est clôturé le 31 Décembre 2001.

Le 22 Novembre 2000, la SA Avenir Finance reçoit, dans le cadre d'une augmentation de capital par apport en nature, 99,99 % des titres de la société Avenir Finance Immobilier, créée en 1997, qui appartenaient auparavant en propre aux principaux actionnaires d'Avenir Finance.

Le 18 Décembre 2001, la SA Avenir Finance crée Avenir Finance Investissement : gestion de portefeuille pour le compte de tiers et d'organismes de placement collectif (Agrément COB du 21 Janvier 2002). Son premier exercice se clôture le 31 Décembre 2002.

Le 27 décembre 2002, la SA Avenir Finance reçoit, après avoir souscrit à 2 augmentations de capital en numéraire à hauteur de 1 724 600 €, 89.3% des titres de la société Sicavonline dans le cadre d'une augmentation de capital par apport en nature. Sicavonline détient une filiale (Sicavonline Vie) pour les activités assurance et immobilière.

Le 5 août 2002, la SA Avenir Finance se porte acquéreur de 89.96% de la société FF&T EQUITY par achat d'actions. Par la suite, cette société est renommée Avenir Finance Corporate. Entre 2003 et 2005, la SA Avenir Finance rachète 10 ,03% du capital de la SA Avenir Finance Corporate.

Le 26 mai 2004, la SA Avenir Finance souscrit à une augmentation de capital dans sa filiale Sicavonline Vie et porte son pourcentage de détention direct à 88.79%. Le 30 novembre 2004, avec effet rétroactif au 1er Janvier 2004, la Société Avenir Finance apporte à ses filiales Sicavonline et Sicavonline Vie les activités bourse, assurance et immobilier. L'apport a été valorisé sur la base des valeurs nettes comptables et rémunéré par l'attribution d'actions nouvelles. La SA Avenir Finance porte son pourcentage de détention direct dans la SA Sicavonline Vie à 98.93%. Cette opération est sans incidence sur les comptes consolidés du groupe. En Mars 2008, cette société est renommée Avenir Finance Gestion Privée.

Le 2 décembre 2004, la SA Avenir Finance a procédé à l'acquisition de 100% des titres de la SA PLG Capital (Société spécialisée dans la gestion de portefeuilles). Le 30 décembre 2004, cette société est renommée Avenir Finance I.M. et procède à l'acquisition de 50% de la SA Finalog pour porter son pourcentage de détention à hauteur de 100% dans cette filiale. Cette dernière a ensuite fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine en date du 30 décembre 2004.

Le 26 avril 2005, la société Avenir Finance I.M. fait l'acquisition de la SA Financière Vendôme. Cette dernière a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine le 30 juillet 2005. Le 30 juin 2005, la SA Avenir Finance I.M a absorbé la SA Avenir Finance Investissement. Cette opération a été sans incidence sur les comptes consolidés du groupe.

Le 13 juillet 2005, la SAS Avenir Finance Immobilier crée une filiale pour gérer les opérations de construction-vente : l'EURL AFI IMMO et la SCCV rue Sainte rue Rigord.

## **2.6. Méthode de conversion**

Les créances et dettes libellées en devises, dans un premier temps sont converties sur la base des cours de change effectifs au moment des transactions. Ils sont ensuite réévalués en fonction des cours en vigueur à la date de clôture.

Les différences de change résultant de cette réévaluation sont constatées au compte de résultat. Les transactions en devises, quant à elles, restent converties aux taux en vigueur à la date de leur réalisation. Il en va de même des flux de trésorerie.

## 2.7. Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés est comptabilisé en écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis conformément à la norme IFRS 3 «Regroupements d'entreprise».

Un test de dépréciation est effectué au minimum une fois lors de la clôture des comptes annuels et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe Avenir Finance.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs peuvent être affectés, soit l'ensemble homogène d'actifs à l'origine d'entrées et de sorties de trésorerie distinctes de celles d'autres groupes d'actifs. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux métiers de Gestion d'Actifs et Gestion Privée. La ventilation des UGT est ainsi basée sur les secteurs opérationnels du Groupe et conforme aux préconisations de la norme IFRS 8.

Les flux financiers issus des prévisions d'activité des trois prochaines années sont actualisés en retenant les hypothèses suivantes :

- un taux sans risque de 4,10 % (OAT 10 ans),
- un taux de risque de 5,70 % (« Small Caps »),
- un coefficient ( $\beta$ ) de sensibilité du taux de risque compris entre 1,88 et 2,50 déterminé en fonction de l'activité rattachable à chaque élément incorporel, de sa maturité, de l'existence ou non d'un portefeuille et de la répartition des clients dans ce portefeuille,
- un taux de croissance à l'infini prudent compris entre 1,5% et 2,5 % déterminé en fonction des prévisions d'activité de la filiale.

En cas de perte de valeur d'utilité, une dépréciation est constatée dans les comptes consolidés dans la rubrique « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

La dépréciation comptabilisée est irréversible et ne pourra pas faire l'objet d'une reprise lorsque la valeur d'utilité de l'écart d'acquisition sera à nouveau supérieure à sa valeur comptable.

Au 31 décembre 2010, le groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur.

## 2.8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur prix de revient. Les éléments incorporels identifiés lors d'une acquisition sont inclus dans ce poste. Il s'agit principalement de brevets et de logiciels. Les logiciels sont amortis sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe c'est-à-dire 3 à 5 ans.

## 2.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les composantes d'une immobilisation sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées, et donc leurs durées d'amortissement, sont significativement différentes.

### *a - Amortissement*

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'actif ou tout autre montant substitué au coût. Compte tenu de la typologie des actifs corporels, aucune valeur n'a été considérée à l'issue des durées de vie économique présentées ci-dessous.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle, ce qui représente au mieux le rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les durées estimées sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	4 à 7 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque clôture annuelle et ajustés si nécessaire.

### *b- Coûts ultérieurs*

Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable du composant remplacé est décomptabilisée.

Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

## 2.10. Actifs loués.

### *a - Location financement*

Aucun contrat de location financement n'a été souscrit par le groupe.

### *b- Location simple*

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés au résultat.

### **2.11. Autres actifs financiers**

Les autres actifs financiers comprennent :

- prêts et créances, ce poste comprend des dépôts et cautionnements, et des prêts comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend des titres de participations de sociétés qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation et des actions de sociétés cotées ; ils sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés au compte de résultat.

Lors de chaque clôture, le Groupe Avenir Finance recherche toute indication objective de perte de valeur d'un actif financier ou groupe d'actifs financiers. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, le Groupe Avenir Finance procède à la comptabilisation d'une dépréciation.

### **2.12. Stocks**

#### *a- Composition du stock*

Les stocks sont composés soit d'immeubles acquis sous le régime de marchand de biens, soit d'encours liés des contrats en l'état futur d'achèvement (SCCV – Société Civile de Construction Vente).

Pour les programmes en-cours de commercialisation, le coût « stockable » est réparti entre les lots selon la grille des prix de vente.

#### *b- Comptabilisation et méthode de dépréciation*

A la date de clôture, les biens immobiliers sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition et la valeur réalisable nette. Conformément à l'IAS 23, les frais financiers supportés avant la mise en commercialisation des immeubles sont incorporés au prix de revient.

Le coût d'acquisition intègre les charges suivantes :

- le coût d'achat de l'immobilier
- les frais d'actes, honoraires de notaire, droits de timbres et frais de publicité foncière
- les frais d'acquisition (honoraires d'entremise notamment)
- les indemnités d'éviction
- les frais d'études et de travaux
- les autres frais directement liés l'acquisition des immeubles
- Les frais financiers supportés par le groupe entre l'acquisition de l'immeuble et la commercialisation du premier lot

La valeur de réalisation nette est obtenue au travers d'expertises indépendantes effectuées sur les immeubles composant le stock immobilier du groupe Avenir Finance. Une dépréciation est constatée sur l'immeuble concerné lorsque sa valeur de réalisation nette est inférieure à son coût d'acquisition.

Plusieurs immeubles du stock ont fait l'objet d'un avis de valorisation par des experts indépendants sur le premier trimestre 2010. Il en ressort que les valeurs résiduelles de ces immeubles ne nécessitent pas de dépréciation.

Pour les **Ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA)**, les encours sont constitués des frais engagés pour la réalisation des constructions des SCCV.

Les frais engagés se composent des éléments suivants :

- le coût d'achat de l'immeuble,
- les frais d'actes, honoraires de notaire, droits de timbres et frais de publicité foncière,
- les frais d'acquisition (honoraires d'entremise notamment),
- les indemnités d'éviction,
- les frais d'études et de travaux,
- Les frais financiers supportés par le groupe avant la commercialisation.

### **2.13. Créances clients**

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond à leur juste valeur.

Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

### **2.14. Comptes de Notaires**

Il s'agit en majorité des fonds détenus par les notaires suite aux ventes réalisées par Avenir Finance Immobilier.

### **2.15. Autres créances courantes**

Ce poste contient principalement :

- les créances sociales et fiscales du groupe,
- les comptes courants débiteurs vis-à-vis de tiers au groupe,
- les charges constatées d'avance,

Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des charges à caractère d'exploitation postérieures à la date de clôture des comptes.

### **2.16. Trésorerie et équivalents**

Ce poste comprend les disponibilités et les placements monétaires sans risque, mobilisables ou cessibles à très court terme, effectués par le Groupe dans le cadre de sa gestion de trésorerie au quotidien. Ces placements représentent des actifs financiers de transaction et sont donc évalués à leur juste valeur et les gains ou pertes latents sont comptabilisés en résultat. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de la période.

Les découverts bancaires, assimilés à un financement, sont présentés dans les « Emprunts et Dettes financières courants ».

La filiale S.A. Sicavonline est soumise à la réglementation applicable aux établissements bancaires. Le règlement 93-05 du 21 décembre 1993 de cette réglementation impose aux établissements de crédit de respecter en permanence des ratios de prudence dits « Ratio Grands Risques ». Ces ratios ont pour conséquence de limiter la concentration des risques en maintenant un niveau de fonds propres suffisant. Ces ratios font l'objet d'évaluation à court terme afin de dissocier la trésorerie courante de la trésorerie non courante. Dans le cas où l'évaluation des ratios à un an met en évidence une trésorerie non disponible pour le groupe, celle-ci fait l'objet d'un reclassement dans les actifs non courants.

### **2.17. Actifs non courants détenus en vue de la vente**

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs destinés à être cédés dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue sont classés comme actifs détenus en vue de la vente.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente présentés au 31 décembre 2009, concernaient les actifs de la société Avenir Finance Gestion, cédée au cours du mois de janvier 2010.

### **2.18. Capitaux propres (actions propres)**

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôt en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en résultats non distribués.

### **2.19. Provisions pour risques et charges**

Des provisions sont constituées, conformément à IAS 37, lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, sans avantage équivalent, sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'établissement des comptes.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées.

### **2.20. Avantages au personnel**

#### *a - Régimes à prestations définies*

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis

par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits.

Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie. Les calculs sont effectués tous les ans en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

#### *b - Avantages à court terme du personnel*

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

#### *c - Paiements fondés sur des actions*

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des droits à paiement fondé sur des actions accordés aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre des droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies, de telle sorte que le montant comptabilisé en charges in fine est basé sur le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance hors marché à la date d'acquisition. Pour les droits à paiement fondé sur des actions assortis d'autres conditions, l'évaluation de la juste valeur à la date d'attribution reflète ces conditions et les écarts entre l'estimation et la réalisation ne donnent lieu à aucun ajustement ultérieur.

### **2.21. Emprunts et dettes financières**

Ils sont évalués au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif. Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme sont présentés dans les Passifs non courants. Les emprunts et dettes financières à court terme, ainsi que la part remboursable à moins de un an des emprunts et dettes financières à moyen et long terme, sont présentés dans les Passifs courants.

### **2.22. Instruments financiers**

#### *a - Actifs financiers non dérivés*

Le Groupe comptabilise initialement les prêts, créances et dépôts à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres actifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables.



La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires et les valeurs mobilières de placement. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

#### *b - Passifs financiers non dérivés*

Le Groupe comptabilise initialement les dettes émises et les passifs subordonnés à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres passifs financiers (y compris les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat) sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Le Groupe a les passifs financiers non dérivés suivants : des emprunts, des découverts bancaires, des dettes fournisseurs et autres dettes. De tels passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable.

### **2.23. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires du groupe comprend les revenus de l'activité immobilière, les revenus des produits financiers et d'assurance-vie distribués par le groupe, et des prestations de conseils.

Les revenus de l'activité immobilière comprennent la promotion immobilière et les marchés de contractant général. Pour la promotion immobilière, le chiffre d'affaires est constaté à la signature de l'acte. Toutefois, lorsqu'à la signature du compromis, les conditions énoncées par la norme IAS 18 sont respectées, le chiffre d'affaires est constaté. Afin de respecter le délai légal de 7 jours de réflexion accordé aux clients, au 31/12/2010, les compromis pris en compte dans le chiffre d'affaires étaient tous antérieurs au 22/12/2010. Pour les marchés de contractant général, les produits des contrats sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement en application de la norme IAS 11.

Le groupe peut être amené à commercialiser des contrats en l'état futur d'achèvement. Dans ce cas conformément à l'IAS 11, les produits des contrats de construction sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement.

Les revenus des produits financiers et d'assurance-vie sont comptabilisés en produits à l'issue du délai de réflexion légal accordé aux clients ou lors de l'acceptation des contrats par la compagnie d'assurance

Les produits issus des prestations de conseils sont constatés selon le degré d'avancement du dossier traité

## 2.24. Marge brute opérationnelle

Conformément à l'application de la norme IFRS 8 et en adéquation avec le reporting de gestion interne, la marge brute opérationnelle du Groupe est la différence entre le chiffre d'affaires du Groupe et les charges directement imputables aux revenus générés.

Certaines charges antérieurement comptabilisés dans le poste « Autres charges d'exploitation », ont été reclassées au niveau des achats consommés à partir de 2009.

## 2.25. Coût de l'endettement financier net

L'endettement financier net est constitué de l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et équivalent de trésorerie.

## 2.26. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rattachent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est :

- le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture
- tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable
- Les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des co-entreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés.

Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

### **2.27. Résultat par actions**

Le résultat net par action est calculé en divisant le bénéfice net de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de l'exercice des bons de souscription d'actions en cours.

### 3. Informations sectorielles

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus et supporter des charges, y compris des revenus et des charges liés aux transactions avec d'autres composantes du Groupe. Le résultat opérationnel du secteur est régulièrement examiné par le Management afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante.

Les résultats sectoriels soumis au Management comportent les éléments directement attribuables au secteur ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable.

Les secteurs opérationnels répondant aux critères de la norme IFRS 8 sont en accord avec le nouveau suivi opérationnel des performances par le management « management approach » du groupe annoncé le 25 mars 2010 autour de ses deux cœurs de métiers :

- La Gestion Privée
- La Gestion d'Actifs

L'Unité Génératrice de Trésorerie « **GESTION PRIVÉE** » regroupe :

- la distribution avec les sociétés Sicavonline et Avenir Finance Gestion Privée,
- le corporate avec Avenir Finance Corporate.

L'Unité Génératrice de Trésorerie « **GESTION D'ACTIFS** » regroupe :

- la gestion d'actifs avec Avenir Finance Investment Managers ;
- l'immobilier avec Avenir Finance Immobilier, Aupera, SCCV Rue Sainte/Rue Rigord et Régie Pierre.

### 3.1. Compte de résultat par secteur d'activité

Comptes de résultat	déc.-10			déc.-09			Proforma sans AFG		
	Gestion Privée	Gestion d'actifs	Total	Gestion Privée	Gestion d'actifs	Total	Gestion Privée	Gestion d'actifs	Total
Chiffre d'affaires	12 997	14 848	27 845	12 516	17 591	30 107	12 516	16 260	28 776
Ventes Inter-secteurs	-740	-235	-975	-2 150	-238	-2 388	-2 051	-238	-2 289
Chiffre d'affaires consolidé	12 257	14 613	26 870	10 366	17 353	27 719	10 465	16 022	26 487
Marge Opérationnelle	9 308	5 365	14 673	8 167	6 096	14 263	8 167	5 207	13 374
taux	75,9%	36,7%	54,6%	78,8%	35,1%	51,5%	78,0%	32,5%	50,5%
Amortissements des immobilisations	151	14	165	190	27	217	190	27	217
Frais de personnel	7 587	2 636	10 223	6 739	2 483	9 222	6 739	2 483	9 222
Dont Coût des paiements en action	280		280	26	13	39	26	13	39
Résultat d'exploitation avant dépréciation des Fonds de commerce	-1 445	1 095	-350	-1 084	1 351	267	-1 084	1 130	46
Cession d'actifs financiers	583		583	2 262		2 262	2 262		2 262
Autres charges et produits opérationnels	-183	-92	-275	39	8	47	39	8	47
Perte de valeur des goodwill									
<b>RESULTAT OPERATIONNEL SECTORIEL APRES DEPRECIATION DES FONDS DE COMMERCE</b>	<b>-1 045</b>	<b>1 003</b>	<b>-42</b>	<b>1 217</b>	<b>1 359</b>	<b>2 577</b>	<b>1 217</b>	<b>1 138</b>	<b>2 356</b>
(+) Résultat financier	-100	-112	-212	-133	-398	-531	-133	-405	-538
(-) Impôts sociétés	753	-209	544	328	-288	40	328	-212	116
<b>RESULTAT CONSOLIDE</b>	<b>-393</b>	<b>681</b>	<b>289</b>	<b>1 412</b>	<b>673</b>	<b>2 086</b>	<b>1 412</b>	<b>522</b>	<b>1 934</b>

### 3.2. Bilan consolidé par secteur d'activité

Bilan	déc.-10			déc.-09		
	Gestion Privée	Gestion d'actifs	Total	Gestion Privée	Gestion d'actifs	Total
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>11 916</b>	<b>19 161</b>	<b>31 077</b>	<b>11 938</b>	<b>17 671</b>	<b>29 609</b>
Dont :						
Ecart d'acquisition	3 761	4 514	8 275	3 761	4 475	8 236
Autres immobilisations Incorporelles	16		16	6	0	6
Immobilisations Corporelles	467	15	482	453	19	473
Stocks		4 943	4 943		7 710	7 710
BFRE Actif	8 456	9 738	18 194	8 118	5 530	13 648
Provision sur Actif Circulant	-784	-50	-833	-400	-64	-464
<b>Autres Actifs</b>						
Immobilisations Financières et Autres	652	3	655	838	3	840
Actifs détenus en vue de la vente					990	990
Impôts différés et créance d'impôt	3 908	-53	3 855	3 769	-132	3 636
Trésorerie Active	3 000	3 075	6 075	3 991	2 149	6 140
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>19 475</b>	<b>22 187</b>	<b>41 658</b>	<b>20 536</b>	<b>20 680</b>	<b>41 216</b>
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>6 330</b>	<b>6 120</b>	<b>12 450</b>	<b>5 660</b>	<b>7 719</b>	<b>13 379</b>
<b>Autres Passifs</b>						
Capitaux propres	20 509	1 815	22 324	20 844	995	21 839
Emprunts et Trésorerie Passive	4 483	2 400	6 883	5 984	14	5 998
Dettes d'impôt et dividende						
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>31 322</b>	<b>10 335</b>	<b>41 658</b>	<b>32 488</b>	<b>8 728</b>	<b>41 216</b>

## 4. Gestion du risque financier

### 4.1. Introduction

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque opérationnel.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures d'estimation et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent dans d'autres notes de ces états financiers consolidés.

### 4.2. Le cadre de la gestion du risque

Il incombe au conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe est confronté, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

#### *a - Risque de crédit*

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

#### *b - Risque de taux d'intérêt*

L'exposition au risque de taux d'intérêt existe essentiellement sur l'endettement du groupe qui est pour l'essentiel bas sur des taux d'intérêts variables. Le Groupe n'a pas recours à des instruments dérivés pour se couvrir contre le risque de taux d'intérêt.

#### *c - Risque de liquidité*

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

#### *d - Risque opérationnel*

Le risque opérationnel correspond au risque de perte directe ou indirecte générée par un ensemble de facteurs internes liés aux processus du Groupe, à son personnel, à la technologie, à l'infrastructure, et par des facteurs externes autres que les risques de crédit, de marché et de liquidité tels que la conformité aux règles légales et réglementaires et aux règles de conduite de la profession. Les risques opérationnels sont générés par toutes les opérations du Groupe.

L'objectif du Groupe est de gérer son risque opérationnel de façon à trouver un équilibre permettant d'éviter des pertes financières et une atteinte à l'image du Groupe tout en contrôlant l'efficacité des coûts et en évitant les procédures de contrôle susceptibles de décourager l'initiative et la créativité.

## 5. Notes sur le Bilan

### 5.1. Ecarts d'acquisition

Les variations des écarts d'acquisition s'analysent de la manière suivante :

Valeur nette	Date d'acquisition	déc.-09	Acquisition	Cession	déc.-10
Distribution	nov-00	30			30
Distribution	août-02	3 730			3 730
Conseils aux entreprises	déc-00				
<b>Gestion Privée</b>		<b>3 760</b>			<b>3 760</b>
Gestion d'actif	déc-04	2 598			2 598
Gestion d'actif	avr-05	1 389			1 389
Immobilier	nov-00	487	39		526
<b>Gestion d'Actif</b>		<b>4 474</b>			<b>4 513</b>
<b>Total</b>		<b>8 236</b>	<b>39</b>		<b>8 275</b>

La variation 2010 correspond à l'acquisition de la société Aupera dont l'activité principale est « contractant général non exécutant ».

La mise en œuvre des tests de pertes de valeurs n'ont abouti à aucune dépréciation.

### 5.2. Détail des immobilisations

- Etat des immobilisations brutes

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Valeur Début d'Exercice	Autres mouvements (*)	Acquisition	Cession / perte de valeur	Valeur Fin d'Exercice
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>8 235</b>		<b>39</b>		<b>8 275</b>
Logiciels	241		21		262
Autres immobilisations incorporelles	36				36
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>277</b>		<b>21</b>		<b>298</b>
Agencements	627	2	17		646
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique	619	-36	144		727
Mobilier	229	-3			226
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>1 475</b>	<b>-37</b>	<b>162</b>		<b>1 600</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>9 987</b>	<b>-37</b>	<b>222</b>		<b>10 173</b>



- Etat des amortissements

Amortissements (en milliers d'euros)	Montant Début D'exercice	Autres mouvements (*)	Dotations de l'Exercice	Reprises	Valeur Brute Fin d'Exercice
Logiciels	235		11		246
Autres immobilisations incorporelles	36				36
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>271</b>		<b>11</b>		<b>282</b>
Agencements	256	2	85		343
Matériel de transport	5				5
Matériel de bureau et informatique	563	-36	48		575
Mobilier	178	-3	21		196
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>1 002</b>	<b>-37</b>	<b>154</b>		<b>1 119</b>
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>1 274</b>	<b>-37</b>	<b>165</b>		<b>1 402</b>

### 5.3. Autres actifs financiers, y compris dérivés

En milliers d'euros	Valeur au 31/12/2010	Valeur au 31/12/2009
Prêts et créances	188	540
-Dépôts et cautionnements	188	210
-Prêts	-	330
Actifs financiers disponibles à la vente	293	300
-Actions Sofaris	-	27
-Actions Auctalys	-	10
-Parts Renovalys	50	-
-Liquidité sur contrat d'animation de titre	68	74
-Autres	-	-
-Parts C de FCPI et FCPR	175	189
<b>TOTAL</b>	<b>481</b>	<b>840</b>

Les parts C de FCPI et FCPR n'ont pas fait l'objet de dépréciation du fait que les fonds concernés ne sont pas clôturés à l'exception de ceux dont l'échéance est proche et dont la valeur de sortie est quasi certaine.

#### 5.4. Impôts différés Actifs

- Détail du poste

	Valeur au 31/12/09	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2010	Origine	
						Déficits fiscaux	Décalages temporaires
Avenir Finance	2 021	196			2 217	2 213	4
Avenir Finance Gestion							
Avenir Finance I.M.	9	2			11		11
Avenir Finance Corporate	59	51			110		110
Avenir Finance Immobilier	-142		-78		-64		-64
Sicav on Line	1 671		104		1 567	1 562	5
Avenir Finance Gestion Privée	18		5		13		13
<b>TOTAL</b>	<b>3 636</b>	<b>249</b>	<b>31</b>		<b>3 855</b>	<b>3 775</b>	<b>79</b>

Conformément à la norme IAS 12, les actifs d'impôt sont constatés pour le montant probable des bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales au 31 décembre 2010 pourront être imputées. Le business plan établi prévoit une consommation totale des impôts différés actifs sur une période de 3 ans.

#### 5.5. Détail du stock et encours

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Immeubles	3 880	6 647
<i>Dont frais financier</i>	197	431
Ventes en état futur d'achèvement	1 063	1 063
<b>Valeurs brutes</b>	<b>4 943</b>	<b>7 710</b>
Provisions pour dépréciation		
<b>Stocks et encours nettes</b>	<b>4 943</b>	<b>7 710</b>

Plusieurs immeubles du stock ont fait l'objet d'un avis de valorisation par des experts indépendants sur le premier trimestre 2010. Il en ressort que les valeurs résiduelles de ces immeubles ne nécessitent pas de dépréciation.

Depuis le second semestre 2009, le groupe Avenir Finance a choisi de réduire le risque lié au financement des immeubles en s'appuyant sur des partenaires financiers pour le portage de ces biens. La conséquence directe se traduit par une baisse du stock.

#### 5.6. Créances clients

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Valeur brute	13 174	8 991
Provisions pour dépréciation	768	400
<b>Valeur nette</b>	<b>12 406</b>	<b>8 591</b>

Le groupe procède régulièrement à une révision de ces créances clients sur une base d'éléments objectifs (antériorité, risque client, ...) afin d'anticiper et d'identifier des risques clients latents.

## 5.7. Comptes de Notaire

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Valeur brute	1 544	1 452
Provisions pour dépréciation	50	50
<b>Valeur nette</b>	<b>1 494</b>	<b>1 403</b>

## 5.8. Autres créances courantes

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Créances fiscales (hors impôt sur les bénéfices)	1 322	522
Créances sociales	49	123
Charges constatées d'avance	266	240
Compte courant bloqué	1200	1200
Autres actifs courants	202	827
<b>Total</b>	<b>3 039</b>	<b>2 912</b>

## 5.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

- Analyse par nature

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Valeurs mobilières de placements	4 546	4 283
<i>Dont Gestion Privée</i>	2697	3322
<i>Dont Gestion d'Actifs</i>	1849	961
Comptes bancaires et autres disponibilités	1529	1857
<b>Total</b>	<b>6 075</b>	<b>6 140</b>

Toutes les valeurs mobilières de placement ainsi que les concours bancaires et autres disponibilités sont à échéance moins d'un an.

- Analyse trésorerie ouverture et clôture du tableau de flux

En milliers d'euros	Clôture	Ouverture
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	6 075	6 140
Découverts bancaires	-4 918	-5 161
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie	1 157	979

### 5.10. Capitaux propres du groupe

- Composition du capital et actions dilutives

	Action Ordinaire	Action Prioritaire	BSA	Stock Option	Actions Gratuites	Total
Situation à la clôture 31 décembre 2007	2 304 826			102 874	40 725	2 443 425
Emission d'Action	100 390					
Actions sur Auto contrôle	-19 832					-9 483
Emissions de Stocks Option et actions gratuites						
Annulation de Stocks Option et actions gratuites				-4 384	-200	-4 584
Situation au 31 décembre 2008	2 452 370			96 490	9 150	2 491 024
Emission d'Action	9 150				-9 150	
Actions sur Auto contrôle	-49 578					-49 578
Emissions de Stocks Option et actions gratuites				211 778	50 731	262 509
Annulation de Stocks Option et actions gratuites				-74 768	-3 344	-78 112
Situation au 31 décembre 2009	2 411 942			233 500	47 387	2 625 843
Emission d'Action						
Actions sur Auto contrôle	-954					-954
Emissions de Stocks Option et actions gratuites				50 000		50 000
Annulation de Stocks Option et actions gratuites						
Situation au 31 décembre 2010	2 410 988			283 500	47 387	2 674 889

### 5.11. Options de souscription ou d'achats d'actions

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'options, émis après le 4 janvier 2006 et en vigueur au 31 décembre 2010 :

Date d'attribution	Nombre d'options	Nombre d'option non exercées	Période d'exercice		Prix d'exercice
			de	à	
4-janv.-06	22 606	22 606	4-janv.-10	4-janv.-11	25,00
28-juil.-09	39 278	39 278	28-juil.-09	28-juil.-14	0,60
28-juil.-09	35 000	35 000	28-juil.-09	28-juil.-14	4,64
23-déc.-09	137 500	137 500	23-déc.-09	23-déc.-14	7,38
21-juil.-10	50 000	50 000	21-juil.-10	20-juil.-15	7,99

La juste valeur des options est déterminée sur la base du modèle Black & Scholes selon les hypothèses suivantes :

	Option de souscription				
	4-janv.-06	28-juil.-09	28-juil.-09	23-déc.-09	21-juil.-10
Taux de rendement sans risque	3,50%	3,55%	3,55%	3,55%	3,55%
Durée de vie attendue	3	5	5	5	5
Volatilité attendue	37,13%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%
Dividendes attendus	0,46	0	0	0	0
Cours de l'action	24	5,15	5,15	6,04	7,43
Prix d'exercice	25	0,6	4,64	8,2	7,99
Juste valeur	5,68	5,54	2,8	2,97	2,46

Sur la base de ces hypothèses la charge comptabilisée en 2010 concernant les plans d'options de souscription ou d'achats d'actions s'élève à 280 K€.

#### 5.11.1. Actions gratuites

Les Conseils d'Administration du 28 juillet 2009 et du 23 décembre 2009 ont procédé à l'attribution conditionnelle de 30 667 et de 20 064 actions gratuites.

##### Conditions d'acquisition des droits

S'agissant de l'attribution conditionnelle d'actions, le plan prévoit une période d'acquisition de 2 ans au terme de laquelle l'acquisition est effective et définitive, sous réserve du respect des conditions du plan. Au terme de cette période d'acquisition, s'ajoute une période de conservation de 2 ans, pendant laquelle les actions sont incessibles.

##### Juste valeur des actions gratuites attribuées

La juste valeur correspond à la valeur de l'action au jour de l'attribution sous déduction de l'hypothèse de distribution de dividendes pendant la période d'acquisition. Sur la base de ces hypothèses les justes valeurs s'élèvent à 5.15 € et 8.15 €.

La charge comptabilisée en 2010 s'élève à 164 K€.

#### 5.11.2. Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

Les Conseils d'Administration du 28 juillet 2009, du 23 décembre 2009 et du 21 juillet 2010 ont procédé à l'attribution conditionnelle de 39 278, 35 000, 137 500 et de 50 000 BSPCE.

##### Conditions d'acquisition des droits

S'agissant de l'attribution conditionnelle des BSPCE, le plan prévoit une période d'exercice de 5 ans. Au terme de cette période d'acquisition, les BSPCE non exercées seront caducs.

##### Juste valeur des actions gratuites attribuées

La juste valeur correspond à la valeur de l'action au jour de l'attribution sous déduction de l'hypothèse de distribution de dividendes pendant la période d'acquisition. Sur la base de ces hypothèses les justes valeurs s'élèvent à 4.64 €, 8.20 € et 7.99 €.

La charge comptabilisée en 2010 s'élève à 105 K€.

### 5.12. Provisions pour risques et charges

La société Avenir Finance a recensé les différents litiges auxquels elle pourrait être susceptible d'être soumise afin de déterminer les risques devant faire l'objet de provision. Elle a fait l'objet d'assignments et de réclamations contentieuses. Sur le fond, la société estime, après examen de ses conseils, que ces demandes sont infondées.

En milliers d'euros	Valeur au 31/12/2009	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2010
Provision pour impôts						
Provision pour retraites	94	2	28			67
Autres provision pour risques	28	6	28			6
Autres provision pour charges						
<b>Total</b>	<b>122</b>	<b>8</b>	<b>57</b>			<b>73</b>

### 5.13. Emprunts et dettes financières

- Analyse par natures

En milliers d'euros	31-déc.-10		31-déc.-09	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts sur immobilier		1 509		4 466
Emprunts sur croissance externe		277	275	410
Associés comptes courant	-	-	-	-
Avances conditionnées	114	56	114	38
Dépôts et concours bancaires		4 918		5 161
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>6 759</b>	<b>389</b>	<b>10 075</b>

- Analyse par maturité

En milliers d'euros	31-déc.-10	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts sur immobilier	1 509	1 509		
Emprunts sur croissance externe	277	277		
Associés comptes courant	-	-		
Avances conditionnées	170	56	114	
Dépôts et concours bancaires	4 918	4 918		
<b>Total</b>	<b>6 874</b>	<b>6 759</b>	<b>114</b>	

Les emprunts (hors concours bancaires) ont été souscrits exclusivement en Euros. La dette est exclusivement à taux variable.

Il n'y a pas de dettes à plus de 5 ans.

Sous la rubrique « emprunts sur immobilier » figurent les financements des biens immobiliers en stock ainsi que des ventes actées en fin d'exercice en instance d'encaissement inscrites dans les comptes de Notaires.

#### 5.14. Autres passifs courants

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Dettes fournisseurs	5 504	3 690
Dettes fiscales (hors impôt sur les bénéfices)	2465	2109
Dettes sociales	1620	1536
Fournisseurs d'immobilisations	-	-
Comptes des notaires	41	139
Autres dettes	440	428
Produits constatés d'avance	2316	504
<b>Total</b>	<b>12 386</b>	<b>8 406</b>

## 6. Notes sur le compte de résultat

### 6.1. Chiffre d'affaires

	déc.-10	déc.-09
	Période de 12 mois en k€	
Sicavonline	4 515	3 239
Avenir Finance Gestion privée	8 453	7 307
Avenir Finance I.M.	8 732	6 518
Avenir finance Gestion	-	1 978
Avenir Finance Immobilier	5 383	9 428
SCCV Rigord	-	1 335
Aupera	4 511	
Regie Pierre	11	3
Avenir Finance Corporate	100	401
Avenir Finance	1 814	2 095
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES COMPTES SOCIAUX</b>	<b>33 520</b>	<b>32 305</b>
<b>(-) Chiffre d'Affaires intra groupe</b>	<b>-6 649</b>	<b>-4 586</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE</b>	<b>26 870</b>	<b>27 719</b>

Les produits provenant de la vente d'immeubles, de produits financiers et d'assurance-vie sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités.

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective, prenant en général la forme d'un contrat de vente, d'un compromis ou d'acte notarié, d'un bulletin de souscription ou d'un formulaire qui est exécuté et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable.

S'il est probable que des remises seront octroyées et que leur montant peut être évalué de façon fiable, la remise est comptabilisée en moins des produits lorsque la vente est comptabilisée.

### 6.2. Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles comprennent principalement les charges directes d'activités propres à chaque produits composants le chiffre d'affaires du Groupe. Elles sont le reflet des charges opérationnelles du reporting de gestion interne du Groupe Avenir Finance conformément aux critères de la norme IFRS 8.



Pour l'activité **Gestion d'Actifs**, il s'agit des charges suivantes :

- Le coût d'achat des immeubles
- Les frais administratifs et de dépositaires
- Les honoraires rattachés aux produits
- Les rétrocessions aux différents partenaires
- Les charges directes d'exploitation

Pour l'activité **Gestion Privée**, il s'agit des charges suivantes :

- Les honoraires rattachés aux produits
- Les rétrocessions aux différents partenaires
- Les charges directes d'exploitation

### 6.3. Frais de personnel et effectifs

- **Frais de personnel et effectifs**

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Salaires Bruts	7 072	6 419
Charges patronales	2 860	2 765
Coûts des paiements en actions	280	39
Coûts des provisions pour retraite		
<b>Total</b>	<b>10 212</b>	<b>9 224</b>
<b>Effectif moyen</b>	<b>124</b>	<b>98</b>

Les Droits Individuels à la Formation (DIF) acquis par les salariés du groupe sont de 6 920 heures.

- **Rémunération des dirigeants**

Le montant total des rémunérations versées aux membres de la direction générale est de 626 K€.

### 6.4. Détail des charges d'exploitation

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Consommables (électricité, Fournitures administratives)	23	28
Location Immobilière	804	864
Location mobilière, entretien, maintenance	38	133
Assurances	109	138
Documentation et base de données	18	202
Personnels Extérieur	122	259
Honoraires	807	1 214
Publicité	554	370
Frais de déplacements	319	330
Télécommunication (Téléphone, Poste.. )	142	147
Services Bancaires	132	135
Autres Charges Externes (Cotisations, Dons...)	157	55
<b>Total</b>	<b>3 224</b>	<b>3 874</b>

Les honoraires versés à chacun des contrôleurs légaux du groupe Avenir Finance au titre du contrôle légal des comptes clos au 31 décembre 2010 sont les suivants :

	MAZARS		ANDREE NEOLIER ET ASSOCIES	
	2010	2009	2010	2009
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	117 907	93 500	41 280	48 400
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>117 907</b>	<b>93 500</b>	<b>41 280</b>	<b>48 400</b>

#### 6.5. Impôts et taxes

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Taxe sur les salaires	466	305
TVA non récupérable	284	202
Contributions des entreprises territoriales et taxes foncière	265	226
Autres Taxes	228	237
<b>Total</b>	<b>1 243</b>	<b>969</b>

#### 6.6. Dotations aux amortissements

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Dotations immobilisations incorporelles	11	3
Dotations immobilisations corporelles	154	167
<b>Total</b>	<b>165</b>	<b>170</b>

#### 6.7. Dotations aux provisions nettes de reprises

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Dotations aux provisions sur stocks et encours		
Dotations aux provisions sur créances clients	-287	-90
Dotations provisions risques et charges	-6	-28
Dotations provisions pensions retraites	-2	-4
Reprises aux provisions sur stocks et encours		
Reprises aux provisions sur créances clients	61	317
Reprises provisions risques et charges	28	10
Reprises provisions pensions retraites	28	6
<b>Total</b>	<b>-178</b>	<b>212</b>

## 6.8. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Autres charges opérationnelles	-377	-32
Autres produits opérationnelles	102	103
<b>Total</b>	<b>-275</b>	<b>71</b>

Les autres charges opérationnelles se composent essentiellement des provisions dans le cadre de l'activité Corporate.

## 6.9. Détermination du résultat financier

En K€	déc.-10	Opération avec des établis. de Crédits	Opération sur titres	déc.-09
Coût de l'endettement financier	244	244		594
Perte sur cession de VMP	25		24	33
Provision sur VMP et Actifs financiers				
Autres charges financières				24
<b>Total des charges</b>	<b>269</b>	<b>244</b>	<b>24</b>	<b>651</b>
Produits sur cession de VMP	31		31	77
Intérêts sur créances et autres	25	25		44
Reprise Provision sur VMP et Actifs Fi				
<b>Total des produits</b>	<b>56</b>	<b>25</b>	<b>31</b>	<b>121</b>
<b>Résultat Financier</b>	<b>-212</b>	<b>-219</b>	<b>7</b>	<b>-531</b>

Le coût de l'endettement financier net est essentiellement composé des charges d'intérêts sur emprunts diminuée du résultat de cession des valeurs mobilières de placement.

## 6.10. Impôts sur les résultats

- Ventilation de l'impôt

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Impôts exigibles	-326	-238
Impôts différés	-218	198
<b>Total</b>	<b>-544</b>	<b>-40</b>

Les sociétés Sicavonline et Promelys Participations ne sont plus dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe Avenir Finance. Les autres sociétés du groupe restent intégrées fiscalement.

- Analyse des impôts différés par nature

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Provision non déductible	110	53
Déficits fiscaux	3 775	3 680
Retraitement temporaire	-30	-94
Charge à payer non déductible		
Moins Value à LT		
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>3 855</b>	<b>3 636</b>

- Taux d'imposition

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
<b>Résultat avant impôt</b>	-254	2 046
Taux théorique d'imposition	33,33%	33,33%
<b>Charge d'impôt attendue</b>	<b>-85</b>	<b>682</b>

- Analyse de la charge d'impôt

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Effet des différences permanentes	1	6
Crédits d'impôt	-367	-238
Coûts des paiement en actions	93	13
Plus value LT cessions titres	-193	-736
Déficits imputés non pris en compte antérieurement		4
Autres	7	229
<b>Charges d'impôt groupe</b>	<b>-544</b>	<b>-40</b>

#### 6.11. Cession d'actifs financiers

Le groupe Avenir Finance a choisi d'axer son développement et de concentrer ses ressources financières et humaines sur les deux cœurs de métier du groupe, la gestion privée et la gestion d'actifs.

C'est dans ce cadre que le groupe a décidé de céder 80% d'Avenir Finance Gestion, sa filiale dédiée au non coté, à la branche de private equity du Groupe Pelican pour un montant de 1,2 M€

Cette cession, qui a été réalisée le 02 mars 2010, a généré une plus-value de 583 K€.

## 7. Engagements hors bilan (en K€)

- Engagements financiers

	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Provisions
Engagements Conditionnels							
Nantissement, Gage du compte d'instruments financiers, Engagement de non cession des actions sur croissance externe.	1 414		1 414				
<b>TOTAL</b>	<b>1 414</b>		<b>1 414</b>				

- Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>1 509</b>	<b>1 509</b>	<b>1 509</b>

Il s'agit des crédits accordés pour les activités « Marchand de biens » et de « construction vente » qui font l'objet en principe d'une promesse d'affectation hypothécaire sur les biens immobiliers en stock.

Le capital restant dû de ces emprunts au 31 décembre 2010 s'élève à 3 500 k€

## 8. Informations relatives aux parties liées

Les transactions envers les entreprises consolidées en mise en équivalence sont détaillées comme suit :

	2010
Ventes de biens et de services	668
Charges et produits financiers	1

Les créances et dettes inscrites au bilan relatives aux parties liées sont les suivantes :

	2010
Créances d'exploitation	159
Dettes	-
Créances financières	-

## 9. Evénements postérieurs à clôture

Une évolution stratégique majeure a été décidée et mise en œuvre sur l'exercice 2010.

En effet, le groupe Avenir Finance a choisi d'axer son développement et donc de concentrer ses ressources financières et humaines sur les deux cœurs de métier du groupe :

- la gestion privée,
- la gestion d'actifs.

Dans ce cadre, le groupe avait décidé de céder 80% d'Avenir Finance Gestion, sa filiale dédiée au non coté, à la société de private equity Pelican Venture.

En février 2011, les 20% restants ont également été cédés au repreneur initial. Le Groupe n'a donc plus d'intérêt minoritaire dans le métier du Private Equity.



**SA AVENIR FINANCE**

## **Comptes annuels**

au 31/12/2010

**Destinataire : Client**

KPMG Entreprises

27/04/2011

*Ce rapport contient 69 pages (hors annexes)*

Comptes annuels



# **Comptes annuels**

## SA AVENIR FINANCE

### **Bilan, compte de résultat**



# Bilan

## SA AVENIR FINANCE

Au : 31/12/2010

N° SIRET: 40200268700083

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

**EUR**

<b>Actif</b>		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou .Prov.	Montant net	Au : 31/12/2009
<b>Capital souscrit non appelé</b>					
<b>Actif immobilisé</b>	<b>Incorporel</b>	Frais d'établissement			
		Frais de développement			
		Concessions, brevets et droits similaires	36 864	36 387	476
		Fonds commercial (1)			
		Autres immobilisations incorporelles	8 123	8 123	
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
		<b>Total</b>	<b>44 987</b>	<b>44 510</b>	<b>476</b>
	<b>Corporel</b>	Terrains			
		Constructions			
	Inst. techniques, mat. out. industriels				
	Autres immobilisations corporelles	657 773	356 267	301 505	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>Total</b>	<b>657 773</b>	<b>356 267</b>	<b>374 765</b>	
<b>Financier (2)</b>	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations	15 776 588	2 305 000	13 471 588	
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	224 943		224 943	
	Prêts			330 240	
	Autres immobilisations financières	303 665		294 470	
	<b>Total</b>	<b>16 305 197</b>	<b>2 305 000</b>	<b>15 882 211</b>	
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>17 007 958</b>	<b>2 705 778</b>	<b>14 302 180</b>	<b>16 256 976</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>Stocks</b>	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
		Marchandises			
		<b>Total</b>			
	<b>Créances (3)</b>	Avanc. acomptes versés / commandes			
		Clients et comptes rattachés	586 508		586 508
		Autres créances	8 743 329		8 743 329
		Capital souscrit et appelé, non versé			
	<b>Total</b>	<b>9 329 837</b>		<b>9 329 837</b>	
<b>Divers</b>	Valeurs mobilières de placement				
	(dont actions propres :				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités			111 771	
	<b>Total</b>			<b>111 771</b>	
Charges constatées d'avance		183 093		183 093	177 221
<b>Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance</b>		<b>9 512 931</b>		<b>9 512 931</b>	<b>7 680 300</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursements des emprunts					
Ecart de conversion actif					
<b>Total de l'actif</b>		<b>26 520 889</b>	<b>2 705 778</b>	<b>23 815 111</b>	<b>23 937 277</b>
<b>Renvois :</b> (1) Dont droit au bail					
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
<b>Clause de réserve de propriété</b>	Immobilisations		Stocks		Créances clients

# Bilan

## SA AVENIR FINANCE

Au : 31/12/2010

**EUR**

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

<b>Passif</b>		Exercice	Exercice précédent
<b>Capitaux propres</b>	Capital social (dont versé : 1 447 165 )	1 447 165	1 447 165
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 533 257	12 514 507
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	144 717	143 014
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	896 098	
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	88 922	897 801	
<b>Situation nette avant répartition</b>	<b>15 110 160</b>	<b>15 002 488</b>	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total</b>	<b>15 110 160</b>	<b>15 002 488</b>	
<b>Aut. fonds propres</b>	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		376 904
<b>Total</b>		<b>376 904</b>	
<b>Dettes</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)	4 285 800	5 648 786
	Emprunts et dettes financières divers (3)	3 394 259	1 804 928
	<b>Total</b>	<b>7 680 060</b>	<b>7 453 714</b>
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	670 609	793 630
	Dettes fiscales et sociales	354 280	310 540
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
<b>Total</b>	<b>1 024 890</b>	<b>1 104 170</b>	
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>8 704 950</b>	<b>8 557 885</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>Total du passif</b>	<b>23 815 111</b>	<b>23 937 277</b>	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		275 696	
à moins d'un an	8 704 950	8 282 188	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires	4 009 176	4 963 738	
(3) dont emprunts participatifs			

## Compte de résultat SA AVENIR FINANCE

Périodes 01/01/2010 31/12/2010 Durées 12 mois  
01/01/2009 31/12/2009 12 mois

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

**EUR**

		France	Exportation	Total	Exercice précédent	
<b>Produits d'exploitation (1)</b>	Ventes de marchandises					
	Production vendue { Biens Services	7 518 1 806 149		7 518 1 806 149	4 397 2 090 144	
	<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>1 813 668</b>		<b>1 813 668</b>	<b>2 094 542</b>	
	Productions stockées					
	Production immobilisée					
	Produits nets partiels sur opérations à long terme					
	Subventions d'exploitation					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			296 213	1 127	
	Autres produits			16	1 179	
		<b>Total</b>			<b>2 109 898</b>	<b>2 096 849</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>	Marchandises { Achats Variations de stocks					
	Matières premières et autres approvisionnements { Achats Variations de stocks			220		
	Autres achats et charges externes (3)			1 437 288	1 914 999	
	Impôts, taxes et versements assimilés			175 180	96 783	
	Salaires et traitements			1 055 232	1 017 978	
	Charges sociales			425 446	470 886	
	- sur immobilisations { amortissements provisions			85 260	83 371	
	<b>Dotations d'exploitation</b> - sur actif circulant				296 213	
	- pour risques et charges					
	Autres charges			22	19	
	<b>Total</b>			<b>3 178 650</b>	<b>3 880 253</b>	
<b>Résultat d'exploitation</b>				<b>A</b>	<b>( 1 068 751)</b>	<b>( 1 783 403)</b>
<b>Opér. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée			<b>B</b>		
	Perte supportée ou bénéfice transféré			<b>C</b>		
<b>Produits financiers</b>	Produits financiers de participations (4)			1 569 450		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)					
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			112 257	84 818	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				720 227	
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			4 303	18 298	
	<b>Total</b>			<b>1 686 012</b>	<b>823 343</b>	
<b>Charges financières</b>	Dotations financières aux amortissements et provisions					
	Intérêts et charges assimilées (5)			901 924	764 400	
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			3 658	18 116	
		<b>Total</b>			<b>905 583</b>	<b>782 517</b>
<b>Résultat financier</b>				<b>D</b>	<b>780 428</b>	<b>40 826</b>
<b>Résultat courant avant impôts (+/- A +/- B - C +/- D)</b>				<b>E</b>	<b>( 288 322)</b>	<b>( 1 742 577)</b>

## Compte de résultat SA AVENIR FINANCE

Périodes 01/01/2010 31/12/2010 Durées 12 mois  
01/01/2009 31/12/2009 12 mois

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

**EUR**

		Total	Exercice précédent
<b>Produits exceptionnels</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 173 914	3 199 981
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	<b>Total</b>	<b>1 173 914</b>	<b>3 199 981</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	125 901	18
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 560 968	2 062 625
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>Total</b>	<b>1 686 869</b>	<b>2 062 643</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>F ( 512 955)</b>	<b>1 137 337</b>
Participation des salariés aux résultats		<b>G</b>	
Impôt sur les bénéfices		<b>H ( 890 201)</b>	<b>( 1 503 041)</b>
<b>Bénéfice ou perte (+/- E +/- F - G - H)</b>		<b>88 922</b>	<b>897 801</b>
<b>Renvois</b>			
(1) Dont	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	59 971	
(2) Dont	{ charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôts des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont produits concernant les entités liées		102 078	76 602
(5) Dont intérêts concernant les entités liées		31 488	20 346

*Comptabilité tenue en euros*



# **Comptes annuels**

## SA AVENIR FINANCE

### **Détail des rubriques**

# Bilan actif

## SA AVENIR FINANCE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

**EUR**

	31/12/2010	31/12/2009
<b>Concessions, brevets et droits similaires</b>		
20510000 - LOGICIELS	36 864.18	35 275.18
28051000 - AMORTISSEMENT LOGICIELS	-36 387.48	-35 275.18
	<b>476.70</b>	<b>0.00</b>
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>		
20800000 - AUTRES IMMO.INCORPORELLES	8 123.34	8 123.34
28080000 - AMORT.AUTRES IMMO.INCORPORELLE	-8 123.19	-8 123.19
	<b>0.15</b>	<b>0.15</b>
<b>Autres immobilisations corporelles</b>		
21810000 - INSTALL/AGENCEMENTS DIVERS	39 760.92	29 362.85
21811000 - AGENCEMENTS PARIS	538 567.57	538 567.57
21830000 - MATERIEL DE BUREAU ET INFO	18 373.28	17 883.28
21840000 - MOBILIER	61 071.37	61 071.37
28181000 - AMORT.AGENCEMENTS DIVERS	-14 188.36	-9 513.86
28181100 - AMORT TRAVAUX PARIS	-289 031.72	-221 710.77
28183000 - AMORT. MATERIEL BUREAU, INFO	-17 841.31	-17 379.08
28184000 - AMORTISSEMENT MOBILIER	-35 206.29	-23 516.20
	<b>301 505.46</b>	<b>374 765.16</b>
<b>Autres participations</b>		
26104000 - PART. AF IMMOBILIER	1 676 554.84	1 676 554.84
26106000 - PART. AF INVESTMENT MANAGERS	4 526 171.92	4 526 171.92
26107000 - PART. AF GESTION	389 981.44	1 949 950.00
26109000 - PART. SICAVONLINE	6 444 813.27	6 444 813.27
26110000 - PART. AF CORPORATE	1 138 766.34	1 138 766.34
26112000 - PART. SICAVONLINE VIE	1 600 301.00	1 600 301.00
26113000 - PART. AF COMMANDITE	0.00	1 000.00
29611000 - PROV DEPRECITION TITRES AFC	-1 100 000.00	-1 100 000.00
29611200 - PROV DEPRECITION TTRES AFGP	-1 205 000.00	-1 205 000.00
	<b>13 471 588.81</b>	<b>15 032 557.37</b>
<b>Autres titres immobilisés</b>		
27180000 - AUTRES TITRES(AV.FI.PARTNERS	174 933.54	174 933.54
27181000 - AUTRES TTRES PART. EONOS INVES	10.00	10.00
27182000 - AUTRES TTRES PART RENOVALYS	50 000.00	50 000.00
	<b>224 943.54</b>	<b>224 943.54</b>
<b>Prêts</b>		
27480000 - PRETS AUTRES	0.00	330 240.00
	<b>0.00</b>	<b>330 240.00</b>
<b>Autres immobilisations financières</b>		
27500000 - DEPOT ET CAUTIONNEMENT	182 288.62	173 738.62
27610000 - DISPONIBILITE/CONTRAT LIQUIDITE	67 666.89	74 181.06
27670000 - ACTIONS PROPRES/CONTRAT LIQUIDITE	53 710.05	46 551.01
	<b>303 665.56</b>	<b>294 470.69</b>
<b>Clients et comptes rattachés</b>		
41110000 - CLIENTS	35 563.37	55 668.46
41810000 - CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	550 944.71	410 050.13
	<b>586 508.08</b>	<b>465 718.59</b>

# Bilan actif

## SA AVENIR FINANCE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

EUR

	31/12/2010	31/12/2009
<b>Autres créances</b>		
40971000 - FOURNISSEURS EXPLOITATION DEBITEURS	2 555.13	35.76
42500200 - AVANCE BROUSSE HERVE	20 000.00	60 000.00
44400000 - ETAT-IMPOT/SOCIETES	315 943.00	233 929.00
44566100 - TVA DEDUC.01/06	14 421.45	15 368.38
44566200 - TVA DEDUC.02/06	3 638.40	4 986.27
44567300 - CREDIT DE TVA	0.00	33 885.00
44583000 - TVA / FACTURES NON PARVENUES	50 836.91	50 595.46
44583090 - TVA / FNP GROUPE	0.00	29 400.00
45520000 - COMPTE COURANT AF GESTION	38 846.00	0.00
45530000 - COMPTE COURANT AF IMMOBILIER	4 415 496.69	4 619 464.51
45550000 - COMPTE COURANT SICAVONLINE	0.00	1 094 042.86
45551000 - COMPTE COURANT SOL BLOQUE	1 214 762.14	0.00
45560000 - COMPTE COURANT AFGP	2 661 829.56	783 881.31
45570000 - COMPTE COURANT AF CORPORATE	0.00	296 213.87
45571000 - COMPTE COURANT SCI SAINTE-RIG	5 000.00	0.00
49550000 - DEPRECIATION COMPTE COURANT AFC	0.00	-296 213.87
	<b>8 743 329.28</b>	<b>6 925 588.55</b>
<b>Disponibilités</b>		
51211000 - CREDIT AGRICOLE RHONE ALPES	0.00	106 221.67
51219000 - BCME LYON	0.00	4 949.77
51870000 - INTERETS COURUS A RECEVOIR	0.00	600.00
	<b>0.00</b>	<b>111 771.44</b>
<b>Charges constatées d'avances</b>		
48600000 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	183 093.94	177 221.65
	<b>183 093.94</b>	<b>177 221.65</b>

# Bilan passif

## SA AVENIR FINANCE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

**EUR**

	31/12/2010	31/12/2009
<b>Capital souscrit</b>		
10130000 - CAPITAL APPELE VERSE	1 447 165.20	1 447 165.20
	<b>1 447 165.20</b>	<b>1 447 165.20</b>
<b>Primes d'émission, de fusion, d'apport</b>		
10410000 - PRIME D'APPORT	9 186 084.89	9 186 084.89
10411000 - PRIME D'EMISSION	3 305 144.47	3 305 144.47
10420000 - PRIME DE FUSION	21 027.65	21 027.65
10450000 - BONS DE SOUSCRIP D'ACTIONS	21 000.00	2 250.00
	<b>12 533 257.01</b>	<b>12 514 507.01</b>
<b>Réserve légale</b>		
10611000 - RESERVE LEGALE	144 717.44	143 014.44
	<b>144 717.44</b>	<b>143 014.44</b>
<b>Report à nouveau</b>		
11000000 - REPORT A NOUVEAU	896 098.47	0.00
	<b>896 098.47</b>	<b>0.00</b>
<b>Provisions pour charges</b>		
15500000 - PROVISION POUR IMPOT	0.00	376 904.00
	<b>0.00</b>	<b>376 904.00</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</b>		
16411000 - EMPRUNT CCF	0.00	27 684.00
16411120 - EMPRUNT BRA / DEXTER	0.00	48 593.10
16411500 - EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE	135 880.46	265 225.12
16411600 - EMPRUNT BANQUE CANTONALE GENEV	139 815.74	271 548.02
16411800 - EMPRUNT CREDIT MUTUEL	0.00	70 096.91
16884100 - INTERETS COURUS/EMPRUNT	928.00	1 901.00
51210000 - CCF	586 887.81	845 500.32
51211000 - CREDIT AGRICOLE RHONE ALPES	263 804.67	0.00
51215000 - BNP	271 148.25	382 024.87
51219000 - BCME LYON	480 512.15	0.00
51220000 - CREDIT MUTUEL	317 821.17	787 587.09
51226000 - CREDIT MUTUEL/ CREDIT CORPORAT	1 181 139.44	1 790 553.21
51230000 - BANQUE RHONE-ALPES	353 192.50	372 310.64
51235000 - CAISSE D'EPARGNE	520 255.73	741 846.13
51860000 - BANQUE INTERETS COURUS	34 414.81	43 915.74
	<b>4 285 800.73</b>	<b>5 648 786.15</b>
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>		
45511000 - COMPTE COURANT AFI MANAGERS	3 348 772.67	1 344 059.06
45520000 - COMPTE COURANT AF GESTION	0.00	460 869.65
45550000 - COMPTE COURANT SICAVONLINE	45 486.67	0.00
	<b>3 394 259.34</b>	<b>1 804 928.71</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
40110000 - FOURNISSEURS	313 640.60	317 985.34
40810000 - FOURN. FACTURES NON PARVENUES	356 969.34	475 644.74
	<b>670 609.94</b>	<b>793 630.08</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
42110000 - NOTE DE FRAIS	132.20	2 061.40
42820000 - CONGES A PAYER	43 846.56	48 238.00



## Bilan passif

### SA AVENIR FINANCE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

**EUR**

	31/12/2010	31/12/2009
42860000 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	15 000.00	15 000.00
43100000 - URSSAF LYON	46 435.96	51 468.24
43110000 - URSSAF PARIS	5 819.00	16 364.23
43720000 - AXA MUTUELLE	3 865.68	3 747.52
43730000 - RETRAITES C+NC APICIL	55 131.00	41 580.63
43734000 - AXA PREVOYANCE	3 823.34	3 679.93
43740000 - ASSEDIC LYON	0.00	3 491.07
43741000 - GARP	772.00	945.65
43820000 - CHARGES SUR CONGES PAYES	20 409.52	21 089.00
43860000 - CHARGES A PAYER	2 580.00	3 870.00
44551000 - TVA A PAYER	34 651.00	0.00
44571000 - TVA COLLECTEE	5 826.54	8 046.37
44584000 - TVA / FACTURES A ETABLIR	90 288.59	67 198.86
44700000 - TAXES SUR LES SALAIRES	1 908.00	0.00
44710000 - TAXE PROFESSIONNELLE	997.60	0.00
44720000 - FORMATION PROF CONTINUE	13 008.08	13 120.98
44730000 - TAXE D'APPRENTISSAGE	7 043.71	7 104.85
44860000 - ETAT-CHARGES A PAYER	2 742.00	3 533.35
	<b>354 280.78</b>	<b>310 540.08</b>

# Compte de résultat

## SA AVENIR FINANCE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

**EUR**

	31/12/2010	31/12/2009	Var.(%)
<b>Production vendue Biens</b>			
70880000 - AUTRES PDTS D'ACTIVITE ANNEXE	7 518.20	4 397.56	70.96
	<b>7 518.20</b>	<b>4 397.56</b>	<b>70.96</b>
<b>Production vendue Services</b>			
70850092 - REFACTURATION LOYER AFC	64 631.78	77 176.59	-16.25
70850093 - REFACTURATION LOYER AFG	0.00	17 138.28	-100.00
70850094 - REFACTURATION LOYER AF IMMO	13 122.27	24 821.44	-47.13
70850095 - REFACTURATION LOYER AFIM	141 078.17	138 462.44	1.89
70850096 - REFACTURATION LOYER SOL	131 279.80	135 380.32	-3.03
70850097 - REFACTURATION LOYER AFGP	182 912.09	217 944.26	-16.07
70850192 - REFACTURATION AFC	3 998.84	16 059.14	-75.10
70850193 - REFACTURATION AFG	-2 814.85	79 130.17	-103.56
70850194 - REFACTURATION AF IMMO	215 322.66	430 455.24	-49.98
70850195 - REFACTURATION AFIM	349 276.93	260 701.35	33.98
70850196 - REFACTURATION SOL	87 811.17	127 412.44	-31.08
70850197 - REFACTURATION SOL VIE	338 137.44	292 175.50	15.73
70855000 - REFACTURATION LOYER HG	178 107.70	163 531.28	8.91
70855001 - REFACTURATION TAXES HG	13 627.94	11 235.59	21.29
70855002 - REFACTURATION ENTRETIEN HG	10 447.60	6 606.24	58.15
70855192 - REFACTURATION DIVERSES AFC	4 793.55	5 102.39	-6.05
70855193 - REFACTURATION DIVERSES AFG	0.00	1 351.79	-100.00
70855194 - REFACTURATION DIVERSES AF IMMO	826.57	1 957.76	-57.78
70855195 - REFACTURATION DIVERSES AFIM	10 485.82	9 140.22	14.72
70855196 - REFACTURATION DIVERSES SOL	9 824.30	10 644.16	-7.70
70855197 - REFACTURATION DIVERSES AFGP	13 214.05	16 136.46	-18.11
70855200 - REFACTURATION TELEPH DIVERS	4 701.05	12 064.37	-61.03
70855292 - REFACTURATION TEL B3G AFC	807.32	2 089.26	-61.36
70855293 - REFACTURATION TEL B3G AFG	0.00	1 671.41	-100.00
70855294 - REFACTURATION TEL B3G AF IMMO	959.94	1 671.41	-42.57
70855295 - REFACTURATION TEL B3G AFIM	8 639.43	8 357.04	3.38
70855296 - REFACTURATION TEL B3G SOL	6 719.56	4 178.52	60.81
70855297 - REFACTURATION TEL B3G AFGP	18 238.80	17 549.79	3.93
	<b>1 806 149.93</b>	<b>2 090 144.86</b>	<b>-13.59</b>
<b>Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charg</b>			
78174100 - REPRISE PROVISION COMPTE COURANT	296 213.87	0.00	0.00
79111000 - TRANSFERT DE CHARGES	0.00	1 127.79	-100.00
	<b>296 213.87</b>	<b>1 127.79</b>	<b>NS</b>
<b>Autres produits</b>			
75800000 - PRODUITS DE GESTION COURANTE	16.86	1 179.36	-98.57
	<b>16.86</b>	<b>1 179.36</b>	<b>-98.57</b>
<b>Achats de matières premières et autres approvisionnements</b>			
60260000 - ACHATS EMBALLAGES	220.88	0.00	0.00
	<b>220.88</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Autres achats et charges externes</b>			
60630000 - FTURES D'ENTRETIEN PETIT EQUIP	880.37	1 594.29	-44.78
60631000 - DECORATION	1 866.52	2 400.00	-22.23
60640000 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	714.01	2 321.25	-69.24
61320000 - LOCATIONS IMMOBILIERES	681 836.26	769 700.70	-11.42

# Compte de résultat

## SA AVENIR FINANCE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

EUR

	31/12/2010	31/12/2009	Var.(%)
61351000 - LOCATIONS MOBILIERES	727.43	1 465.45	-50.36
61353000 - BNP PARIBAS LOCATION FAX	0.00	327.84	-100.00
61355000 - LOCATION VEHICULES	402.84	0.00	0.00
61400000 - CHARGES LOCATIVES	122 119.75	149 174.70	-18.14
61520000 - ENTRETIEN IMMOBILIER	43 211.77	33 205.38	30.13
61550000 - ENTRETIEN MATERIEL	162.00	706.00	-77.05
61560000 - MAINTENANCE	5 981.14	4 714.08	26.88
61600000 - ASSURANCES	27 957.18	28 235.31	-0.99
61810000 - DOCUMENTATION GENERALE	2 283.57	2 304.77	-0.92
61830000 - DOCUMENTATION TECHNIQUE	67.04	627.99	-89.32
61850000 - FRAIS COLLOQUES SEMINAIRE CONF	692.05	0.00	0.00
62100000 - PERSONNEL EXTERIEUR	15 081.15	43 346.52	-65.21
62260000 - HONORAIRES	156 502.97	324 354.08	-51.75
62260092 - HONORAIRES GROUPE AFC	0.00	150 000.00	-100.00
62260100 - HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	58 000.00	51 912.00	11.73
62260200 - HONORAIRES COMM.AUX COMPTES	64 075.70	94 386.02	-32.11
62270000 - FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	12 073.96	12 779.13	-5.52
62300000 - RELATIONS PUBLIQUES	13 084.50	17 500.00	-25.23
62310000 - ANNONCES ET INSERTIONS	3 186.72	11 479.17	-72.24
62340000 - CADEAUX CLIENTELE	0.00	100.00	-100.00
62360000 - CATALOGUES ET IMPRIMES	2 690.00	9 895.95	-72.82
62380000 - DIVERS	380.00	110.00	245.45
62381000 - DONS	0.00	150.00	-100.00
62480000 - TRANSPORTS DIVERS	178.93	81.48	119.60
62510000 - VOYAGES & DEPLACEMENTS DIVERS	3 278.23	268.33	1 121.72
62511000 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS BLAIN	6 175.22	6 114.45	0.99
62513000 - VOYAGES & DEPLT GURY CI	0.00	312.26	-100.00
62518000 - VOYAGES & DEPLT CHAURY JF	179.50	181.15	-0.91
62519000 - VOYAGES & DEPLT LUREAU	13 042.17	2 034.39	541.09
62520000 - VOYAGES & DEPLT LAURENT Claude	301.95	1 953.02	-84.54
62521000 - VOYAGE & DEPLT BLAIN Joelle	2 305.57	3 627.86	-36.45
62522000 - VOYAGES & DEPLT GURY Ph	3 975.59	4 099.76	-3.03
62524000 - VOYAGES & DEPLT C. BIASOTTO	603.02	19.40	3 008.35
62526000 - VOYAGES & DEPLT DU CHE	2 751.16	1 510.39	82.15
62527000 - VOYAGES & DEPLT VELAY B	1 224.37	1 095.48	11.77
62528000 - VOYAGES & DEPLT BLAIN N	1 529.33	1 505.89	1.56
62528100 - VOYAGES & DEPLCT SAUNIER G	3 822.37	0.00	0.00
62570000 - RECEPTIONS	14 661.35	16 656.89	-11.98
62572000 - RECEPTIONS : COMMUNICATION	3 052.32	209.66	1 355.84
62573100 - RECEPTIONS : DIRECTION	0.00	427.80	-100.00
62600000 - FRAIS POSTAUX	7 799.34	8 450.70	-7.71
62610000 - TELECOMMUNICATIONS	51 503.42	59 633.06	-13.63
62620095 - TELECOM GROUPE AFIM	0.00	-16.23	-100.00
62750000 - SERVICES BANCAIRES	60 812.34	67 634.47	-10.09
62751000 - FRAIS NATEXIS	27 423.81	11 191.04	145.05
62751100 - FRAIS EURONEXT	4 328.80	3 150.00	37.42
62752000 - FRAIS DEPOSITAIRE PEG	7 702.90	7 552.62	1.99
62810000 - COTISATIONS-DONS	2 470.00	4 515.00	-45.29

# Compte de résultat

## SA AVENIR FINANCE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

EUR

	31/12/2010	31/12/2009	Var.(%)
62850000 - FRAIS DE FORMATION	4 190.00	0.00	0.00
	<b>1 437 288.62</b>	<b>1 914 999.50</b>	<b>-24.95</b>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>			
63120000 - TAXE D'APPRENTISSAGE	6 802.49	7 155.10	-4.93
63330000 - FORMATION CONTINUE	10 503.85	11 048.33	-4.93
63360000 - TAXE/SALAIRES	23 278.00	0.00	0.00
63511000 - TAXE PROFESSIONNELLE	5 402.00	6 440.00	-16.12
63511100 - CVAE	4 075.60	0.00	0.00
63512000 - TAXE FONCIERE	46 641.78	51 553.91	-9.53
63580000 - TAXES SUR LES BUREAUX	13 555.93	12 902.90	5.06
63710000 - ORGANIC	2 741.65	3 533.35	-22.41
63780000 - IFA	0.00	3 750.00	-100.00
63781000 - AUTRES TAXES	2 207.82	400.00	451.96
67231000 - IMPOTS ET TAXES SUR EXERCICES ANTER	59 971.00	0.00	0.00
	<b>175 180.12</b>	<b>96 783.59</b>	<b>81.00</b>
<b>Salaires et traitements</b>			
64110000 - SALAIRES BRUTS LYON	748 570.52	807 757.88	-7.33
64111000 - SALAIRES BRUTS PARIS	168 850.26	157 731.00	7.05
64115000 - REGUL. SALAIRE	146.98	-0.40	36 845.00
64116000 - INDEMNITE DE MANDAT	9 147.00	9 147.00	0.00
64120000 - CONGES PAYES	-4 391.44	-8 019.00	-45.24
64130000 - PRIMES	54 533.48	0.00	0.00
64140000 - COMMISSIONS	29.13	35 097.53	-99.92
64141000 - INDEMNITE DE TRANSPORT	1 077.94	864.67	24.66
64142000 - Indemnité de Licenciement	62 268.47	0.00	0.00
64150000 - JETONS DE PRESENCE	15 000.00	15 000.00	0.00
64160000 - INDEMNITES DIVERSES	0.00	400.00	-100.00
	<b>1 055 232.34</b>	<b>1 017 978.68</b>	<b>3.66</b>
<b>Charges sociales</b>			
64510000 - URSSAF LYON	223 937.03	247 278.86	-9.44
64511000 - URSSAF PARIS	41 414.88	51 788.99	-20.03
64520000 - AXA MUTUELLE	7 685.30	7 373.52	4.23
64532000 - APICIL / AGIRA	104 850.61	103 716.64	1.09
64533000 - AXA PREVOYANCE	13 790.47	14 862.40	-7.21
64540000 - ASSEDIC LYON	13 481.87	29 745.31	-54.68
64541000 - ASSEDIC PARIS	4 930.79	7 218.33	-31.69
64560000 - CHARGES/COMM.A REVERSER/VARIAT	-1 290.00	-6 849.00	-81.17
64570000 - CHARGES/CONGES PAYES	-2 487.30	-3 505.00	-29.04
64710000 - ABONDEMENT PEG	9 600.00	8 850.00	8.47
64720000 - TICKETS RESTO	8 740.57	9 574.55	-8.71
64750000 - MEDECINE DU TRAVAIL	792.00	832.00	-4.81
	<b>425 446.22</b>	<b>470 886.60</b>	<b>-9.65</b>
<b>Dotations d'exploitation sur immobilisations Amortissements</b>			
68111000 - DOT.AUX AMORT.IMMO.INCORPORELL	1 112.30	0.00	0.00
68112000 - DOTATIONS AMORT.CORPORELLES	84 147.77	83 371.33	0.93
	<b>85 260.07</b>	<b>83 371.33</b>	<b>2.27</b>
<b>Dotations d'exploitation sur actif circulant</b>			
68174100 - DOT. DEPRECIATION COMPTE COURANT	0.00	296 213.87	-100.00

# Compte de résultat

## SA AVENIR FINANCE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

EUR

	31/12/2010	31/12/2009	Var.(%)
	0.00	296 213.87	-100.00
<b>Autres charges</b>			
65800000 - CHARGES DIV.DE GESTION COURANT	22.26	19.55	13.86
	<b>22.26</b>	<b>19.55</b>	<b>13.86</b>
<b>Produits financiers de participations</b>			
76100000 - DIVIDENDES GROUPE	1 569 450.93	0.00	0.00
	<b>1 569 450.93</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>			
76800000 - AUTRES PRODUITS FINANCIERS	10 179.29	8 200.00	24.14
76820092 - INTERETS C/C AFC	6 786.20	4 688.00	44.76
76820094 - INTERETS C/C AF IMMO	61 127.08	58 183.00	5.06
76820096 - INTERETS C/C SOL	14 762.14	0.00	0.00
76820097 - INTERETS C/C AFGP	19 403.18	13 747.00	41.14
	<b>112 257.89</b>	<b>84 818.00</b>	<b>32.35</b>
<b>Reprises sur provisions et transferts de charges</b>			
78660000 - REPRISE DEPRECIATION IMMO FI	0.00	720 227.66	-100.00
	<b>0.00</b>	<b>720 227.66</b>	<b>-100.00</b>
<b>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</b>			
76700000 - PRODUITS/CESSION DE VMP	4 303.37	18 298.05	-76.48
	<b>4 303.37</b>	<b>18 298.05</b>	<b>-76.48</b>
<b>Intérêts et charges assimilées</b>			
66116000 - INTERETS/EMPRUNT	16 228.03	44 045.81	-63.16
66150093 - INTERETS C/C AFG	824.00	7 144.00	-88.47
66150095 - INTERETS C/C AFIM	30 336.24	11 546.00	162.74
66150096 - INTERETS C/C SOL	328.49	1 656.00	-80.16
66160000 - INTERETS BANCAIRES ET ESCOMPTE	121 268.61	200 009.04	-39.37
66400000 - PERTES SUR CREANCES LIEES A DE	732 939.50	500 000.00	46.59
	<b>901 924.87</b>	<b>764 400.85</b>	<b>17.99</b>
<b>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme</b>			
66700000 - CHARGES/CESSIONS VMP	3 658.50	18 116.51	-79.81
	<b>3 658.50</b>	<b>18 116.51</b>	<b>-79.81</b>
<b>Produits exceptionnels sur opérations en capital</b>			
77560000 - PRODUITS CESSION IMMO FINANCIERE	1 173 914.00	3 199 981.40	-63.31
	<b>1 173 914.00</b>	<b>3 199 981.40</b>	<b>-63.31</b>
<b>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</b>			
67120000 - PENALITES DE RETARD	23 901.00	18.00	32 683.33
67180000 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 000.00	0.00	0.00
67180090 - A.CHARGES EXCEPTIONNEL GROUPE	85 000.00	0.00	0.00
	<b>125 901.00</b>	<b>18.00</b>	<b>NS</b>
<b>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</b>			
67560000 - VNC ELEMENTS CEDES	1 560 968.56	2 062 625.73	-24.32
	<b>1 560 968.56</b>	<b>2 062 625.73</b>	<b>-24.32</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>			
69890000 - INTEGRATION FISCALE PRODUITS	-491 344.00	-616 414.00	-20.29
69900010 - CREDIT IMPOT MECENAT AF	0.00	-60.00	-100.00
69930000 - CREDIT D'IMPOT RECHERCHE	-21 953.00	-19 443.00	12.91
78910000 - REPRISE PROVISION POUR IMPOT	-376 904.00	-867 124.00	-56.53

# Compte de résultat

## SA AVENIR FINANCE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

EUR

	31/12/2010	31/12/2009	Var.(%)
	-890 201.00	-1 503 041.00	-40.77



# **Comptes annuels**

## SA AVENIR FINANCE

### **Annexe**



**Avenir Finance S.A.**

**Annexe aux comptes annuels  
de l'exercice clos au  
31/12/2010  
Montants exprimés en EUR**

Avenir Finance S.A.  
51 rue de Saint Cyr\_69009 LYON  
Ce rapport contient 18 pages  
Les annexes comprennent 3 pages



## **Table des matières**

1	Faits majeurs	3
1.1	Evènements principaux de l'exercice	3
1.2	Evènements post-clôture	3
1.3	Principes, règles et méthodes comptables	3
2	Informations relatives au bilan	4
2.1	Actif	4
2.1.1	Tableau des immobilisations	4
2.1.2	Tableau des amortissements	4
2.1.3	Immobilisations incorporelles	4
2.1.4	Immobilisations corporelles	4
2.1.5	Immobilisations financières	5
2.1.6	Créances	8
2.1.7	Comptes de régularisation	9
2.2	Passif	10
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	10
2.2.2	Capital	10
2.2.3	Provisions pour risques et charges	11
2.2.4	Dettes financières	12
2.2.5	Autres dettes	13
3	Informations relatives au compte de résultat	14
3.1	Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité	14
3.2	Résultat financier	14
3.3	Résultat exceptionnel	14
3.4	Impôt sur les bénéfices	15
3.4.1	Ventilation	15
3.4.2	Impôt différé	15
3.4.3	Autres informations significatives	15
4	Autres informations	17
4.1	Engagements financiers	17
4.2	Effectif moyen	17
4.3	Rémunération des dirigeants	17
4.4	Informations sur les options d'actions et les actions gratuites	17

# **1 Faits majeurs**

## **1.1 Evènements principaux de l'exercice**

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Avenir Finance a cédé 36 445 actions de la SAS Promelys Participations. Au 31/12/2010, Avenir Finance détient 9 111 actions représentant 20% du capital de la SAS Promelys Participations.
- Avenir Finance a consenti un abandon de compte courant en faveur d'Avenir Finance Corporate pour un montant de 732 939 €.

## **1.2 Evènements post-clôture**

- En février 2011, Avenir Finance a cédé les 20% restant du capital de Promelys Participations au repreneur initial.

## **1.3 Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Tableau des immobilisations

Tableau 2054, voir Annexe 1.

#### 2.1.2 Tableau des amortissements

Tableau 2055, voir Annexe 2.

#### 2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

##### 2.1.3.1 *Frais de recherche et développement*

Les dépenses de recherche et développement engagées au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 24 715 euros. Elles sont comptabilisées en charges de l'exercice.

##### 2.1.3.2 *Amortissement*

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 an

#### 2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

#### **2.1.4.1 Amortissement**

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales et agencements	Linéaire	8 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 8 ans

### **2.1.5 Immobilisations financières**

#### **2.1.5.1 Titres de filiales et participations**

- Liste des filiales et participations  
Tableau page suivante
- Mouvements principaux  
Cession de 36 445 actions de SAS Promelys Participations.  
Cession de 10 parts de la société Avenir Finance Commandite.

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<b>1. Filiales (+50 % du capital détenu par la société)</b>										
AF Immobilier	1 000 000	823 645	100 %	1 676 555	1 676 555	4 415 497		5 383 066	- 450 101	
AF Investment Managers	2 362 100	2 594 643	99.9 %	4 526 172	4 526 172	-		8 731 923	1 222 635	
AF Gestion Privée	211 400	561 059	98.9 %	1 600 301	395 301	2 661 830		8 307 070	539 918	
AF Corporate	38 750	29 308	99.9 %	1 138 766	38 766	-		99 970	- 155 350	
Sicavonline	1 285 068	2 749 902	64.9 %	6 444 813	6 444 813	1 214 762		4 390 913	420 822	
<b>2. Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital détenu par la société).</b>										
Promelys Participations	455 560	865 956	20 %	389 961	-			1 978 254 (31/12/2009)	189 514 (31/12/2009)	

- Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations		15 776 589
Créances clients et comptes rattachés		546 203
Autres créances		8 335 934
Emprunts et dettes financières divers		3 394 259
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		101 660
Autres dettes		-
<hr/>		
Charges financières		764 428
Produits financiers		1 671 530

#### **2.1.5.2 *Autres titres immobilisés***

Le poste comprend des parts de FCPI / FCPR et SCPI. Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Ces parts n'ont pas fait l'objet de dépréciation compte tenu que les fonds concernés ne sont pas clôturés à l'exception de ceux dont l'échéance est proche et dont la valeur de sortie est quasi-certaine.

#### **2.1.5.3 *Créances immobilisés***

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle de ces actifs est inférieure à la valeur nette comptable.

- Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

#### **2.1.5.4 *Informations sur les actions propres détenues en immobilisations financières***

Les actions propres sont valorisées selon le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle de ces actifs est inférieure à la valeur nette comptable. En l'absence d'écart significatif, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31/12/2010.

	Nombre de titres			Valeur des titres	
	Achetés au cours de l'exercice	Vendus au cours de l'exercice	A la clôture de l'exercice	Valeur brute	Valeur nette
Actions propres sur contrat de liquidité	7 103	7 627	7 103	53 710	53 272

## 2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 2.1.6.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

### 2.1.6.2 Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	550 945
Total	550 945

## **2.1.7 Comptes de régularisation**

### **2.1.7.1 Charges constatées d'avance**

	Montant
Charges d'exploitation	183 094
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	183 0944



## 2.2 Passif

### 2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	1 447 165			1 447 165
Primes, réserves	12 657 521	20 453		12 677 974
Report à nouveau	-	896 098		896 098
Résultat	897 801	88 922	897 801	88 922
Subventions d'investissement				
Provisions règlementées				
Total	15 002 487	1 005 473	897 801	15 110 159

### 2.2.2 Capital

#### 2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 2 411 942 actions de 0,60 euros de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

	Nombre d'actions	Valeur
Position début de l'exercice	2 411 942	1 447 165
Titres créés		
Titres remboursés		
Position fin de l'exercice	2 411 942	1 447 165

#### 2.2.2.2 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société

La société Avenir Finance est soumise à l'obligation légale d'établir des comptes consolidés.

### **2.2.2.3 Bons de souscription d'actions**

Comme suite aux attributions préalables de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), les porteurs de BSPCE ont souscrit les BSPCE qui leur ont été attribués.

Au 31/12/2010, les BSPCE souscrits et en cours de validité sont les suivants :

Année	Nombre	Prix	Total	Parité	Prix de souscription	Validité
2009	37 500	0.06	2 250	1 pour 1	4.64	27/07/2014
2010	137 500	0.10	13 750	1 pour 1	7.38	22/12/2014
2010	50 000	0.10	5 000	1 pour 1	7.99	20/07/2015

## **2.2.3 Provisions pour risques et charges**

### **2.2.3.1 Tableau des provisions pour risques et charges**

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques						
Provisions pour charges	376 904				376 904	-
Total	376 904				376 904	-

### **2.2.3.2 Evaluation des provisions pour risques et charges**

D'après la convention d'intégration fiscale, chaque entité supporte l'impôt qu'elle aurait supporté en l'absence du groupe d'intégration fiscale. Avenir Finance constate dans ses comptes les effets du régime de l'intégration fiscale, notamment l'avantage lié à l'utilisation des pertes des filiales.

La société avait constaté une provision pour l'indemnisation à venir sur les déficits des filiales. Cette provision concernait Promelys Participations pour un montant de 377 K€. Suite à la cession de 80% des titres de la filiale, la provision a été reprise.

### 2.2.3.3 Droits individuels à la formation

Droits individuels à la formation	Volume d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice	92
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés	1 313

### 2.2.3.4 Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.		10 268	10 268

- Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :
  - taux d'actualisation : 4.25 %
  - taux d'évolution des rémunérations : 1.5 %
  - table de rotation du personnel : moyenne nationale
  - table de mortalité : statistique Insee
  - départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans
  - taux de charges sociales moyen retenu pour le calcul de la provision : 47 %

## 2.2.4 Dettes financières

### 2.2.4.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

### 2.2.4.2 Dettes garanties par des sûretés réelles données

Type	Bien donné en garantie	Montant de
------	------------------------	------------

		la dette
Nantissement	100 000 actions AFIM	275 696

## 2.2.5 **Autres dettes**

### 2.2.5.1 *Classement par échéance*

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

### 2.2.5.2 *Charges à payer*

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	35 343
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	356 969
Dettes fiscales et sociales	84 578
Autres dettes	-
<b>Total</b>	<b>476 890</b>

### 3 Informations relatives au compte de résultat

#### 3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Secteur d'activité	Montant
Frais de siège	991 732
Refacturations	814 418
Autres produits	7 518
<b>Total</b>	<b>1 813 668</b>

#### 3.2 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 780 K€ et les principales masses sont les suivantes :

- produits d'intérêts sur comptes courants 102 K€
- reprise dépréciation sur actions propres 1 569 K€
- charges d'intérêts sur comptes courants - 31 K€
- intérêts bancaires - 121 K€
- abandon de comptes courants - 733 K€

#### 3.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à – 513 K€ et les principales masses sont les suivantes :

- moins-value sur cession des titres de Promelys Participations - 387 K€
- indemnités de licenciements refacturées par Sicavonline - 85 K€
- redressement fiscal - 24 K€
- autres indemnités - 17 K€

### 3.4 Impôt sur les bénéfices

#### 3.4.1 Ventilation

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts	-288 322	- 512 955
Impôts : - au taux de 33.1/3 %	848 234	41 967
- sur PVL		
Résultat après impôts	559 910	- 470 988

Méthode employée : les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

#### 3.4.2 Impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Bases - Organic	2 742
Taux d'imposition (1)	33.1/3 %
Créance d'impôt différé	914

(1) taux de droit commun applicable à l'exercice clos le 31/12/2010

Les déficits fiscaux reportables du groupe d'intégration fiscale s'élèvent, au 31 décembre 2010, à 7 175 273 €.

#### 3.4.3 Autres informations significatives

- Sociétés intégrées fiscalement

La société Avenir Finance est tête d'un groupe d'intégration fiscale.

Les filiales comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale sont :

Depuis le 1er janvier 2003	Avenir Finance Immobilier
Depuis le 1er janvier 2004	Avenir Finance Corporate Avenir Finance Gestion Privée
Depuis le 1er janvier 2005	Avenir Finance Investment Managers
Depuis le 1er janvier 2006	AFI Immo

Au cours de l'exercice, la filiale Promelys Participations (anciennement dénommée Avenir Finance Gestion) est sortie du périmètre d'intégration fiscale suite à la cession partielle des titres.

## 4 Autres informations

### 4.1 Engagements financiers

Données en K€	N	N - 1
<b>Engagements donnés</b>		
Nantissements et gages	276	683

### 4.2 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	10	
Agents de maîtrise et Techniciens	1	
Employés	4	
Ouvriers		
Total	15	

### 4.3 Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres :

- des organes d'administration : 15 000 €
- des organes de direction : 439 745 €

### 4.4 Informations sur les options d'actions et les actions gratuites



Options	Autorisées par l'AGE du	Restants au 31/12/09	Emises durant la période	Exercées durant la période	Date d'exercice	Annulées pendant la période	Restants à exercer au 31/12/10	Prix d'exercice	Date d'exercice
BSPCE 1	28/07/09	37 500					37 500	4.64	27/07/14
BSPCE 2	23/12/09		137 500				137 500	7.38	22/12/14
BSPCE 3	21/07/10		50 000				50 000	7.99	20/07/15
<b>Total</b>		<b>37 500</b>	<b>187 500</b>				<b>225 000</b>		

Actions gratuites	Existantes au 31/12/09	Autorisées par l'AGE du	Attribuées durant la période	Exercées durant la période	Date d'exercice	Annulées pendant la période	Existantes au 31/12/10	Date d'exercice
Plan 4	30 667						30 667	2011
Plan 5	20 064						20 064	2011
<b>Total</b>	<b>50 731</b>						<b>50 731</b>	

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA AVENIR FINANCE										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
										3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	43 398	KE		KF		1 589	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	567 930	KW		KX		10 398	
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	78 954	LC		LD		490	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	646 885	LO		LP		10 888	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
Autres participations					8U	17 337 557	8V		8W				
Autres titres immobilisés					1P	224 943	1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T	624 710	1U		1V		9 194		
TOTAL IV					1Q	18 187 211	1R		1S		9 194		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	18 877 495	0H		0J		21 671		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
						par virement de poste à poste		3		4			
						1							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		C0		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	44 987	LW		1X	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	578 328	MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS		MT	79 444	MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					IV		NG	657 773	NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7		0W	
	Autres participations					I0		0X	1 560 968	0Y	15 776 588	0Z	
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C	224 943	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	330 240	2F	303 665	2G	
	TOTAL IV					I3		NJ	1 891 208	NK	16 305 197	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		0K	1 891 208	0L	17 007 958	0M		

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA AVENIR FINANCE										Néant <input type="checkbox"/> *					
<b>CADRE A</b>															
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>			CY				EL				EN				
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>			PE	43 398			PF	1 112			PG	PH 44 510			
Terrains			PI				PJ				PK	PL			
Constructions	Sur sol propre		PM				PN				PO	PQ			
	Sur sol d'autrui		PR				PS				PT	PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV				PW				PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ				QA				QB	QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	231 224			QE	71 995			QF	QG 303 220			
	Matériel de transport		QH				QI				QJ	QK			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	40 895			QM	12 152			QN	QO 53 047				
Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS	QT				
<b>TOTAL III</b>			QU	272 119			QV	84 147			QW	QX 356 267			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>			ØN	315 518			ØP	85 260			ØQ	ØR 400 778			
<b>CADRE B</b>															
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements <b>TOTAL I</b>		M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>		N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2		W3		
Emballages récup. et divers		W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1		
<b>TOTAL III</b>		X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participation - <b>TOTAL IV</b>		NL							NM						
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>		NP	NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW					Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY					Total général non ventilé (NW-NY)	NZ
<b>CADRE C</b>															
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations									SP			SR			

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SA AVENIR FINANCE

Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an	
				1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières			UT	303 665	UV		UW	303 665
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA					
	Autres créances clients			UX	586 508		586 508		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO )			ZI					
	Personnel et comptes rattachés			UY	20 000		20 000		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	315 943		315 943		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	68 896		68 896		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)			VC	8 335 934		8 335 934		
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	2 555		2 555			
Charges constatées d'avance			VS	183 093		183 093			
<b>TOTAUX</b>			VT	9 816 596	VU	9 512 931	VV	303 665	
RENVIS	(1)	Montant des		VD					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE	330 240				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus	
				1		2		3	
								A plus de 5 ans	
								4	
				7Y					
				7Z					
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	4 009 176		4 009 176		
			à plus d'1 an à l'origine	VH	276 624		276 624		
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	670 609		670 609		
		Personnel et comptes rattachés		8C	58 978		58 978		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	138 836		138 836		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	130 766		130 766			
	Obligations cautionnées		VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	25 699		25 699			
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
		Groupe et associés (2)		VI	3 394 259		3 394 259		
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
		Produits constatés d'avance		8L					
		<b>TOTAUX</b>		VY	8 704 950	VZ	8 704 950		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	407 450	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT



# **Comptes annuels**

## SA AVENIR FINANCE

**Liasse fiscale**

Désignation de l'entreprise : SA AVENIR FINANCE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12

Adresse de l'entreprise : 51, rue DE SAINT CYR 69009 LYON Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 4 0 2 0 0 2 6 8 7 0 0 0 8 3

Néant  \*

				Exercice N clos le, 31/12/2010	N-1 31/12/2009			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	36 864	36 387	476	
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	8 123	8 123		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	657 773	356 267	301 505	374 765
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	15 776 588	2 305 000	13 471 588	15 032 557
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE	224 943		224 943	224 943
Prêts		BF	BG				330 240	
Autres immobilisations financières*		BH	BI	303 665		303 665	294 470	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	17 007 958	2 705 778	14 302 180	16 256 976	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	586 508		586 508	465 718
		Autres créances (3)	BZ	CA	8 743 329		8 743 329	6 925 588
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG				111 771	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	183 093		183 093	177 221	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	9 512 931		9 512 931	7 680 300	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>1A</b>	26 520 889	2 705 778	23 815 111	23 937 277	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			(3) Part à plus d'un an	<b>CR</b>	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA AVENIR FINANCE Néant  \*

		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 1 447 165 .....)	DA	1 447 165	1 447 165
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	12 533 257	12 514 507
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	144 717	143 014
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH	896 098	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	88 922	897 801
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	15 110 160	15 002 488
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		376 904
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		376 904
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 285 800	5 648 786
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	3 394 259	1 804 928
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	670 609	793 630
	Dettes fiscales et sociales	DY	354 280	310 540
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	8 704 950	8 557 885	
Ecarts de conversion passif* <b>(V)</b>	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	23 815 111	23 937 277	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 704 950	8 282 188	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 009 176	4 963 738	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Désignation de l'entreprise : SA AVENIR FINANCE				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens * services *	FD	7 518	FE		FF	7 518
			FG	1 806 149	FH		FI	1 806 149
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>		FJ	1 813 668	FK		FL	1 813 668
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	296 213
	Autres produits (1) (11)						FQ	16
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	2 109 898
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	220
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 437 288
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	175 180
	Salaires et traitements*						FY	1 055 232
	Charges sociales (10)						FZ	425 446
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	85 260
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	22
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	3 178 650	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	( 1 068 751)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 569 450	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	112 257	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	720 227	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	4 303	
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	1 686 012	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	901 924	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	3 658	
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	905 583	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	780 428	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	( 288 322)	
							( 1 742 577)	



## CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
<b>CHARGES</b>				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes	59 971			59 971
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
<b>TOTAL</b>	59 971			59 971
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
<b>PRODUITS</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 5px;">}</div> <div> <p>biens</p> <p>services</p> </div> </div>				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
<b>TOTAL</b>				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

**Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772**

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SA AVENIR FINANCE Néant  \*

		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 173 914	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	1 173 914	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	125 901	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 560 968	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	1 686 869	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	( 512 955)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	( 890 201)	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	4 969 825	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	4 880 902	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	88 922	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de location immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	59 971	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	102 078	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	31 488	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 127	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
Pénalités, amendes fiscales et pénales		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
		23 901		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		102 000		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		1 560 968		
Produits des cessions d'éléments d'actif			1 173 914	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
Impôts et taxes		Charges antérieures	Produits antérieurs	
		59 971		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

X

Désignation	Montants
<b>DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	23 901
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	102 000
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	1 560 968
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
<b>TOTAL</b>	<b>1 686 869</b>
<b>DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	1 173 914
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
<b>TOTAL</b>	<b>1 173 914</b>

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA AVENIR FINANCE										Néant <input type="checkbox"/>		*				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations								
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	43 398	KE		KF		1 589			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO					
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	567 930	KW		KX		10 398			
		Matériel de transport*					KY		KZ		LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	78 954	LC		LD		490			
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes						LK		LL		LM					
	TOTAL III						LN	646 885	LO		LP		10 888			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T				
Autres participations						8U	17 337 557	8V		8W						
Autres titres immobilisés						1P	224 943	1R		1S						
Prêts et autres immobilisations financières						1T	624 710	1U		1V		9 194				
TOTAL IV						1Q	18 187 211	1R		1S		9 194				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	18 877 495	0H		0J		21 671				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
						1		2				4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		C0		D0		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	44 987	1X			
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU		MM		MN		578 328	MO			
		Matériel de transport				IV		MP		MQ			MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS		MT		79 444	MU			
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW			MX			
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB			
Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF				
TOTAL III						IV		NG		NH	657 773	NI				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		0U		M7		0W			
	Autres participations						I0		0X	1 560 968	0Y	15 776 588	0Z			
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C	224 943	2D			
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	330 240	2F	303 665	2G			
	TOTAL IV						I3		NJ	1 891 208	NK	16 305 197	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		0K	1 891 208	0L	17 007 958	0M				

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

<b>TABLEAU DES IMMOBILISATIONS</b>
------------------------------------

Frais d'établissement annulés :

Titres de participation évalués par mise en équivalence : augmentation de l'écart d'équivalence

diminution de l'écart d'équivalence

Montant des titres exclus du régime des plus-values : valeur comptable

prix de vente


**CHANGEMENT DE METHODE**

Désignation		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C	
<b>INCORP.</b>	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>	43 398			43 398	
<b>CORPORELLES</b>	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
		Installations générales, agencements, aménagements divers *	567 930			567 930
		Matériel de transport*				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	78 954			78 954
		Emballages récupérables et divers *				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	<b>TOTAL III</b>	646 885			646 885	
<b>FINANCIÈRES</b>	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations	17 337 557			17 337 557	
	Autres titres immobilisés	224 943			224 943	
	Prêts et autres immobilisations financières	624 710			624 710	
	<b>TOTAL IV</b>	18 187 211			18 187 211	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>		18 877 495			18 877 495	

Exercice N clos le : 31/12/2010

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA AVENIR FINANCE

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =


Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA AVENIR FINANCE

Néant  \*

**CADRE A**

**SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES  
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
<b>Frais d'établissement et de développement TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
<b>Autres immobilisations incorporelles TOTAL II</b>		PE	43 398	PF	1 112	PG		PH	44 510
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	231 224	QE	71 995	QF		QG	303 220
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	40 895	QM	12 152	QN		QO	53 047
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU	272 119	QV	84 147	QW		QX	356 267
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	315 518	ØP	85 260	ØQ		ØR	400 778

**CADRE B**

**VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S3	S4	
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL IV	NL			NM			NO	
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

**CADRE C**

<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

<b>TABLEAU DES AMORTISSEMENTS</b>
-----------------------------------

Amortissements sur frais d'établissement annulés

Amortissements sur immobilisations transférées en stocks


## CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
<b>Frais d'établissement et de développement TOTAL I</b>					
<b>Autres immobilisations incorporelles TOTAL II</b>		43 398			43 398
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	231 224			231 224
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	40 895			40 895
	Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL III</b>		272 119			272 119
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		315 518			315 518
Frais d'émission d'emprunt à étaler					



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA AVENIR FINANCE

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	376 904	5C	376 904	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	376 904	TV	376 904	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		– corporelles	6E	6F	6G	6H	
		– titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		– titres de participation	9U	2 305 000	9V	2 305 000	9X
		– autres immobilisations financières (1)*	06		07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N		6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T		6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	296 213	6Y	296 213	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	2 601 213	TY	296 213	UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	2 978 117	UB	673 117	UD	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation		UE	296 213			
	– financières		UG				
	– exceptionnelles		UJ	376 904			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032











Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : <b>SA AVENIR FINANCE</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31/12/2010</b>			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés						WA	88 922	
			de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*										
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)										
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*										
	Amendes et pénalités (nature : .....)										
Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032)											
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI		L7	K7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8	
			- imposées au taux de 0 %							ZN	387 054
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme			- Plus-values soumises au régime des fusions			WN
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		68 058	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro		M8	WR		55 433	
<b>TOTAL I</b>											
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
			- imposées au taux de 0 %							WH	
			- imposées au taux de 19%							WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs							XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A		78 473		XA		1 490 978	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											
Majoration d'amortissement*											
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6	Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone franche Corse (art. 44 decies)		OT	
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser(art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C		OT	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI	XG		21 953	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI	XH		1 893 368
						déficit (II moins I)			XJ		1 837 934
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)								ZL	XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)									XL		
<b>RÉSULTAT FISCAL</b> BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	XO		1 837 934

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.







Désignation de l'entreprise <u>SA AVENIR FINANCE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4			
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5			
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6			
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ			
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK			
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT			
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW		
Provisions pour risques et charges *					
PROVISION POUR IMPOT	8X	8Y	376 904		
	8Z	9A			
	9B	9C			
Provisions pour dépréciation *					
	9D	9E			
	9F	9G			
	9H	9J			
Charges à payer					
ORGANIC	9K	2 742	9L	3 533	
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	2 742	YO	380 437
			↓ ligne WI	↓ ligne WU	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

### CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
	L1					

### CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	14 967	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	Crédit d'impôt famille	JS	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT		Crédit d'impôt investissement en Corse	JU	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW		Autres imputations	JX			









Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA AVENIR FINANCE</u>												Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b> (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)															
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie										0C				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie										0D	897 801			
	Prélèvements sur les réserves (à détailler) { _____ } Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)										0E				
	<b>TOTAL I</b>										0F	897 801			
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves }										ZB	1 703			
	Dividendes										ZD				
	Autres répartitions										ZE				
	Report à nouveau										ZF				
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)										ZG	896 098			
<b>TOTAL II</b>										ZH	897 801				
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.															
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>												Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7 _____ )										YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance										YT				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 _____ 681 836 )										XQ	805 086	920 668		
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	15 081	43 346		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	290 652	633 431		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES _____ 2 470 )										ST	326 468	317 553		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 437 288	1 914 999		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *										YW	9 477	6 440		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS _____ )										9Z	165 702	90 343		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	175 180	96 783		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	334 610	354 758		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	162 499	170 798		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2010) *										0B	990 280			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA _____ ( 1 815 981 )		Plus-values à 15% JK _____		Plus-values à 0% JL _____										
			Plus-values à 19% JM _____		Imputations JC _____										
	Groupe : résultat d'ensemble. JD _____ ( 335 532 )		Plus-values à 15% JN _____		Plus-values à 0% JO _____										
			Plus-values à 19% JP _____		Imputations JF _____										
Selon le cas, indiquer 1 si le bénéfice consolidé, 2 si le bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG _____ 3		Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale. JH _____ 1		N° SIRET de la société mère JJ _____ 4 0 2 0 0 2 6 8 7 0 0 0 8 3											
- numéro du centre de gestion agréé * XP _____															
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : _____ handicapés : _____ )										YP	15	14			
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%	%			
- Filiales et participations: La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration. Si absence de filiales et participations, cocher 0. Si présence de filiales et participations, cocher 1.										ZR	1				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA AVENIR FINANCE

Néant  \*

### A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	TITRES DE PARTICIPATION 13/11/2000	1 559 968			1 559 968
	2	TITRES DE PARTICIPATION 17/06/2008	1 000			1 000
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

### B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

#### Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1	1 172 914	( 387 054)	( 387 054)			
	2	1 000					
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			( 387 054)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.





Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA AVENIR FINANCE

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %<sup>①</sup> ou 16 %<sup>②</sup> .

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) <sup>①</sup> \*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) <sup>①</sup> \*.

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SA AVENIR FINANCE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
		5				
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SA AVENIR FINANCE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2010		et clos le : 31/12/2010	
		Durée en nombre de mois 12	
<b>I</b>	<b>Production de l'entreprise</b>		
	Ventes de marchandises	OA	
	Production vendue – Biens	OB	7 518
	Production vendue – Services	OC	1 806 149
	Production stockée	OD	
	Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
	Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF	
	Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	16
	Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
	Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
	Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
	TOTAL 1	OM	1 813 684
<b>II</b>	<b>Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)</b>		
	Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
	Variation de stocks (marchandises)	OO	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	220
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
	Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	754 322
	Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	1 130
	Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
	Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	22
	Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX	
	Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OY	
	Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
	Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
	TOTAL 2	OJ	755 695
<b>III</b>	<b>Valeur ajoutée produite</b>		
	Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 1 057 989
<p><b>Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).</b></p>			

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1

(1)

Néant [X]

EXERCICE CLOS LE 31/12/2010

N° SIRET 4 0 2 0 0 2 6 8 7 0 0 0 8 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA AVENIR FINANCE

ADRESSE (voie) 51, rue DE SAINT CYR

CODE POSTAL 69009 VILLE LYON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 [ ] Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 [ ]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 [ ] Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 [ ]

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]

Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Naissance : Date [ ] N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]

Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Naissance : Date [ ] N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2010

N° SIRET 4 0 2 0 0 2 6 8 7 0 0 0 8 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA AVENIR FINANCE

ADRESSE (voie) 51, rue DE SAINT CYR

CODE POSTAL 69009 VILLE LYON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 4

Forme juridique SAS Dénomination AVENIR FINANCE GESTION

N° SIREN (si société établie en France) 433515616 % de détention 20.00

Adresse : N° 51 Voie rue DE SAINT CYR

Code Postal 69009 Commune LYON Pays FRANCE

Forme juridique SA Dénomination SICAVONLINE

N° SIREN (si société établie en France) 423973494 % de détention

Adresse : N° 53 Voie rue DE LA BOETIE

Code Postal 75116 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination AVENIR FINANCE GESTION PRIVEE

N° SIREN (si société établie en France) 431974963 % de détention

Adresse : N° 53 Voie rue DE LA BOETIE

Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination AVENIR FINANCE IMMOBILIER

N° SIREN (si société établie en France) 412576589 % de détention 100.00

Adresse : N° 51 Voie rue DE SAINT CYR

Code Postal 69009 Commune LYON Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et à la liberté, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 appliquent - elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2010	et clos le	31/12/2010	Régime simplifié d'imposition	<input type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	SIE LYON 9EME ARRT 165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :
---	---	---

<b>A IDENTIFICATION</b>	SA AVENIR FINANCE 51, rue DE SAINT CYR 69009 LYON
-------------------------	---

307	307493	40200268700083	<b>B ACTIVITÉ</b>
Insp.,IFU	N° dossier	N° Siret	Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :			Activités des sociétés holding
le téléphone : 0427705400			Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable au taux de 15 %	0	Déficit (report de la lignes XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	1 837 935
--------------------------	--	---	------------------------------------	---	---	-----------

<b>2 Plus-values</b>	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre1)	
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %	Autres plus-values imposables au taux de 19 %		Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %	Plus-values exonérées art. 238 quindecies

## 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Zone franche Corse	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		Zone de Restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>

## D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

## E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Pour les entreprises mono établissements et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (Chantiers, Missions,...), en cochant cette case vous êtes dispensé de déposer une 1330-CVAE.

Valeur ajoutée de référence: 1 057 989

Chiffre d'affaire de référence: 1 813 684

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

CGA  Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, télécopie : KPMG, 51, rue De Saint Cyr, 69388 LYON CEDEX 09, 0437647700, 0437647709

– Professionnel de l'expertise comptable :

– Conseil :

– CGA :

– N° d'agrément du CGA

À LYON, le 11/02/2011

Signature et qualité du déclarant : MONSIEUR BLAIN DANYEL, PRESIDENT





# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

**N° 2065 Ter**  
(2011)

Désignation de l'entreprise **SA Avenir Finance**  
et Date de clôture de l'exercice **31/12/2010**

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

### H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.  
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

### I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

### J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

<b>RÉMUNÉRATIONS</b>	Montant brut des salaires, <b>abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2010</b> , montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

### K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

### L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du C.G.I.)

– Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

– Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis).

bénéfice ou déficit  
(indiquer + ou - selon le cas)

plus ou moins-values à  
long terme imposables au taux de 15 %

plus ou moins-values à long terme afférentes à  
des cessions de titre de sociétés à prépondérance  
immobilière cotées et imposables au taux de 19%

Chiffre d'affaires TTC

plus ou moins-values à long terme  
imposables au taux de 0 %

– Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n<sup>OS</sup> d'identification de la société mère.

SA Avenir Finance  
51, rue DE SAINT CYR 69009 LYON

n° SIRET



# **Comptes annuels**

## SA AVENIR FINANCE

### **Liasse fiscale**

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ  
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA AVENIR FINANCE

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : SIE LYON 9EME ARRT

165, rue Garibaldi  
69401 LYON CEDEX 03

Néant  \*

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le : 31/12/2010

Bénéfice comptable de l'exercice  
(report de la ligne WA du 2058 A)

**I - RÉINTÉGRATIONS**

	E 1	88 922
Réintégrations (report des lignes WD à WQ du 2058 A)	E 2	( 33 489)
<b>TOTAL I</b>	E 3	55 433

**II - DÉDUCTIONS**

Perte comptable de l'exercice  
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à XG du tableau 2058 A)	E 5	1 871 415
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	E Y
	• imposées au taux de 15 %	E 6
	• imposées au taux de 0 %	E Z
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E 7
	• imputées sur les déficits antérieurs	E 8
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	I 9

**III - RÉSULTAT FISCAL**

**TOTAL II**

F 1

1 871 415

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	
	Déficit (II-I)	F 3	1 815 981
Déficit de l'exercice reporté en arrière		F 4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)		F 6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	
	Déficit	F 9	1 815 981

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS  
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME  
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA AVENIR FINANCE

Néant  \*

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

SIE LYON 9EME ARRT  
165, rue Garibaldi  
69401 LYON CEDEX 03  
Exercice ouvert le : 01/01/2010  
clos le : 31/12/2010

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

I - SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	5 905 249
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	5 905 249
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	1 815 981
Total des déficits restant à reporter	H9	7 721 231

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> et 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2)			
			(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)			
			(3)			
	N - 2		(2)			
			(3)			
	N - 3		(2)			
			(3)			
	N - 4		(2)			
			(3)			
	N - 5		(2)			
			(3)			
N - 6		(2)				
		(3)				
N - 7		(2)				
		(3)				
N - 8		(2)				
		(3)				
N - 9		(2)				
		(3)				
N - 10		(2)				
		(3)				

(1) L'article 219 I-a *sexies-0* du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a *sexies-0 bis* du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a *sexies-0* du CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not et la notice 2032.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**  
**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS**  
**ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME**  
**POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES**  
**ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA AVENIR FINANCE

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : SIE LYON 9EME ARRT  
165, rue Garibaldi  
69401 LYON CEDEX 03

Exercice ouvert le : 01/01/2010 clos le : 31/12/2010

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % <sup>(1)</sup>	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4 5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) ( ou déficit : 2058 A ligne XJ) 6		( 1 837 934)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégréées par la société bénéficiaire de cet apport 10		
Réévaluations libres 11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13		( 1 837 934)

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SA AVENIR FINANCE

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE LYON 9EME ARRT 165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03

SIRET Société intégrée 40200268700083

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le : 31/12/2010

Néant \*

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère   
(Résultat d'ensemble)

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB		1 837 934	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD					
Quote-part de frais et charges afférents aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)			CI			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI)			CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF		CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH	68 058	CJ			
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK					
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN			
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)			CO			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW			
<b>TOTAL</b>	CX	68 058	CY		1 837 934	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA		1 769 876	
Cessions d'immobilisations						
<b>B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME</b>	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3 387 054
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG 387 054
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4 387 054
<b>C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %</b>						
Plus-values à 19% (art. 210 E, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)			B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

SA AVENIR FINANCE

Adresse du service des impôts des entreprises

où est déposée la déclaration de résultat : SIE LYON 9EME ARRT  
165, rue Garibaldi  
69401 LYON CEDEX 03

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère   
(résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : 40200268700083

Exercice ouvert le : 01/01/2010 clos le : 31/12/2010

Néant \*

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA			FB			
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD			FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ			
Autres régularisations (à détailler)	FG			FH			
<b>TOTAL</b>	<b>FK</b>			<b>FL</b>			
BÉNÉFICE (2) FK - FL		DÉFICIT FL - FK		<b>FN</b>			
<b>B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME</b>	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3	
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7	
Total Plus-values (GD-G1) ou moins-values (G1-GD) Taux de 19 %	GE			GJ			
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6		
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



# **Comptes annuels**

## SA AVENIR FINANCE

### **Liasse groupe**



# COMPOSITION DU GROUPE

Dénomination de la société mère : SA AVENIR FINANCE

N° SIRET de la société mère : 40200268700083

Exercice ouvert le 01/01/2010 et clos le 31/12/2010

Nombre de membres: 6

Désignation et Code postal et ville	Taux de détention total	Tête de groupe ou filiale	Tenu au cabinet	Date d'envoi de la tête de groupe à la filiale	Date de réception à la tête de groupe
Siren 402002687      Forme Juridique      SA Dénomination AVENIR FINANCE Adresse 51, rue DE SAINT CYR CP Ville 69009 LYON	total direct indirect	Tête de groupe	X		13/04/2011 14:36:33
Siren 431974963      Forme Juridique      SAS Dénomination AVENIR FINANCE GESTION PRIVEE Adresse 53, rue DE LA BOETIE CP Ville 75008 PARIS	total direct indirect	Filiale	X	Non appl.	13/04/2011 14:37:34
Siren 421689159      Forme Juridique      SAS Dénomination AVENIR FINANCE CORPORATE Adresse 53, rue DE LA BOETIE CP Ville 75008 PARIS	total direct indirect	Filiale	X	Non appl.	13/04/2011 14:37:34
Siren 414596791      Forme Juridique      SA Dénomination AVENIR FINANCE INVESTMENT MANAGERS Adresse 53, rue LA BOETIE CP Ville 75008 PARIS	total direct indirect	Filiale	X	Non appl.	13/04/2011 14:37:34
Siren 412576589      Forme Juridique      SAS Dénomination AVENIR FINANCE IMMOBILIER Adresse 51, rue DE SAINT CYR CP Ville 69009 LYON	total 100.00 direct 100.00 indirect	Filiale	X	Non appl.	13/04/2011 14:37:34
Siren 484566922      Forme Juridique      EURL Dénomination AFI IMMO Adresse 51, rue DE SAINT CYR CP Ville 69009 LYON	total 100.00 direct indirect 100.00	Filiale	X	Non appl.	13/04/2011 14:37:34
Siren Dénomination Adresse CP Ville	total direct indirect		-		
Siren Dénomination Adresse CP Ville	total direct indirect		-		
Siren Dénomination Adresse CP Ville	total direct indirect		-		
Siren Dénomination Adresse CP Ville	total direct indirect		-		
Siren Dénomination Adresse CP Ville	total direct indirect		-		
Siren Dénomination Adresse CP Ville	total direct indirect		-		
Siren Dénomination Adresse CP Ville	total direct indirect		-		
Siren Dénomination Adresse CP Ville	total direct indirect		-		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée  
ou du groupe : SA Avenir Finance

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère   
(Résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : 165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03

SIRET Société intégrée 40200268700083

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le : 31/12/2010

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD			
Quote-part de frais et charges afférents aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)			CI	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH	68 058	CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
<b>TOTAL</b>	CX	68 058	CY	
<b>BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)</b>	CZ	68 058	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations									
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions				
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)				
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	387 054			
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8				
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4				
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8				
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC				
<b>SOUS TOTAL</b>	BS	ED	EE	A8	EF	EG	387 054			
<b>TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %</b>	BR			A9						
<b>TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %</b>		B7			B6					
<b>TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %</b>			B5			B4	387 054			

**C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %**

Plus-values à 19% (art. 210 E, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI) **B3**

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.  
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.  
(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.  
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.  
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée  
ou du groupe : SAS AVENIR FINANCE GESTION PRIVEE  
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : 5, rue de Londres 75315 PARIS CEDEX 09  
SIRET Société intégrée 43197496300032  
Exercice ouvert le : 01/01/2010 clos le : 31/12/2010

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère   
(Résultat d'ensemble)

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD			
Quote-part de frais et charges afférents aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)			CI	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
<b>TOTAL</b>	CX		CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

**C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %**

Plus-values à 19% (art. 210 E, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI) **B3**

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.  
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.  
(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.  
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.  
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SAS AVENIR FINANCE CORPORATE

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : 5, rue DE LONDRES 75315 PARIS CEDEX 09

SIRET Société intégrée 42168915900034

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le : 31/12/2010

Néant \*

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère   
(Résultat d'ensemble)

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA				CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD						
Quote-part de frais et charges afférents aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)					CI		
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)					CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF				CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH				CJ		
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK						
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM				CN		
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)					CO		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU				DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR				CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV				CW		
<b>TOTAL</b>	CX				CY		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ			DA		
<b>B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME</b>		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
		Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC	
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9			
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6		
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4	
<b>C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %</b>							
Plus-values à 19% (art. 210 E, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)					B3		

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SA AVENIR FINANCE INVESTMENT MANAGERS

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : 5, rue DE LONDRES 75315 PARIS CEDEX 09

SIRET Société intégrée 41459679100080

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le : 31/12/2010

Néant \*

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère   
(Résultat d'ensemble)

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA				CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD						
Quote-part de frais et charges afférents aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)					CI		
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)					CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF				CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH				CJ		
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK						
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM				CN		
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)					CO		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU				DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR				CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV				CW		
<b>TOTAL</b>	CX				CY		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ			DA		
<b>B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME</b>		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
		Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC	
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9			
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6		
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4	
<b>C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %</b>							
Plus-values à 19% (art. 210 E, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)					B3		

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée  
ou du groupe : SAS AVENIR FINANCE IMMOBILIER  
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : 165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03  
SIRET Société intégrée 41257658900045  
Exercice ouvert le : 01/01/2010 clos le : 31/12/2010

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère   
(Résultat d'ensemble)

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD			
Quote-part de frais et charges afférents aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)			CI	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
<b>TOTAL</b>	CX		CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

**C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %**

Plus-values à 19% (art. 210 E, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI) **B3**

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.  
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.  
(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.  
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.  
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : EURL AFI IMMO

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : 165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03

SIRET Société intégrée 48456692200023

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le : 31/12/2010

Néant \*

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère   
(Résultat d'ensemble)

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA			CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD						
Quote-part de frais et charges afférents aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)				CI			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)				CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF			CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH			CJ			
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK						
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN			
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)				CO			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW			
<b>TOTAL</b>	CX			CY			
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ		DA			
<b>B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME</b>		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
		Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC	
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9			
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6		
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4	
<b>C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %</b>							
Plus-values à 19% (art. 210 E, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)					B3		

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée  
ou du groupe : SA AVENIR FINANCE

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère  X  
(Résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE LYON 9EME ARRT 165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03

SIRET Société intégrée 40200268700083

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le : 31/12/2010

Néant  \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD			
Quote-part de frais et charges afférents aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)			CI	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH	68 058	CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-valeur n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
<b>TOTAL</b>	CX	68 058	CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	68 058	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations									
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions				
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)				
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	387 054			
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-valeur nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-valeur nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8				
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4				
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8				
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC				
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG	387 054			
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9						
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6					
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4	387 054			

**C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %**

Plus-values à 19% (art. 210 E, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI) B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.  
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.  
(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.  
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.  
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA AVENIR FINANCE

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère   
(résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises  
où est déposée la déclaration de résultat :  
165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03

SIRET Société intégrée : 40200268700083

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le :

31/12/2010

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA			FB			
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD			FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ			
Autres régularisations (à détailler)	FG			FH			
<b>TOTAL</b>	<b>FK</b>			<b>FL</b>			
BÉNÉFICE (2) FK - FL				DÉFICIT FL - FK			
	<b>FM</b>			<b>FN</b>			
<b>B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME</b>	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3	
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7	
Total Plus-values (GD-G1) ou moins-values (G1-GD) Taux de 19 %	GE			GJ			
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6		
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS AVENIR FINANCE GESTION PRIVEE

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :  
5, rue de Londres 75315 PARIS CEDEX 09

SIRET Société intégrée : 43197496300032

Exercice ouvert le : 01/01/2010 clos le : 31/12/2010

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA			FB			
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD			FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ			
Autres régularisations (à détailler)	FG			FH			
<b>TOTAL</b>	<b>FK</b>			<b>FL</b>			
BÉNÉFICE (2) FK - FL		DÉFICIT FL - FK		<b>FN</b>			
<b>B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME</b>	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3	
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7	
Total Plus-values (GD-G1) ou moins-values (G1-GD) Taux de 19 %	GE			GJ			
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6		
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS AVENIR FINANCE CORPORATE

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère   
(résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises  
où est déposée la déclaration de résultat :  
5, rue DE LONDRES 75315 PARIS CEDEX 09

SIRET Société intégrée : 42168915900034

Exercice ouvert le :

01/01/2010

clos le :

31/12/2010

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA			FB			
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD			FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ			
Autres régularisations (à détailler)	FG			FH			
<b>TOTAL</b>	<b>FK</b>			<b>FL</b>			
BÉNÉFICE (2) FK - FL		DÉFICIT FL - FK		<b>FN</b>			
<b>B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME</b>	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3	
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7	
Total Plus-values (GD-G1) ou moins-values (G1-GD) Taux de 19 %	GE			GJ			
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6		
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA AVENIR FINANCE INVESTMENT MANAGERS

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :  
5, rue DE LONDRES 75315 PARIS CEDEX 09

SIRET Société intégrée : 41459679100080

Exercice ouvert le :

01/01/2010

clos le :

31/12/2010

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions							
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA				FB						
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes		FD				FE						
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe						FZ						
Autres régularisations (à détailler)		FG				FH						
<b>TOTAL</b>		<b>FK</b>				<b>FL</b>						
BÉNÉFICE (2) FK - FL												
DÉFICIT FL - FK		<b>FM</b>				<b>FN</b>						
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations										
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions							
		Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)					
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-G1) ou moins-values (G1-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS AVENIR FINANCE IMMOBILIER

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère   
(résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises  
où est déposée la déclaration de résultat :  
165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03

SIRET Société intégrée : 41257658900045

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le :

31/12/2010

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA			FB			
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD			FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ			
Autres régularisations (à détailler)	FG			FH			
<b>TOTAL</b>	<b>FK</b>			<b>FL</b>			
BÉNÉFICE (2) FK - FL		DÉFICIT FL - FK		<b>FN</b>			
<b>B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME</b>	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3	
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7	
Total Plus-values (GD-G1) ou moins-values (G1-GD) Taux de 19 %	GE			GJ			
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6		
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : EURL AFI IMMO

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère   
(résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises  
où est déposée la déclaration de résultat :  
165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03

SIRET Société intégrée : 48456692200023

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le :

31/12/2010

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA			FB			
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD			FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ			
Autres régularisations (à détailler)	FG			FH			
<b>TOTAL</b>	<b>FK</b>			<b>FL</b>			
BÉNÉFICE (2) FK - FL		DÉFICIT FL - FK		<b>FN</b>			
<b>B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME</b>	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3	
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7	
Total Plus-values (GD-G1) ou moins-values (G1-GD) Taux de 19 %	GE			GJ			
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6		
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS  
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION  
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE  
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA AVENIR FINANCE

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère  (résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises

où est déposée la déclaration de résultat : SIE LYON 9EME ARRT 165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03

SIRET Société intégrée : 40200268700083

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le : 31/12/2010

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA			FB			
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD			FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ			
Autres régularisations (à détailler)	FG			FH			
<b>TOTAL</b>	<b>FK</b>			<b>FL</b>			
BÉNÉFICE (2) FK - FL		DÉFICIT FL - FK		<b>FN</b>			
<b>B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME</b>	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3	
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7	
Total Plus-values (GD-G1) ou moins-values (G1-GD) Taux de 19 %	GE			GJ			
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6		
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

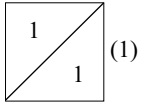
(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT  
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE  
À RETENIR POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**



(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SA AVENIR FINANCE

N° SIRET : 4 0 2 0 0 2 6 8 7 0 0 0 8 3

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : SIE LYON 9EME ARRT 165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03

Exercice ouvert le : 01/01/2010 clos le : 31/12/2010

Si un tableau N° 2058 ES est souscrit, cocher la case

Nombre de sociétés intégrées

BD 6

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice  AC	Déficit  AD	Autres plus-values à 19%  (210 E, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI) AK	Plus et moins-values à long terme à 19%  (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AF	Plus et moins-values à long terme à 15%  (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AE	Plus et moins-values à long terme à 0 %  (montant précédé du signe + ou - selon le cas) EL
SA AVENIR FINANCE 4 0 2 0 0 2 6 8 7 0 0 0 8 3						( 387 054)
SAS AVENIR FINANCE GESTION PRIVEE 4 3 1 9 7 4 9 6 3 0 0 0 3 2						
SAS AVENIR FINANCE CORPORATE 4 2 1 6 8 9 1 5 9 0 0 0 3 4						
SA AVENIR FINANCE INVESTMENT MANAGE 4 1 4 5 9 6 7 9 1 0 0 0 8 0						
SAS AVENIR FINANCE IMMOBILIER 4 1 2 5 7 6 5 8 9 0 0 0 4 5						
EURL AFI IMMO 4 8 4 5 6 6 9 2 2 0 0 0 2 3						
<b>SOUS-TOTAL</b>	BE	BF				
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA	BB				
Autres plus-values à 19 % (Total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (Total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG ( 387 054)

- (1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux n° 2058 TS supplémentaires.  
Dans ce cas, il convient : - de numérotter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;  
- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.  
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.





**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL  
ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SA AVENIR FINANCE

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : SIE LYON 9EME ARR  
165, rue Garibaldi  
69401 LYON CEDEX 03

Exercice ouvert le : 01/01/2010 clos le : 31/12/2010

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

I - RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE		
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées	HV	8 453 436
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	HQ	
Quote part de frais et charges relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation déneutralisées	HI	
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B-7 <sup>e</sup> alinéa)	HA	
Déduction des intérêts différés au titre de la sous-capitalisation (CGI, art. 223 B-15 <sup>ème</sup> à 19 <sup>ème</sup> alinéas)	HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB
	Déficit	HC
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble	HD	
Déficit de l'exercice reporté en arrière	HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice	HG	
RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice	HK
	Déficit	HL

II - PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE						
	19 %		15 %		0 %	
imposables	IA		Z1		EM	
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN	
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO	
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP	
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ	
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**ETAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE  
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : SA AVENIR FINANCE

Néant  \*

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

SIE LYON 9EME ARRT  
165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03  
Exercice ouvert le : 01/01/2010  
clos le : 31/12/2010

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

I - SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	6 345 532
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058 RG)	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	6 345 532
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	6 345 532

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	à 19 % ou à 15 %	à 16,5 %	à 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> et 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I a *sexies-0* du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

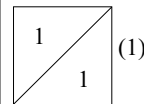
(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a *sexies-0 bis* du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a *sexies-0* du CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not et la notice 2032.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT  
ET CRÉANCES IMPUTABLES



(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SA AVENIR FINANCE

N° SIRET 4 0 2 0 0 2 6 8 7 0 0 0 8 3

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : SIE LYON 9EME ARRT  
165, rue Garibaldi  
69401 LYON CEDEX 03

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le : 31/12/2010

Néant  \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Dénomination des sociétés	Crédit d'impôt recherche	Crédit d'impôt famille	Réduction d'impôt Mécénat d'entreprise (art. 238 bis du CGI)	Crédit d'impôt apprentissage	Autres crédits (2)	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales	
						Cédées à la mère	Utilisées par la mère
1	2	3	4	5	6	7	8
SA AVENIR FINANCE	14 967						
SAS AVENIR FINANCE GESTION PRIVEE							
SAS AVENIR FINANCE CORPORATE							
SA AVENIR FINANCE INVESTMENT MANAGERS	225 838						
SAS AVENIR FINANCE IMMOBILIER							
EURL AFI IMMO							
TOTAL	240 805						
	LA	LI	LH	LJ	LC	LE	LF

Ventilation des crédits d'impôt

Dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
SA AVENIR FINANCE			
SAS AVENIR FINANCE GESTION PRIVEE			
SAS AVENIR FINANCE CORPORATE			
SA AVENIR FINANCE INVESTMENT MANAGERS			
SAS AVENIR FINANCE IMMOBILIER			
EURL AFI IMMO			
TOTAL			
	LK	LM	LN

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 CG supplémentaires.

Dans ce cas, il convient : - de numérotter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 CG souscrits en bas à droite de cette même case.

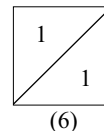
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LI, LH, LJ, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCE NON RETENUS  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE  
À COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 1992**



(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SA AVENIR FINANCE

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : SIE LYON 9EME ARRT  
165, rue Garibaldi  
69401 LYON CEDEX 03

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le : 31/12/2010

Néant  \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Dénomination des sociétés		Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
		Allouées (1)	Reçues (2)	Alloués		Reçus (4)
				déductibles (3)	non déductibles (1)	
1		2	3	4	5	6
SAS AVENIR FINANCE C	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
SA AVENIR FINANCE IN	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
SAS AVENIR FINANCE G	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
SAS AVENIR FINANCE I	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
SA AVENIR FINANCE	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice				68 058	
EURL AFI IMMO	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
<b>TOTAL</b>					68 058	

- (1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.  
 (2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.  
 (3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.  
 (4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.  
 (5) Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.  
 Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents.  
 (6) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 SG supplémentaires.  
 Dans ce cas, il convient :  
 - de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;  
 - de porter le nombre total de tableaux n° 2058 SG souscrits en bas à droite de cette même case.  
 Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



Formulaire obligatoire  
(art. 223 du Code général des impôts)

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2010 et clos le 31/12/2010

Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration  
SIE LYON 9EME ARRT  
165, rue Garibaldi  
69401 LYON CEDEX 03

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

## A IDENTIFICATION

SA AVENIR FINANCE  
51, rue DE SAINT CYR  
69009 LYON

307	307493	40200268700083
Insp.,IFU	N° dossier	N° Siret

## B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :  
Activités des sociétés holding

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement :  
l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone : 0427705400

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %		Bénéfice imposable au taux de 15 %		Déficit (report de la lignes XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	
--------------------------	--	--	------------------------------------	--	---	--

<b>2 Plus-values</b>	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre1)	
----------------------	---	--	--	--

Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables au taux de 0%		Plus-values exonérées art. 238 quindecies	
--	--	--	--	---	--	---	--

## 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies*  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches urbaines  Zone franche Corse  Pôle de compétitivité   
 Entreprises nouvelles art. 44 *septies*  Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies*  Autres dispositifs  Zone de Restructuration de la défense art. 44 *terdecies*   
 Sociétés d'investissements immobiliers cotées  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

## D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt  
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.  
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

## E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Pour les entreprises mono établissements et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (Chantiers, Missions,...), en cochant cette case vous êtes dispensé de déposer une 1330-CVAE.

Valeur ajoutée de référence   
Chiffre d'affaire de référence

Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaire, se reporter à la notice de la 1330-CVAE

**Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

CGA  Viseur conventionné

KPMG  
51, rue De Saint Cyr  
69388 LYON CEDEX 09

0437647700  
0437647709

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

– Professionnel de l'expertise comptable :

– Conseil :

– CGA :

– N° d'agrément du CGA

À LYON....., le 13/04/2011.....

Signature et qualité du déclarant MONSIEUR BLAIN DANYEL  
PRESIDENT

**TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**  
**DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT**  
 ( art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

**CALC219BF4**



Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SA Avenir Finance  
 51, rue DE SAINT CYR  
 69009 LYON

Numéro SIRET du principal établissement 40200268700083  
 Code APE 6420Z

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

**I Résultats de l'exercice**

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

**II Bénéfices soumis au taux réduit**

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		

**l III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

**m IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)





# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

**N° 2065 Ter**  
(2011)

Désignation de l'entreprise **SA Avenir Finance**  
et Date de clôture de l'exercice **31/12/2010**

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

### H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.  
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

### I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

### J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

<b>RÉMUNÉRATIONS</b>	Montant brut des salaires, <b>abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2010</b> , montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

### K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

### L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du C.G.I.)

– Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

– Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis).

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) <input style="width: 100px;" type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 % <input style="width: 100px;" type="text"/>
plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 19% <input style="width: 100px;" type="text"/>	
Chiffre d'affaires TTC <input style="width: 100px;" type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 0 % <input style="width: 100px;" type="text"/>

– Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n<sup>OS</sup> d'identification de la société mère.

n° SIRET

**AVENIR FINANCE**  
Société anonyme au capital de 1.447.165,20 €  
Siège Social à LYON (69009) - 51 rue de Saint Cyr  
402 002 687 RCS LYON

**RAPPORT DE GESTION DU GROUPE  
AVENIR FINANCE  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Chers Actionnaires,

Le 7 avril 2011, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes sociaux et consolidés d'Avenir Finance. Ces comptes ont ensuite été publiés et déposés dans les conditions prévues par la loi et le RGAMF.

Le présent rapport a pour objet pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé dans le cadre de l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

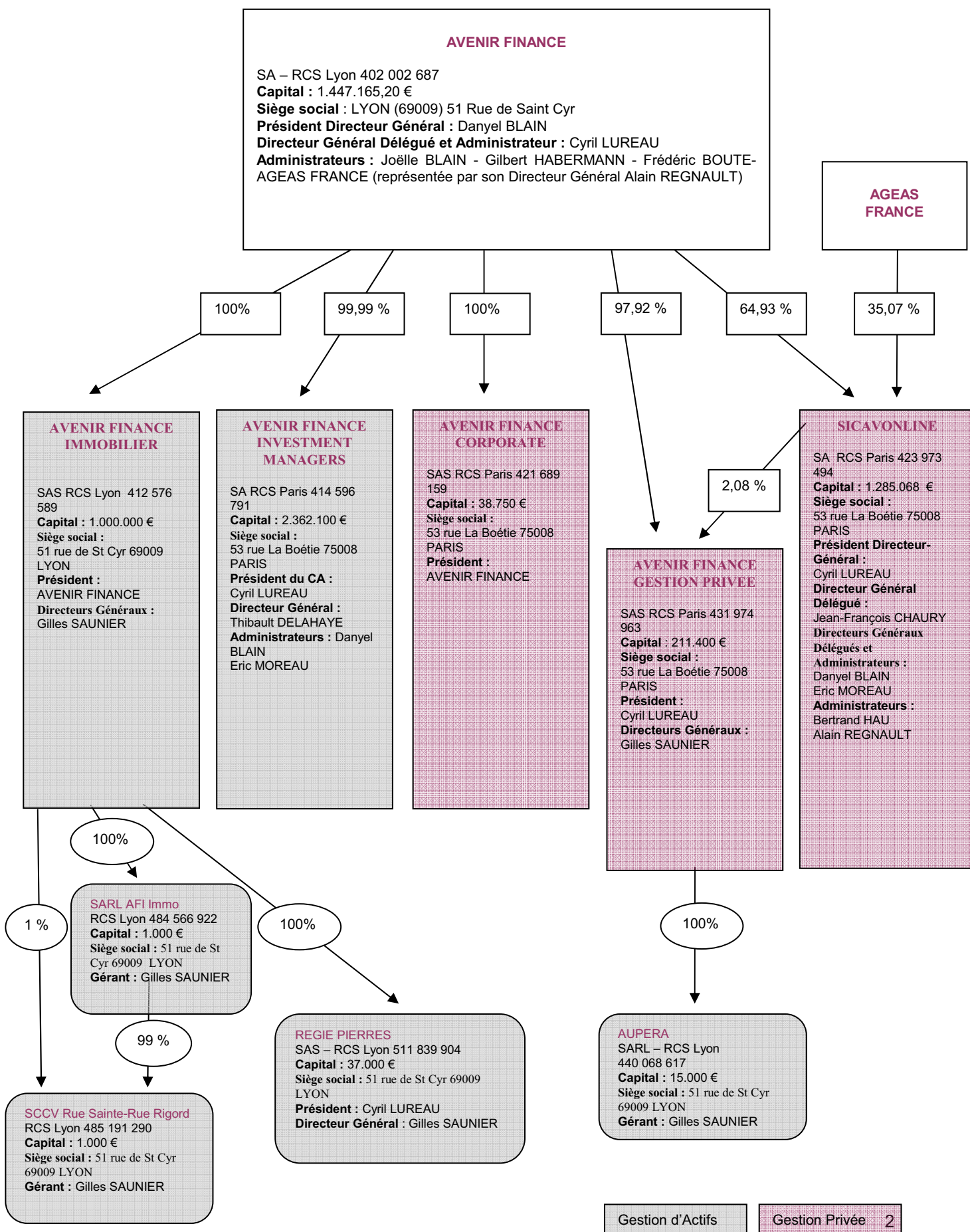
Nous vous exposerons dans une première partie l'activité du groupe, les résultats générés, les progrès réalisés ou difficultés rencontrées, les perspectives d'avenir, les événements importants intervenus depuis le début de l'exercice ainsi que les activités du groupe en matière de recherche et de développement.

Une seconde partie sera dédiée aux aspects touchant à la vie sociale et à l'actionnariat de la société.

La troisième partie sera consacrée à l'analyse des différents risques et donnera des informations sur la façon dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

# I. ENVIRONNEMENT ET ACTIVITE DU GROUPE EN 2010

Organigramme à jour au 31 décembre 2010



## **I.1 LES DIFFERENTS MARCHES**

D'un point de vue macro économique, l'année 2010 aura été caractérisée par une forte reprise de la croissance mondiale (déjà initiée au second semestre 2009), par la dichotomie entre les rythmes de croissance des pays émergents et des pays développés et par la crise des dettes souveraines européennes.

Les marchés financiers, quant à eux, ont connu une année mouvementée. Affolés par la crise grecque et un risque important de récession, ils ont ainsi lourdement dévissé au printemps avant de parvenir ensuite à se redresser grâce aux performances réalisées par les sociétés ayant réalisé de fortes restructurations.

Mais la tendance n'a pas été linéaire. En effet, le spectre de la crise des dettes souveraines ressurgissant à intervalles réguliers, les marchés ont été marqués par une forte volatilité.

Globalement, pour l'activité du Groupe, ces conditions de marché n'ont pas été très positives. L'appétit pour le risque des investisseurs individuels est demeuré faible, l'épargne privée s'est essentiellement dirigée vers l'investissement immobilier locatif et les contrats d'assurance vie en euros.

Au niveau immobilier, l'année se termine sur un bilan mitigé. Entre reprise économique moribonde et record de baisse des taux, le marché immobilier est resté hésitant. 2010 était attendu comme l'année de la reprise, de la sortie de crise pour finalement se révéler comme une année de convalescence.

Le marché de l'immobilier ancien, cœur de cible de l'activité du Groupe, a connu un retournement au niveau des prix. Après plus de dix années où le marché a connu une véritable expansion et enregistré, année après année, des progressions record des prix, la bulle spéculative a dégonflé progressivement depuis 2007. Sur 2008 et 2009, le marché de l'ancien a connu un atterrissage en douceur et a même renoué avec plus de confiance.

A contrario, en 2010, le prix des logements anciens a connu de nouvelles pressions à la hausse.

Alors qu'ils avaient baissé de -3,1% en 2008 et de -4,9% en 2009, les prix ont enregistré une hausse moyenne de +5,3% en 2010. A cela, une raison principale : les conditions de crédits qui ont soutenu les conditions d'expression de la demande.

Pour les métiers exercés par le groupe Avenir Finance, une analyse par segments d'activité fait ressortir les tendances macro-économiques suivantes.

### **I.1.1 Produits immobiliers**

En 2010, le marché de l'immobilier ancien a renoué avec la hausse des prix mais également avec une reprise des volumes.

Dans ce marché, la stratégie du Groupe, initiée dès 2007, s'est poursuivie avec une réduction du stock d'immeubles et une réduction drastique du stock de dettes, proche de zéro en ce début d'année 2011. La politique du Groupe en matière immobilière vise une limitation du portage des opérations, fixée à 25% des fonds propres.

Parallèlement, sur l'exercice 2010, l'intégration verticale du métier s'est traduite par le développement du métier de contractant général non exécutant exercé par la société Aupera.

A ce jour, l'activité immobilière représente donc trois sources de marges distinctes pour le Groupe. D'une part, le portage du foncier et le suivi des travaux de rénovation se traduisent par une marge au niveau de la Gestion d'Actifs et d'autre part, la distribution génère une marge pour le pôle Gestion Privée.

Cette évolution stratégique modifie la structure du chiffre d'affaires mais également des marges. Surtout, elle présente l'avantage de réduire considérablement le niveau de risque du Groupe tant au

niveau de l'endettement que du BfR. Pour un niveau de marges équivalent, cela assure une meilleure maîtrise de la qualité, sans demander d'investissements humains supplémentaires.

Sur le terrain, l'année 2010 a été marquée par la commercialisation de trois opérations importantes : Lyon Gare Saint Paul, Dijon et Bordeaux ainsi que d'un immeuble bénéficiant d'une fiscalité Monuments Historiques et connaissant un grand succès : Valréas.

Rappelons que tous ces biens jouissent d'une grande qualité architecturale et d'emplacements de tout premier ordre dans les centres villes. Ces deux caractéristiques expliquent que les biens en stock n'aient pas à pâtir d'une quelconque dévalorisation.

Enfin, il est à noter qu'Avenir Finance offre encore à la commercialisation des lots présentant l'avantage de bénéficier des avantages de la loi Malraux 2008, comme à Nevers.

Au niveau national, cette année encore, Avenir Finance Immobilier s'est affirmé comme leader sur le marché de l'immobilier ancien à forte valeur patrimoniale.

Les indicateurs de la filiale immobilière sont les suivants :

En K€	2010	2009
Total du bilan	7.431	11.203
Chiffre d'Affaires H.T.	5.383	9.428
Résultat net	(450)	(213)

L'activité de la filiale s'établit en net recul de 43% par rapport à 2009. Cette évolution ne traduit en aucun cas une baisse d'activité mais bien le changement de stratégie de la direction. Concrètement, cela signifie que le Groupe a vendu, en plus des immeubles acquis et enregistrés en stock, des opérations qui ont été portées par :

- des investisseurs financiers privés,
- les vendeurs d'immeubles.

Au niveau de l'enregistrement comptable, ces opérations, non achetées par Avenir Finance Immobilier, ne sont donc pas passées dans les comptes de la filiale mais ont été enregistrées dans l'activité distribution de la Gestion Privée, à travers Avenir Finance Gestion Privée.

En parallèle, il est à noter une réduction des charges d'exploitation de -26% avec notamment une équipe recentrée autour de 3 personnes. Mais surtout, il convient de noter une contraction drastique des charges financières (-68%) qui traduit logiquement la politique volontariste de diminution du stock afin de minimiser la dette affichée et le risque corrélé.

L'endettement résiduel consiste en le solde des emprunts ayant historiquement permis la constitution du stock immobilier, à hauteur de 1.067 K€. Parallèlement, le montant des emprunts et dettes financières de 4.440 K€ correspond au compte courant d'Avenir Finance.

## **I.1.2 Sociétés de Gestion**

Gestion d'actifs

Le premier semestre fut difficile pour l'ensemble des places financières mondiales, avec un mois de mai particulièrement chahuté. Les marchés mondiaux ont affiché dans leur ensemble des pertes au début de l'année avec des performances disparates : les pays d'Europe du Sud ont présenté les plus forts replis, alors que les Etats-Unis et les pays émergents ont limité leurs pertes.

Au cours du premier trimestre, les thèmes « macro » ont occupé le devant de la scène.

D'un côté, on notera que la reprise de la croissance s'est renforcée, s'étendant à l'ensemble de l'économie mondiale comme en attestent l'embellie du marché du travail américain et l'amélioration conjoncturelle des principaux pays européens. De l'autre, ce qui retiendra l'attention, c'est l'explosion de la dette publique dans certains pays, notamment en Grèce. Au mois de mars, les marchés ont repris un semblant de confiance, marqués par une reprise rapide, grâce aux déclarations des membres de l'Union Européenne de soutien et de solidarité envers la Grèce.

Au cours du second trimestre, le marché « actions » a traversé une période de turbulences. Au-delà d'une série de résultats d'entreprises supérieurs aux attentes, ce sont les craintes macroéconomiques qui ont encore une fois, occupé le devant de la scène. Dès la fin du mois d'avril, les places boursières internationales ont entamé une nouvelle phase de correction. La tendance est restée baissière sur l'ensemble de la période, avec une accalmie passagère en mai dans le sillage de statistiques favorables venues des pays émergents. En juin, les inquiétudes des investisseurs se sont concentrées à nouveau sur la question des dettes souveraines en zone Euro et de leur impact sur la croissance mondiale. En effet, ce sont les craintes d'une rechute économique matérialisée par le tassement du dynamisme de la croissance mondiale, sur lesquelles les marchés se sont focalisés.

Malgré ces incertitudes, l'activité d'Avenir Finance Investment Managers au cours de l'exercice 2010 a continué à progresser. C'est ainsi que les encours sous gestion sont passés de 440,6 M€ fin 2009 à 511 M€ fin 2010, auxquels il faut ajouter 8 M€ de collecte pour la SCPI RENOVALYS.

Les encours se répartissent comme suit :

- gestion collective : 406,2 M€
- gestion sous mandat : 53 M€
- gestion de mandat d'arbitrage en unité de compte : 51,8 M€
- SCPI : 8 M€

Au cours de cet exercice, la gamme des FCP a été enrichie par la création de deux fonds commun de placement :

- AFIM Bond Return (marchés de taux internationaux),
- AFIM OFP Eur Sovereign Bond Fund (marchés souverains de la zone euro).

A fin décembre, l'actif de ces fonds approchait 63 M€.

Enfin, et pour répondre aux besoins de la clientèle, deux classes de parts valorisées en dollars ont été créées sur le fonds US Opéra. Ce fonds, très performant au cours de l'exercice, offre ainsi cinq classes de parts qui permettent de couvrir les demandes pour des parts valorisées en euros, en dollars ou en euros couvertes contre le risque de change.

Au niveau de la gestion immobilière, la première SCPI créée par AVENIR FINANCE INVESTMENT MANAGERS a atteint une collecte de 8 M€ et une nouvelle SCPI a été créée en fin d'année : Renovalys 2. Cette SCPI de type fiscal « déficit foncier » a déposé une demande en vue d'obtenir le visa de l'Autorité des Marchés Financiers pour offre public à l'épargne.

Les indicateurs du niveau d'activité d'Avenir Finance Investment Managers sont les suivants :

En K€	2010	2009
Total du bilan	8.919	6.314
Chiffre d'Affaires H.T.	8.732	6.518
Résultat net	1.223	954

S'agissant d'une activité de coûts fixes, la hausse du chiffre d'affaires (+ 34%) se répercute directement sur les différents soldes intermédiaires de gestion : la rentabilité s'affirme malgré les investissements humains engagés sur l'exercice.

Au regard de ces données, notons la faiblesse des dettes financières qui n'atteignent pas de montant significatif.

## Private Equity

Le 2 mars 2010, le groupe Avenir Finance a cédé 80% de sa participation dans Avenir Finance Gestion au groupe Gorgé.

En 2010, la société renommée Promelys Participations, n'était qu'une participation minoritaire pour le groupe qui a choisi de se recentrer sur ces deux cœurs de métiers :

- la Gestion Privée,
- la Gestion d'Actifs.

### I.1.3 Distribution de produits financiers et d'assurance vie

Après la crise financière de 2008 et la stabilisation de 2009, les marchés financiers ont connu, au cours de l'exercice 2010, une forme de normalisation. Pour autant, l'appétit pour le risque des investisseurs individuels est demeuré faible. L'épargne privée s'est essentiellement dirigée vers l'investissement immobilier locatif et les contrats d'assurance vie en euros.

Les chiffres clés de l'entité Sicavonline sont les suivants :

En K€	2010	2009
Total du bilan	6.882	6.164
Produit Net Bancaire	2.831	2.052
Résultat net	421	294

Malgré la conjoncture, l'activité de Sicavonline a progressé de 38% grâce à sa stratégie de développement.

En effet, après un exercice 2009 qui a permis de redresser les résultats, notamment grâce à des baisses très importantes de charges, la société a commencé à investir de nouveau sur l'exercice 2010, dans deux directions :

- le développement de son site Internet,
- la mise en œuvre des partenariats.

Les investissements ont porté sur les messages publicitaires, le recrutement (deux personnes en charge du contenu rédactionnel, deux personnes au Marketing Internet), le développement de l'offre produits, la mise en œuvre technique et l'animation commerciale des partenaires.

Ainsi l'audience du site internet a progressé de façon très significative, atteignant près de 200.000 visiteurs uniques en fin d'année. Cette croissance de l'audience a permis d'une part de générer des revenus complémentaires (publicité), mais également de favoriser une activité commerciale plus importante, grâce aux prospects plus nombreux.

La société Avenir Finance Gestion Privée présente, quant à elle, les indicateurs d'activité suivants :

En K€	2010	2009
Total du bilan	8.434	5.475
Chiffre d'Affaires H.T.	8.453	7.307
Résultat net	661	373

En 2009, cette filiale avait consenti des investissements humains sur la force commerciale qui ont porté leurs fruits sur l'exercice 2010. Parallèlement, la poursuite du partenariat avec la BNP et la montée en puissance de celui conclu avec les Caisse d'Epargne ont permis une croissance de l'activité (+ 16,5%).

Les charges d'exploitation, pour leur part, sont restées contenues, permettant un affermissement de la rentabilité et du résultat net.

#### I.1.4 Conseil en opérations de haut de bilan

L'activité 2010 a encore été fortement impactée par les suites de la crise financière débutée au 4ème trimestre 2008. Cette crise a affecté les marchés financiers et les opérations de financement des PME françaises ou étrangères, en capital ou en dette.

Le nombre d'opérations de rapprochement, de cession, de levée de fonds privée et d'introduction en bourse a été considérablement réduit, ce qui a affecté les acteurs de marché.

Aussi, l'année 2010 a été marquée par l'arrêt définitif en interne des activités de prospection et de montage de dossiers Corporate.

Malgré les investissements réalisés, notamment dans l'engagement de frais de prospection commerciale, la société Avenir Finance Corporate ne disposait d'aucune perspective d'amélioration :

- la conjoncture est particulièrement difficile : faiblesse des volumes de transactions, tickets d'investissement réduits, sélectivité et attentisme des investisseurs sur les dossiers ... ; perturbations de marché au cours du premier semestre en lien avec la « crise grecque »,
- certes des mandats peuvent être signés mais en réalité peu d'opérations se réalisent,
- difficultés constantes à recouvrer les créances vis-à-vis de clients mécontents du fait de la non réalisation ou du retard pris dans la réalisation des opérations pour leur compte.

Ce sont les raisons pour lesquelles la société Avenir Finance Corporate a été contrainte de procéder au licenciement des deux salariés à temps plein qu'elle comptait.

Les indicateurs de la filiale Corporate :

En K€	2010	2009
Total du bilan	348	829
Chiffre d'Affaires H.T.	100	401
Résultat net	(155)	204

Les conditions de marché ont pesé sur l'activité et le chiffre d'affaires se compresse de 75%. Malgré la poursuite de la réduction des charges d'exploitation (-18%), la rentabilité se dégrade fortement et l'exercice se solde par une perte malgré un abandon de créances de la maison mère de 733 K€.



## I.2 LES COMPTES 2010

### I.2.1 Les comptes sociaux

#### Faits caractéristiques de l'exercice

Dès le début de l'exercice 2008, le Groupe avait entamé une action d'envergure visant à renforcer son réseau commercial propre afin de limiter l'impact de la conjoncture sur l'activité des différentes entités. Parallèlement, le développement des partenariats avec les grands comptes s'était poursuivi afin d'enrichir encore davantage les sources de prospects. Ces actions se sont naturellement poursuivies depuis.

Rapidement conscient que ces actions, certes ambitieuses, ne suffiraient pas à surmonter l'ampleur de la crise internationale, le Groupe entamait un second plan de mesures sur le second semestre 2008 :

- licenciement économique de 10 collaborateurs en juillet dans les fonctions supports et les métiers de la bourse,
- baisse radicale des budgets de marketing et communication,
- renégociation systématique des contrats avec les principaux fournisseurs,
- puis seconde vague de licenciements en novembre 2008.

En 2009, ce sont ainsi 5,5 M€ de réduction de coûts en année pleine qui avaient été générés.

De plus, rappelons que, lors de l'exercice 2009 :

- Avenir Finance avait cédé, le 15 décembre 2009, 22 253 titres de la filiale Sicavonline pour un prix de vente de 3 199 981 €. A cette même date, une augmentation de capital réalisée dans Sicavonline n'avait pas été souscrite par Avenir Finance. Le pourcentage de détention, suite à ces deux opérations, était passé de 100% à 65%.
- Avenir Finance avait consenti un abandon de compte courant en faveur d'Avenir Finance Corporate pour un montant de 500 000 €.

Sur 2010, le Groupe se recentre sur deux pôles d'activité : la Gestion d'Actifs et la Gestion Privée. En parallèle, l'exercice est marqué par trois faits marquants :

- Le Groupe Avenir Finance a cédé, le 2 mars 2010, 80% de sa participation dans Avenir Finance Gestion au groupe Gorgé. En 2010, il ne détenait plus qu'une participation minoritaire dans l'entité renommée Promelys Participations.
- Avenir Finance a consenti un abandon de compte courant en faveur d'Avenir Finance Corporate pour un montant de 732.939 €.
- Dans un environnement économique encore fragile et contrasté, le Groupe a restauré sa capacité bénéficiaire et amorcé un nouveau cycle de croissance qui s'est traduit notamment par la reprise progressive des investissements humains, marketing et publicité).

#### Généralités

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 7 avril 2011 et seront soumis à l'Assemblée Générale des Actionnaires le 15 juin 2011.

Les états financiers qui sont présentés ne comportent pas de modification notable, tant au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

## Chiffres clés

Données financières en K€	2010	2009
Total du bilan	23.815	23.937
Chiffre d'affaires	1.814	2.095
Résultat net	89	898
Résultat net par action (en euros)	0,04	0,37
Dividende payé par action (en euros)	0	0

## Dépenses non déductibles

Conformément à la norme du CNCC n° 5-106 § 10, nous précisons qu'il n'existe pas de dépenses visées à l'article 39-4 du CGI ni de charges non déductibles (CGI article 223 quinquies).

## Proposition d'affectation du résultat

Le résultat distribuable s'élève à 985.020 euros, soit :

- Report à nouveau :	896.098 euros
- Résultat de l'exercice :	88.922 euros
<b>TOTAL</b>	<b>985.020 euros</b>

Il est proposé de distribuer ce résultat distribuable ainsi qu'il suit :

- à titre de dividende, un montant de :	361.791,30 euros
- au report à nouveau pour :	623.228,70 euros

Il serait ainsi distribué un dividende de 0,15 euro par action.

Au choix de l'actionnaire, ce dividende serait perçu soit en numéraire, soit en actions.

A cet effet, chaque actionnaire pourrait, pendant une période fixée par l'assemblée générale ordinaire, opter pour le paiement en actions en en faisant la demande auprès des établissements payeurs.

La distribution en espèces, qui serait effectuée en euros, après l'expiration de la période d'option pour le réinvestissement du dividende en actions, ouvrirait droit à la réfaction de 40 % prévue par l'article 158, 3-2° du Code général des impôts pour les personnes physiques domiciliées en France, sauf option pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater dudit Code.

La Société prélèverait lors du paiement du dividende, les sommes dues au titre de la CSG – CRDS et prélèvements sociaux.

Conformément à la loi, le prix de l'action qui serait remise en paiement du dividende serait égal à 90 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date de l'assemblée générale ordinaire, diminuée du montant net du dividende.

Si le montant des dividendes pour lequel était exercée l'option ne correspondait pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourrait :

- obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant à la date où il exercerait son option, la différence en numéraire ;
- ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soultte en espèces.

Les actions ainsi remises en paiement du dividende porteraient jouissance à la date de la réalisation de l'augmentation de capital constatée par le conseil d'administration.

Il serait demandé à l'assemblée générale de donner tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation au président directeur général et/ou aux directeurs généraux délégués à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de cette résolution, de constater l'augmentation de capital qui en résulterait et de modifier en conséquence les statuts de la société.

Les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

exercice de distribution	dividende distribue
2008	0,70 € *
2009	0
2010	0

\* En 2008, la totalité du dividende ouvrait droit à la réfaction de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France.

#### Jetons de présence

Il est proposé d'allouer aux administrateurs, pour l'exercice 2010, un montant global de 18.000 €, à titre de jetons de présence.

#### Réintégration de frais généraux

Aucune réintégration de frais généraux n'a été pratiquée par l'administration fiscale en vertu de l'article 39-5 du CGI (article 223 quinquies CGI).

#### I.2.2 Les comptes consolidés

Il est rappelé que faisaient partie du périmètre de consolidation des comptes de la société Avenir Finance au 31 décembre 2010 :

- Sicavonline
- Avenir Finance Immobilier
- Avenir Finance Corporate
- Avenir Finance Gestion Privée
- Avenir Finance Investment Managers
- EURL AFI Immo
- REGIE PIERRES
- SCCV Rue Sainte-Rue Rigord
- EURL Aupéra

#### Chiffres clés

Données financières IFRS en K€	2010	2009
Total du bilan	41.632	41.216
Chiffre d'affaires	26.870	27.719
Résultat net	289	2.086
Résultat net par action (en euros)	0,06	0,86

Dans un environnement économique encore fragile et contrasté, le Groupe Avenir Finance a amorcé en 2010 un nouveau cycle de croissance. Au titre de l'exercice 2010, le Groupe enregistre une marge brute en forte progression (+9,7%). La stagnation du chiffre d'affaires est le résultat de l'évolution de la stratégie de portage dans l'immobilier et ne reflète pas la véritable activité commerciale des deux métiers du Groupe.

Le résultat net, bien que positif, est amputé par la reprise progressive des investissements (1,2 M€ pour le recrutement de nouveaux conseillers en gestion privée, pour le marketing, la publicité et l'équipe rédactionnelle de Sicavonline), par les dernières charges liées à la restructuration (0,88 M€ liés à l'arrêt de l'activité d'Avenir Finance Corporate) et par l'impact IFRS des actions gratuites (0,29 M€), soit un montant total de 2,37 M€. Hors investissements et éléments exceptionnels, la capacité bénéficiaire du Groupe a été restaurée.

La structure financière s'en trouve renforcée avec des fonds propres en hausse de 2%, passant de 19.903 K€ à 20.358 K€, tandis que l'endettement global se réduit du tiers, passant de 10.075 K€ à seulement 6.759 K€.

## Présentation synoptique du bilan et compte de résultat

Bilan actif (Sur 12 mois en K€)

En milliers d'euros	déc.-10	déc.-09
Ecart d'acquisition	8 275	8 236
<i>Dont UGT Gestion Privée</i>	3 761	3 761
<i>Dont UGT Gestion d'actif</i>	4 514	4 475
Autres Immobilisations incorporelles	16	6
Immobilisations corporelles	481	473
Autres actifs financiers, y compris dérivés	481	840
Participations dans les entreprises mises en équivalence	173	-
Actifs d'impôts différés	3 855	3 636
<b>ACTIF NON COURANT</b>	<b>13 282</b>	<b>13 191</b>
Stock & encours	4 943	7 710
Créances clients	12 406	8 591
Créances d'impôt courant	379	280
Comptes de notaires	1 494	1 403
Autres créances courantes	3 078	2 912
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6 075	6 139
Actifs classés comme détenus en vue de la vente		990
<b>ACTIF COURANT</b>	<b>28 377</b>	<b>28 025</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>41 658</b>	<b>41 216</b>

Bilan passif (Sur 12 mois en K€)

En milliers d'euros	déc.-10	déc.-09
Capital	1 447	1 447
Primes d'émission	14 131	16 898
Réserves consolidées	4 635	-528
Résultats non distribués	182	2 086
<b>CAPITAUX PROPRES (Part du groupe)</b>	<b>20 358</b>	<b>19 903</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>1 941</b>	<b>1 936</b>
Provisions pour risques et charges	6	28
Avantages du personnel	67	93
Emprunts et dettes financières	114	389
<b>PASSIF NON COURANT</b>	<b>188</b>	<b>510</b>
Emprunts et dettes financières	6 768	10 075
<i>dont endettement sur immobilier</i>	1 513	4 466
Dettes fournisseurs	5 501	3 690
Dettes fiscales et sociales	4 079	3 645
Autres dettes	2 798	1 071
Passifs classés comme détenus en vue de la vente		386
<b>PASSIF COURANT</b>	<b>19 146</b>	<b>18 867</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>41 658</b>	<b>41 216</b>

Soldes intermédiaires de gestion (Sur 12 mois en K€)

En milliers d'euros	déc.-10	% Marge	déc.- 09	% Marge
Ventes de marchandises	9 712		10 712	
Ventes de produits	17 158		17 007	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>26 870</b>		<b>27 719</b>	
<i>Dont Avenir Finance Gestion</i>			1 978	
Charges Opérationnelles	12 197		13 452	
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>14 673</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 267</b>	<b>100,0%</b>
<i>Dont Avenir Finance Gestion</i>			1 486	
Taux	55%		51%	
Frais de personnel	-10 212	-69,7%	-9 223	-64,6%
Charges externes	-3 224	-22,0%	-3 874	-27,2%
Impôts et taxes	-1 243	-8,5%	-969	-6,8%
Dotations nettes aux amortissements	-165	-1,1%	-170	-1,2%
Dotations aux provisions nettes de reprises	-178	-1,5%	212	1,5%
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>-350</b>	<b>-2,4%</b>	<b>243</b>	<b>1,7%</b>
<i>Dont Avenir Finance Gestion</i>			221	
Pertes de valeur sur actifs			-	
Cession d'actifs financiers	583		2 263	
Autres produits et charges opérationnels	-275		71	
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>-42</b>	<b>-0,6%</b>	<b>2 577</b>	<b>18,1%</b>
Coût de l'endettement financier brut	<b>-244</b>		<b>-594</b>	
Produits financiers des placements de trésorerie	7		47	
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-237</b>	<b>-1,6%</b>	<b>-547</b>	<b>-3,8%</b>
Autres produits et charges financières	25		16	
Impôts sur les résultats	544		40	
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES</b>	<b>289</b>	<b>2,0%</b>	<b>2 086</b>	<b>14,6%</b>
Résultat net d'impôt des activités abandonnées			-	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>289</b>	<b>2,0%</b>	<b>2 086</b>	<b>14,6%</b>
<i>Dont Avenir Finance Gestion</i>			152	
<b>Dont :</b>				
-Part du groupe	182		2 086	
-Part des minoritaires	107		-	
Résultat net par action - part du groupe (euros)	0,06		0,86	
Résultat net dilué par action - part du groupe (euros)	0,06		0,77	
Nombre d'actions retenu (en milliers)				
pour le résultat net par action	2 411		2 412	
pour le résultat net dilué par action	2 444		2 454	

## **I.3 L'ANALYSE ET LES PERSPECTIVES**

### **I.3.1 La recherche et développement**

En 2010, les efforts en matière de R&D se sont concentrés essentiellement vers le système d'information propriété de Sicavonline, notamment sur les domaines suivants :

- des outils pour l'organisation de la distribution ;
- la mise en œuvre des nouveaux partenariats (CPLUSSUR.COM, BOURSIER.COM...).

Aussi, le système d'information développé et opéré par Sicavonline s'est étoffé :

- innovations dans les dispositifs de suivi de la performance commerciale (outil propriétaire) ;
- développement d'un dispositif permettant de fournir les services de consultation de comptes, passages d'ordres... sur des sites web tiers, en parfaite sécurité ;
- réflexions et prototypages en vue de la synchronisation de notre référentiel CRM avec les partenaires commerciaux ;
- refonte du dispositif de rémunération des distributeurs d'OPCVM pour lesquelles Sicavonline est promoteur ;
- modules de souscription en ligne aux produits FIP, FCPI et assurance vie.



### I.3.2 La variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes	Autres réserves et résultat	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
<b>Situation au 1er Janvier 2009</b>	<b>1 431</b>	<b>17 728</b>	<b>-1 393</b>	<b>17 766</b>		<b>17 766</b>
Résultat consolidé de l'exercice			2 086	2 086		2 086
Coûts des paiements en actions			39	39		39
Variation contrat de liquidité et actions propres						
Attribution d'actions gratuites	16	-16				
Diminution de pourcentage d'intérêt			12	12	1 936	1 948
<b>Total des gains et des pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>16</b>	<b>-16</b>	<b>2 137</b>	<b>2 137</b>	<b>1 936</b>	<b>4 073</b>
Augmentation de capital						
Distribution effectuée		-814	814			
Autres variations						
<b>Situation au 31 décembre 2009</b>	<b>1 447</b>	<b>16 898</b>	<b>1 558</b>	<b>19 903</b>	<b>1 936</b>	<b>21 839</b>
Résultat consolidé de l'exercice			182	182	107	289
Coûts des paiements en actions		298		298		298
Variation contrat de liquidité et actions propres						
Attribution d'actions gratuites						
Diminution de pourcentage d'intérêt						
<b>Total des gains et des pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1 447</b>	<b>17 196</b>	<b>1 740</b>	<b>20 383</b>	<b>2 044</b>	<b>22 427</b>
Augmentation de capital						
Distribution effectuée		-3 077	3 077		-103	-103
Autres variations						
<b>Situation au 31 décembre 2010</b>	<b>1 447</b>	<b>14 119</b>	<b>4 817</b>	<b>20 383</b>	<b>1 941</b>	<b>22 324</b>

Ce tableau détaille le renforcement de 2% des capitaux propres.

### I.3.3 La situation de trésorerie

Sur 12 mois en K€

En milliers d'euros	déc.-10	déc.-09
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Résultat de la période	289	2 086
Amortissements des immobilisations	165	170
Dotations / Reprise provisions	-48	16
Résultat de cession d'immobilisations	-586	-2 262
Charge d'impôt	-544	-40
Charges financières nettes	237	547
Coût des paiements fondés sur des actions	280	39
	<b>-206</b>	<b>556</b>
Variation de stock	2 767	7 761
Variation des créances d'exploitation (1)	-3 966	162
Variation des dettes d'exploitation (1)	3 488	1 005
Autres variations	9	-1
Variation du BFR lié à l'activité	2 297	8 927
<b>Trésorerie générée par les activités opérationnelles</b>	<b>2 091</b>	<b>9 483</b>
Intérêts payés	-237	-547
Impôt sur le résultat payé	326	237
<b>Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles</b>	<b>2 179</b>	<b>9 173</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-183	-11
Acquisitions d'immobilisations financières	-3	-449
Trésorerie nette sur acquisition & cession filiales	-19	
Produits de cession d'immobilisations	1 636	3 211
<b>Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement</b>	<b>1 431</b>	<b>2 751</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la Société mère		
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	-103	
Augmentation de capital		2 202
Produits de vente et rachat d'actions propres	19	
Souscription d'emprunts	224	
Remboursement d'emprunts	-3 581	-9 273
Intérêts payés		
<b>Trésorerie nette utilisée par les activités de financement</b>	<b>-3 441</b>	<b>-7 071</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>169</b>	<b>4 853</b>
Trésorerie d'ouverture	979	-3 874
Trésorerie de clôture	1 148	979

### I.3.4 L'endettement

#### Analyse de la dette par nature

En milliers d'euros	31-déc.-10		31-déc.-09	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts sur immobilier		1 509		4 466
Emprunts sur croissance externe		277	275	410
Associés comptes courant	-	-	-	-
Avances conditionnées	114	56	114	38
Dépôts et concours bancaires		4 918		5 161
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>6 759</b>	<b>389</b>	<b>10 075</b>

#### Analyse par maturité

En milliers d'euros	31-déc.-10	Echéances à		
		moins d'un an	plus d'un an	plus de 5 ans
Emprunts sur immobilier	1 509	1 509		
Emprunts sur croissance externe	277	277		
Associés comptes courant	-	-		
Avances conditionnées	170	56	114	
Dépôts et concours bancaires	4 918	4 918		
<b>Total</b>	<b>6 874</b>	<b>6 759</b>	<b>114</b>	

Le niveau d'endettement se réduit considérablement sur 2010 et la quasi totalité du solde est constituée par des dettes à moins d'un an. Il n'y a pas de dette à plus de cinq ans.

Sur l'exercice, les dettes concernant le financement des acquisitions pour l'activité immobilière représentent moins du quart de et reposent sur un stock d'opérations foncières.

### I.3.5 Les délais de paiement

De nouvelles obligations en matière de délais de paiement ont été introduites par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, dite loi « LME » et complétées par le décret n°2008-1492 du 30 décembre 2008. Ces deux textes ont été codifiés dans le code de commerce.

L'article L.441-6 alinéa 1 du code commerce précise que ces dispositions s'appliquent entre « tout producteur, prestataire de services, grossiste ou importateur » et « tout acheteur de produits ou tout demandeur de prestations de services qui en fait la demande pour une activité professionnelle ».

L'alinéa 8 fixe le délai légal de règlement au trentième jour suivant la réception des marchandises ou d'exécution de la prestation. Toutefois, l'alinéa 9 du même article permet de se référer à un délai conventionnel qui « ne peut dépasser quarante cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

Au 31 décembre 2010, la dette des différentes entités du Groupe se répartissait comme suit :

Libellé	De 0 à 30 jrs	De 31 à 60 jrs	De 61 à 90 jrs	+de 90 jrs	Total
Sicavonline	141.931	763	157.424	6.737	306.855
Avenir Finance	114.666	33.028	163.392	0	311.086
AF Immobilier	33.774	358.781	0	0	392.555
AF Corporate	1.096	4.131	0	1.196	6.423
AF Gestion	0	0	0	0	0
AF Gestion Privée	160.151	64.167	0	170.491	394.809
AF Investment Managers	346.940	53	602.990	4.116	954.099
<b>TOTAL</b>	<b>798.558</b>	<b>460.923</b>	<b>923.806</b>	<b>182.540</b>	<b>2.365.827</b>
	36%	21%	42%	1%	

A la clôture 2009, la répartition était la suivante :

Libellé	De 0 à 30 jrs	De 31 à 60 jrs	De 61 à 90 jrs	+de 90 jrs	Total
Sicavonline	151 502	61 016	5 206	3 747	221 471
Avenir Finance	147 591	166 768	164	3 427	317 950
AF Immobilier	270 067	138 272	63	-90 235	318 167
AF Corporate	4 944	0	0	1 196	6 140
AF Gestion	101 301	2 599	5 268	0	109 168
AF Gestion Privée	142 314	835	0	-3 229	139 921
AF Investment Managers	53 742	3 348	3 386	4 795	65 271
<b>TOTAL</b>	<b>871 461</b>	<b>372 839</b>	<b>14 087</b>	<b>-80 299</b>	<b>1 178 088</b>
	74%	32%	1%	-7%	100%

A noter : Les avances au bilan d'AF Immobilier représentaient des avances faites aux architectes.

### I.3.6 L'information sectorielle

Les principaux indicateurs par secteur d'activité sont les suivants :

Comptes de résultat	déc.-10			déc.-09			Proforma sans AFG		
	G.P.	G.A.	Total	G.P.	G.A.	Total	G.P.	G.A.	Total
Chiffre d'affaires	12 997	14 848	27 845	12 516	17 591	30 107	12 516	16 260	28 776
Ventes Inter-secteurs	-740	-235	-975	-2 150	-238	-2 388	-2 051	-238	-2 289
Chiffre d'affaires consolidé	12 257	14 613	26 870	10 366	17 353	27 719	10 465	16 022	26 487
Marge Opérationnelle	9 308	5 365	14 673	8 167	6 096	14 263	8 167	5 207	13 374
taux	75,9%	36,7%	54,6%	78,8%	35,1%	51,5%	78,0%	32,5%	50,5%
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	151	14	165	190	27	217	190	27	217
Frais de personnel	7 587	2 636	10 223	6 739	2 483	9 222	6 739	2 483	9 222
Dont Coût des paiements en action	280		280	26	13	39	26	13	39
Résultat d'exploitation avant dépréciation des Fonds de commerce	-1 494	1 095	-350	-1 084	1 351	267	-1 084	1 130	46
Cession d'actifs financiers	583		583	2 262		2 262	2 262		2 262
Autres charges et produits opérationnels	-183	-92	-275	39	8	47	39	8	47
Perte de valeur des goodwill									
<b>RESULTAT OPERATIONNEL SECTORIEL APRES DEPRECIATION DES FONDS DE COMMERCE</b>	<b>-1 094</b>	<b>1 003</b>	<b>-42</b>	<b>1 217</b>	<b>1 359</b>	<b>2 577</b>	<b>1 217</b>	<b>1 138</b>	<b>2 356</b>
(+) Résultat financier	-100	-112	-212	-133	-398	-531	-133	-405	-538
(-) Impôts sociétés	753	-209	544	328	-288	40	328	-212	116
<b>RESULTAT CONSOLIDE</b>	<b>-393</b>	<b>681</b>	<b>289</b>	<b>1 412</b>	<b>673</b>	<b>2 086</b>	<b>1 412</b>	<b>522</b>	<b>1 934</b>

L'activité Gestion d'actifs est légèrement plus importante en chiffre d'affaires mais nettement plus contributive aux résultats sur l'exercice 2010, en raison des investissements consentis et de l'arrêt de la filiale Corporate.

### **I.3.7 Les évènements post clôture**

Une évolution stratégique majeure a été décidée et mise en œuvre sur l'exercice 2010.

En effet, le groupe Avenir Finance a choisi d'axer son développement et donc de concentrer ses ressources financières et humaines sur les deux cœurs de métier du groupe :

- la gestion privée,
- la gestion d'actifs.

Dans ce cadre, le groupe avait décidé de céder 80% d'Avenir Finance Gestion, sa filiale dédiée au non coté, à la société de private equity Pelican Venture.

En février 2011, les 20% restants ont également été cédés au repreneur initial. Le Groupe n'a donc plus d'intérêt minoritaire dans le métier du Private Equity.

Dans le même temps, la politique volontariste de développement des partenariats se poursuit avec la montée en puissance progressive des flux avec Ageas, la Caisse d'Épargne, la BPE/Crédit Mutuel et le Groupe Figaro.

Cette orientation du Groupe se réalise dans le respect des valeurs historiques du Groupe :

- Indépendance, recherche de nouveaux partenariats,
- Capital humain, capacité d'intégration et actionnariat salarié,
- Capital client, respect du client, actif principal de la société,
- Innovation, offre évolutive de produits et services,
- Pérennité, structure financière et équilibre des métiers,
- Solidarité, création de la Fondation Avenir Finance.

### **I.3.8 Les prises de participations et de contrôle**

Au cours de l'exercice 2010, la Société n'a pris aucune participation directe.

Néanmoins, il est signalé que la société Avenir Finance Gestion Privée, dont la Société détient 97,92 % du capital, a acquis 100 % du capital de la Société AUPERA, SARL au capital de 15.000 euros, dont le siège social est à LYN (69009) – 51 rue de Saint-Cyr, immatriculée sous le numéro 440 068 617 RCS Lyon et ayant pour objet la réalisation de toutes prestations liées à l'acte de construire et notamment aux activités suivantes :

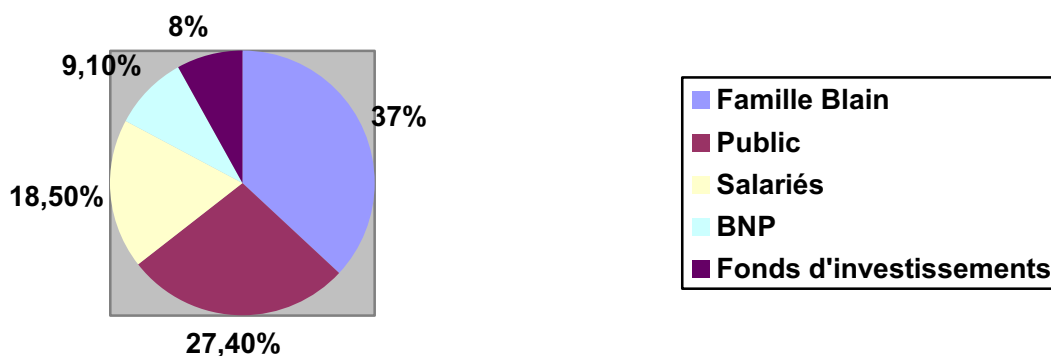
- Contractant général non exécutant,
- Maîtrise d'œuvre,
- Economiste de construction,
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage.

## II. ACTIONNARIAT ET VIE SOCIALE

### II.1 L'ACTIONNARIAT

#### II.1.1 L'identité des actionnaires

Au 25 mars 2011, la composition de l'actionariat est la suivante :



Source : Caceis

La proportion du capital détenue par des salariés dont les titres font l'objet d'une gestion collective (PEG) est de 4 %

Au 31 décembre 2010, la société Avenir Finance a connaissance de l'existence des actionnaires suivants détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote :

- Danyel Blain détient plus de 20% du capital et 25% des droits de vote
- Joëlle Blain détient plus de 10% du capital et 15% des droits de vote,
- SAS Cévenole de Participations (BNP) détient plus de 5% du capital et moins de 5% des droits de vote
- SAS Auvergne et Bourgogne détient plus de 5% du capital et des droits de vote.

Conformément à l'article L233-13 du code de commerce, nous précisons qu'aucun mouvement ayant eu pour conséquence le franchissement du seuil de détention à la hausse ou à la baisse dans le capital d'Avenir Finance n'a été déclaré pendant l'année 2010.

Au cours des trois dernières années, l'évolution de l'actionariat est la suivante :

Actionariat / année	2010	2009	2008
Famille Blain	37%	37%	38%
Actions au porteur	46%	46%	45%
Investisseurs financiers	17%	17%	17%

## II.1.2 Le programme de rachat d'actions propres

Les opérations réalisées en 2010 dans le cadre des programmes de rachat autorisés par les Assemblées Générales des 18 juin 2009 et 23 juin 2010 sont résumées dans le tableau ci-après :

Finalité	Nombre d'actions acquises	Prix moyen des actions acquises
Animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF :	7.103	7,5616 €
Mise en œuvre d'un plan d'épargne d'entreprise :	0	0 €
Couverture d'un plan d'options d'achat d'actions de la société :	0	0 €
Couverture d'un plan d'attribution gratuite des actions de la société :	0	0 €
Remise d'actions dans le cadre d'échanges en cas d'opération de croissance externe :	0	0 €
Annulation à des fins d'optimisation du résultat par action :	0	0 €

Aucune réallocation à d'autres finalités que celles prévues dans le programme de rachat n'a été réalisée.

Les achats, cessions ou transferts effectués dans le cadre du précédent programme de rachat ont été réalisés de gré à gré.

Aucune action de la Société acquise dans le cadre du programme de rachat mis en place par la Société n'a été annulée au cours de l'exercice 2010.

En remplacement de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 23 juin 2010, il est proposé un nouveau programme de rachat d'action.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du code de commerce, de l'article L.451-3 du code monétaire et financier, des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'AMF et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, il sera proposé à l'Assemblée Générale d'acquérir un nombre maximum de 241.194 actions représentant 10 % du capital social. Ce nombre sera ajusté à 10 % du nombre d'actions résultant de toute augmentation ou réduction de capital ultérieure.

Ces achats pourront être réalisés :

- soit pour l'achat, la vente, la conversion, la cession, le transfert, le prêt ou la mise à disposition des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, notamment en vue de l'animation du marché des actions ou de la réalisation d'opérations à contre tendance du marché,



- soit pour la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou plan d'épargne groupe,
- soit pour la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du code de commerce,
- soit pour l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce,
- soit pour la remise d'actions dans le cadre d'échanges en cas d'opération de croissance externe,
- soit de les annuler à des fins d'optimisation du résultat par action.

Le prix maximum par action sera fixé à 15 euros (le montant total des acquisitions ne pourra donc pas dépasser 3.617.910 euros, sauf ajustement résultant d'une augmentation ou d'une réduction de capital ultérieure).

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, et en conformité des règles déterminées par le Règlement de l'Autorité des Marchés Financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché, et par tous moyens y compris par négociation de blocs ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré.

La présente autorisation serait donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de l'Assemblée.

Il sera en outre proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil à annuler les actions acquises dans le cadre de nouveau programme de rachat.

### II.1.3 L'actionnariat salarié

#### Stock-options

Aucune attribution de stock-options n'a été décidée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

A la clôture de cet exercice, il existait 22.606 options de souscription d'actions donnant droit de souscrire chacune, au plus tard au 4 janvier 2011, à une action de la Société, au prix d'exercice unitaire de 25.00 €, à compter du 4 janvier 2010.

Ces options sont devenues caduques au 4 janvier 2011 à défaut d'exercice par leurs bénéficiaires.

#### Actions gratuites

Aucune attribution d'actions gratuites n'a été décidée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

A la clôture de l'exercice, il existait 47.387 actions gratuites attribuées au cours des exercices antérieurs.

Compte tenu du départ de la Société ou du groupe de certains bénéficiaires, 30.667 actions gratuites attribuées lors du conseil d'administrations du 28 juillet 2009 seront définitivement acquises le 29 juillet 2011, sous réserve de la présence des salariés bénéficiaires au sein de l'une des entités du Groupe à cette même date. Ces actions devront être conservées durant une période de 2 ans à compter de leur acquisition définitive.

Il est en outre précisé que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale de la Société du 23 juin 2010 et visant à attribuer des actions gratuites aux salariés de la Société ou de l'une des sociétés qu'elle contrôle et ce, dans la limite d'un plafond de 5% du capital, est toujours en vigueur et expirera au 23 août 2013.

#### Bons de Souscription d'Actions

Aucune attribution de bons de souscription d'actions de la Société n'a été décidée au cours de l'exercice 2010 (à l'exception des BSPCE mentionnés ci-dessous).

## Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

Dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 23 juin 2010, le Conseil d'Administration du 20 juillet 2010 a attribué à un salarié non mandataire de la Société 50.000 BSPCE sous condition de l'atteinte d'objectifs au titre des exercices 2011 et 2012. Le cas échéant, ces BSPCE seront exerçables à compter du 27 août 2013.

### II.1.4 Aliénations d'actions et participations croisées

La Société n'a rencontré aucune situation de participations croisées illicites au cours de l'exercice 2010.

### II.1.5 Autocontrôle

La Société n'a rencontré aucune situation d'autocontrôle au cours de l'exercice 2010.

## II.2. LES MANDATAIRES SOCIAUX

### II.2.1 La liste des mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2010 est la suivante :

- Président – Directeur Général : Danyel BLAIN  
Autres mandats sociaux :
  - Représentant d'Avenir Finance à la Présidence d'Avenir Finance Immobilier
  - Représentant d'Avenir Finance à la Présidence d'Avenir Finance Corporate
  - Administrateur d'Avenir Finance Investment Managers
  - Directeur Général Délégué et Administrateur de Sicavonline
  - Gérant de la SCI Les Balmes
  - Gérant de la SCI La Baule Cérès
  
- Administrateur : Joëlle BLAIN  
Autres mandats sociaux :
  - Directeur Général d'Avenir Finance Immobilier (démissionnaire au 31 décembre 2010)
  - Directeur Général Délégué de Sicavonline (démissionnaire au 31 décembre 2010)
  - Directeur Général d'Avenir Finance Gestion Privée (démissionnaire au 31 décembre 2010)
  - Directeur Général Délégué d'Avenir Finance (démissionnaire au 31 décembre 2010)
  - Gérant de la SARL AFI Immo (démissionnaire au 31 décembre 2010)
  - Gérant de la SCCV Rue Sainte-Rue Rigord (démissionnaire au 31 décembre 2010)
  - Directeur Général de Régie Pierres (démissionnaire au 31 décembre 2010)

- Directeur Général Délégué et Administrateur : Cyril LUREAU  
Autres mandats sociaux :
  - Président du Conseil d'Administration d'Avenir Finance Investment Managers
  - Président Directeur Général de Sicavonline
  - Président d'Avenir Finance Gestion Privée
  - Président de Régie Pierres
  
- Administrateur : Gilbert HABERMANN  
Autre mandat social :
  - Administrateur d'I.C.G.
  
- Administrateur : Frédéric BOUTE  
Autres mandats sociaux :
  - Administrateur de Thaly
  - Administrateur de F. Iniciativas
  
- Administrateur : AGEAS France représentée par Alain Régnauld, Directeur Général Délégué  
Autre mandat social d'AGEAS FRANCE : aucun  
Autres mandats sociaux d'Alain REGNAULD :
  - Membre du Directoire d'Amev Clamart
  - Administrateur de Sicavonline
  - Administrateur de Mutalliance

## II.2.2 L'état des rémunérations

Les rémunérations ou avantages en nature versés aux mandataires sociaux de la société durant l'exercice 2010 de la part de la société, des sociétés contrôlées par la société ou de la part de sociétés qui la contrôlent sont présentés en euros dans le tableau suivant :

	Salaire	Indemnités de mandats	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Total
Danyel BLAIN		151.862	32.813	3.000	187.675
Joëlle BLAIN		108.066	54.033	3.000	165.100
Cyril LUREAU	121.470	9.147		3.000	133.617
Gilbert HABERMANN				3.000	3.000
Frédéric BOUTE				3.000	3.000
AGEAS FRANCE				Néant	Néant

Sur l'exercice, les mandataires n'ont reçu ni stock options ni actions gratuites.

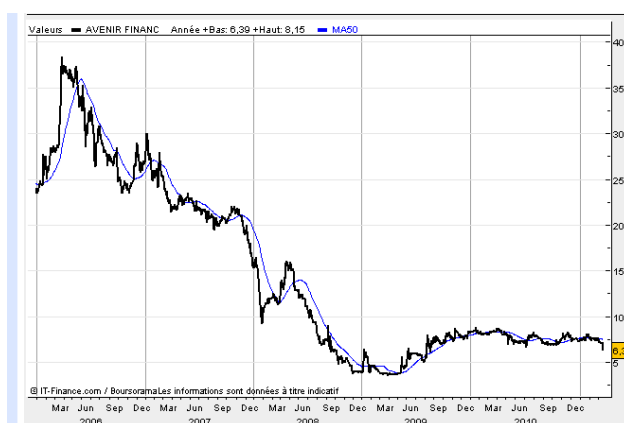
Précisons également qu'aucun dirigeant ne bénéficie d'une « retraite chapeau » ou d'une indemnité contractuelle en cas de révocation ou de licenciement.

## II.3 – LE CONTROLE DES COMPTES

Nous vous rappelons que les comptes de la société et les comptes consolidés du Groupe sont audités et certifiés par les cabinets MAZARS et Andrée NEOLIER.

## II.4. L'EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Entre le 1er janvier 2006 et le 15 mars 2011, l'évolution du cours de bourse est la suivante :



Source : Boursorama

## II.5. LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes énumère les conventions entrant dans le champ d'application des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé et celles qui, conclues antérieurement, ont poursuivi leurs effets au cours de l'exercice.

### III. Analyse des risques

#### III.1 LES RISQUES DE MARCHE

L'activité du Groupe est soumise aux variations des taux du marché.

- Risque de marché : ce risque se décompose en risque de change, risque de juste valeur des instruments financiers à taux fixe, risque de valeur des instruments cotés. Cependant, le portefeuille du groupe est composé essentiellement de placements sur OPCVM à prépondérance monétaire. Dans le cadre de cette gestion, le groupe n'utilise à ce jour, aucun instrument de couverture contre les risques financiers, la structuration du Groupe autour de ses différentes activités étant complémentaire.

En outre, il est précisé qu'aucun instrument financier à terme n'est utilisé pour la gestion des placements.

- Risque de crédit : il correspond au risque de défaut d'un émetteur ou contrepartie c'est-à-dire le risque pour un créancier de perdre définitivement sa créance dans la mesure où le débiteur ne peut pas, même en liquidant l'ensemble de ses avoirs, rembourser la totalité de ses engagements.

- Risque de liquidité : c'est le risque de ne pas pouvoir vendre un instrument financier à une valeur proche de sa juste valeur. Il peut se traduire soit par une impossibilité effective de le vendre (absence de marché, de contrepartie acheteuse), soit par une décote dite de liquidité.

- Risque de cash flow lié aux taux d'intérêts : pour les instruments financiers à taux variables, les fluctuations des taux impliquent des variations sur les cash-flows futurs de la société.

Pour ces trois dernières natures de risques, aucun facteur significatif n'a été identifié.

#### III.2 LES RISQUES PAYS

Le groupe n'est pas soumis au risque pays de manière significative.

### III.3 LES RISQUES JURIDIQUES

A notre connaissance, il n'existe aucun litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le patrimoine, l'activité et le résultat du Groupe.

Au 31 décembre 2010, la situation des provisions pour risques et charges était la suivante :

En milliers d'euros	Valeur au 31/12/2009	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2010
Provision pour impôts						
Provision pour retraites	94	2	28			67
Autres provision pour risques	28	6	28			6
Autres provision pour charges						
<b>TOTAL</b>	<b>122</b>	<b>8</b>	<b>57</b>			<b>73</b>

La société Avenir Finance a fait l'objet d'assignments et de réclamations contentieuses. Sur le fonds, la société estime, après examen de ses conseils, que ces demandes sont infondées.

### III.4 LES INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

#### III.4.1 Les informations sociales

##### Les effectifs

Les effectifs étaient les suivants :

Entité	2010	2009
Avenir Finance	13,83	13,5
Avenir Finance Corporate	0	4
Avenir Finance Gestion	Hors groupe	4
Avenir Finance – IM	22,5	20,5
Avenir Finance Immobilier	3	2
Sicavonline	17,83 (+ 1 CDD)	9,5
Avenir Finance Gestion Privée	51,83	47 (+ 1 CDD)
Total	109	101,5

Les effectifs ont connu une augmentation d'un peu plus de 7% sur l'exercice.

##### L'organisation du temps de travail

Au sein du Groupe, le temps de travail est fixé à 35 heures.

## **Les rémunérations**

La politique de rémunération est basée sur des évaluations individuelles annuelles, afin de prendre en compte les spécificités de chaque fonction et de chaque salarié.

## **Le Plan d'Epargne Groupe**

Sur l'exercice 2010, le montant maximum de l'abondement a été de 1.800 €.

## **Les relations professionnelles**

Il n'existe pas d'accord particulier hormis l'accord des 35 heures signé sur Avenir Finance.

## **Les conditions d'hygiène et de sécurité**

Les conditions d'hygiène et de sécurité répondent à la réglementation en vigueur.

## **La formation**

Il existe un service de formation interne qui a pour objectif de répondre aux besoins du Groupe et aux demandes exprimées par les salariés, notamment à l'occasion de l'entretien annuel.

Pour l'ensemble des collaborateurs, des programmes de formations individuelles ou collectives sont proposés et peuvent être complétés par des formations spécifiques dédiées.

Les Conseillers en Gestion Privée suivent, à leur entrée, un cycle de formation étalé sur six mois dont l'objectif est la maîtrise technique et commerciale de chacun des produits proposés par le Groupe. En complément, une formation hebdomadaire est dispensée par les Managers sur des sujets technico-commerciaux préparés par le service formation. Enfin, le Responsable Produits assure une formation bimestrielle sur des produits donnés.

En ce qui concerne les Managers, ils reçoivent une formation étalée sur trois mois, qui recouvre les techniques de management ainsi que les outils technico-commerciaux : approche globale du patrimoine et des produits proposés par le Groupe.

Il est à noter également que les formations sont également dispensées aux différents partenaires commerciaux du Groupe, au fil des accords conclus.

Les besoins spécifiques sont traités au cas par cas, par l'intermédiaire d'organismes extérieurs.

## **L'emploi et l'insertion**

Il n'existe pas aujourd'hui de travailleur handicapé inscrit à l'effectif.

## **Les œuvres sociales**

Sur l'exercice 2010, le Groupe a apporté son soutien à La Fondation Bleustein Blanchet à hauteur de 7.700 €. Ajoutons également que 8.104,98 € ont été attribués à la fondation Avenir Finance placée sous l'égide de l'Institut de France.

### **III.4.2 Les informations environnementales**

#### **La consommation de ressources**

Par définition, les métiers tertiaires exercés par le Groupe sont faiblement consommateurs de ressources en eau, matières premières et énergies.

#### **Les atteintes à l'équilibre biologique**

De la même façon, les activités du Groupe ne portent pas atteinte à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées.

#### **Le développement durable**

Le développement durable constitue un élément essentiel de la stratégie d'Avenir Finance et correspond aux valeurs qu'elle défend tant dans ses actions caritatives qu'auprès de ses collaborateurs.

Dès 2004, la direction avait décidé au travers du lancement d'un nouveau produit assurance-vie, « WintoWin solidaire », d'inscrire Avenir Finance dans le champ des produits financiers de solidarité.

En 2005, cette initiative s'est traduite par la création d'une Fondation, placée sous l'égide de l'Institut de France, dénommée « Fondation Avenir Finance » dont l'objectif est d'associer des clients, des actionnaires et des collaborateurs du Groupe à une démarche en faveur du respect de la vie et de l'environnement de la planète.

Plus précisément, la Fondation a pour objet de favoriser ou de permettre toute recherche ou toute action liée à l'eau, symbole de la vie : préservation des réserves d'eau, leur utilisation durable, la dépollution des sources, la construction de puits...

Dans son fonctionnement courant, le Conseil d'Administration de la Fondation se compose de 6 membres, dont 3 appartiennent à l'Institut de France. Il se réunit 2 fois par an pour examiner les nouveaux projets et suivre les initiatives soutenues.

Une équipe de travail, composée de 6 collaborateurs d'Avenir Finance prépare les réunions du Conseil d'Administration, assure la liaison avec les associations ainsi que la gestion quotidienne de la Fondation.

La Fondation s'est engagée auprès des investisseurs et donateurs à effectuer un suivi régulier des projets financés et à communiquer son bilan financier annuel.

Sur le terrain, la Fondation a choisi de soutenir en 2010 trois projets :

- Association Projets + Actions – Madagascar dont l'objectif est de permettre l'accès à l'eau potable aux populations d'une commune rurale grâce à la construction de 6 puits avec margelles et pompes ;
- 1001 fontaines pour demain – Cambodge vise à compléter le nombre de sites nécessaires à la pérennité de l'ensemble, en mettant en évidence l'impact de cette action sur les conditions de vie des populations et en finalisant une approche déployable à grande échelle dans plusieurs provinces du Cambodge.
- Association Le Partenariat- Sénégal met en œuvre un programme d'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles de la région de Saint Louis.

\*\*\*\*\*

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre conseil quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le Conseil d'Administration



<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL</b>
---

Conformément à la loi, le tableau ci-après résume les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 et fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2010.

Date de l'autorisation	Objet de l'autorisation	Mise en œuvre par le CA en 2010
1/ AGE du 23 décembre 2009	a) Autorisation d'émission de 150.000 BSPCE au profit des salariés et mandataires d'Avenir Finance conférant à leurs titulaires le droit de souscrire à 1 action pour 1 bon (durée 18 mois – expiration 23 juin 2011) Délégation remplacée par celle consentie par l'AGE du 23 juin 2010	NEANT
	b) Autorisation d'émission d'actions gratuites au profit des salariés d'Avenir Finance et des sociétés qui lui sont liées, dans la limite d'un plafond global de 1,25% du capital (durée 38 mois – expiration 23 février 2013) Délégation remplacée par celle consentie par l'AGE du 23 juin 2010	NEANT
2/ AGE du 23 juin 2010	Autorisation d'émission de 150.000 BSPCE au profit des salariés et mandataires sociaux d'Avenir Finance conférant à leurs titulaires le droit de souscrire à 1 action pour 1 bon (Expiration 27 août 2010)	CA du 21 juillet 2010 : attribution de 50.000 BSPCE (prix de souscription : 0,10 € et prix d'exercice : 7,99 €)
	a) Autorisation d'émission d'actions gratuites au profit des salariés d'Avenir Finance et des sociétés qui lui sont liées, dans la limite d'un plafond global de 5% du capital (durée 38 mois – expiration 23 août 2013)	NEANT

51, rue de Saint-Cyr  
69009 LYON  
Tél. 04 27 70 54 00  
Fax. 04 27 70 54 01  
www.avenirfinance.fr  
email : info@avenirfinance.fr

## ATTESTATION

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes 2010 figurant dans ce rapport financier sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport financier, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Danyel BLAIN  
Président Directeur Général



## **Avenir Finance S.A.**

Siège Social : 51, rue de St Cyr - 69009 Lyon  
Société Anonyme au capital de 1 447 165,20 €  
N° Siren : 402 002 687

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 Décembre 2010

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Avenir Finance SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

**Avenir Finance S.A.**

*Comptes Consolidés*

*Exercice clos le*

*31 Décembre 2010*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.4 « référentiel comptable » des notes annexes aux comptes consolidés qui font référence aux nouvelles normes d'application obligatoire ou anticipée.

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### **▪ Tests de dépréciation des actifs incorporels**

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, selon les modalités décrites dans la note « 2.7 – Ecarts d'acquisition » aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et avons vérifié que la note « 2.7 – Ecarts d'acquisition » donne une information appropriée.

### **▪ Valorisation des stocks d'immeubles**

Une partie importante de l'actif de votre société est constituée d'un stock d'immeubles qui a été évalué conformément à la méthode indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons revu l'approche retenue et les calculs effectués par la société et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent. Nous avons notamment revu la correcte application de l'amendement de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt », tel que précisé dans la note « 2.12 – Stocks et encours ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Avenir Finance S.A.  
Comptes Consolidés  
Exercice clos le  
31 Décembre 2010

### III – Vérification spécifique

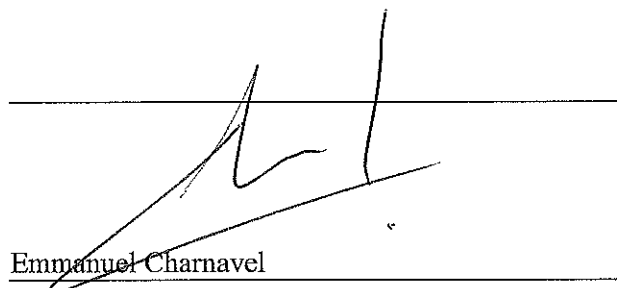
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

*Fait à Villeurbanne et Tassin La Demi Lune, le 28 avril 2011*

Les commissaires aux comptes

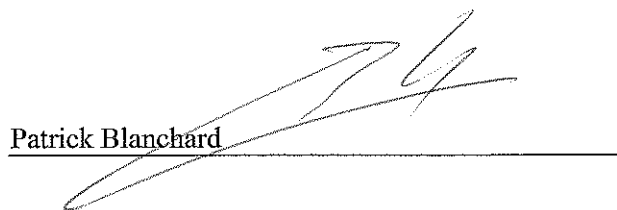
**MAZARS**



---

Emmanuel Charnavel

**ANDREE NEOLIER & ASSOCIES**



---

Patrick Blanchard



**Avenir Finance SA**  
**Société cotée à Euronext Paris (ISIN**  
**FR0004152874)**  
**51, rue de Saint-Cyr**  
**69009 Lyon**

**Tél : 04 27 70 54 00 - Fax : 04 27 70 54 01**  
**<http://www.avenirfinance.fr>**  
**Contact : [info@avenirfinance.fr](mailto:info@avenirfinance.fr)**

## **Comptes Consolidés du Groupe**

### **31 décembre 2010**

## ACTIF CONSOLIDE

En milliers d'euros	Note	déc.-10	déc.-09
Ecart d'acquisition	5.1	8 275	8 236
<i>Dont UGT Gestion Privée</i>		3 761	3 761
<i>Dont UGT Gestion d'actif</i>		4 514	4 475
Autres Immobilisations incorporelles	5.2	16	6
Immobilisations corporelles	5.2	481	473
Autres actifs financiers, y compris dérivés	5.3	481	840
Participations dans les entreprises mises en équivalence		173	-
Actifs d'impôts différés	5.4	3 855	3 636
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>13 282</b>	<b>13 191</b>
Stock & encours	5.5	4 943	7 710
Créances clients	5.6	12 406	8 591
Créances d'impôt courant		379	280
Comptes de notaires	5.7	1 494	1 403
Autres créances courantes	5.8	3 078	2 912
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5.9	6 075	6 139
Actifs classés comme détenus en vue de la vente			990
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>28 377</b>	<b>28 025</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>41 658</b>	<b>41 216</b>



## PASSIF CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Note	déc.-10	déc.-09
Capital		1 447	1 447
Primes d'émission		14 120	16 898
Réserves consolidées		4 635	-528
Résultats non distribués		182	2 086
<b>CAPITAUX PROPRES (Part du groupe)</b>	<b>5.10</b>	<b>20 383</b>	<b>19 903</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>1 941</b>	<b>1 936</b>
Provisions pour risques et charges	5.12	6	28
Avantages du personnel		67	93
Emprunts et dettes financières	5.13	114	389
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>188</b>	<b>510</b>
Emprunts et dettes financières	5.13	6 768	10 075
<i>dont endettement sur immobilier</i>		<i>1 513</i>	<i>4 466</i>
Dettes fournisseurs	5.14	5 501	3 690
Dettes fiscales et sociales	5.14	4 079	3 645
Autres dettes	5.14	2 798	1 071
Passifs classés comme détenus en vue de la vente			386
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>19 146</b>	<b>18 867</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>41 658</b>	<b>41 216</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'euros	Note	déc.-10	% Marge	déc.-09	% Marge
Ventes de marchandises		9 712		10 712	
Ventes de produits		17 158		17 007	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>6.1</b>	<b>26 870</b>		<b>27 719</b>	
<i>Dont Avenir Finance Gestion</i>				1 978	
Charges Opérationnelles	6.2	12 197		13 452	
<b>MARGE BRUTE</b>		<b>14 673</b>	<b>100,0%</b>	<b>14 267</b>	<b>100,0%</b>
<i>Dont Avenir Finance Gestion</i>				1 486	
Taux		55%		51%	
Frais de personnel	6.3	-10 212	-69,7%	-9 223	-64,6%
Charges externes	6.4	-3 224	-22,0%	-3 874	-27,2%
Impôts et taxes	6.5	-1 243	-8,5%	-969	-6,8%
Dotations nettes aux amortissements	6.6	-165	-1,1%	-170	-1,2%
Dotations aux provisions nettes de reprises	6.7	-178	-1,5%	212	1,5%
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>-350</b>	<b>-2,4%</b>	<b>243</b>	<b>1,7%</b>
<i>Dont Avenir Finance Gestion</i>				221	
Pertes de valeur sur actifs				-	
Cession d'actifs financiers	6.11	583		2 263	
Autres produits et charges opérationnels	6.8	-275		71	
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>-42</b>	<b>-0,6%</b>	<b>2 577</b>	<b>18,1%</b>
Coût de l'endettement financier brut		-244		-594	
Produits financiers des placements de trésorerie		7		47	
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>6.9</b>	<b>-237</b>	<b>-1,6%</b>	<b>-547</b>	<b>-3,8%</b>
Autres produits et charges financières		25		16	
Impôts sur les résultats	6.10	544		40	
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES</b>		<b>289</b>	<b>2,0%</b>	<b>2 086</b>	<b>14,6%</b>
Résultat net d'impôt des activités abandonnées				-	
<b>RESULTAT NET</b>		<b>289</b>	<b>2,0%</b>	<b>2 086</b>	<b>14,6%</b>
<i>Dont Avenir Finance Gestion</i>				152	
<b>Dont :</b>					
-Part du groupe		182		2 086	
-Part des minoritaires		107		-	
Résultat net par action - part du groupe (euros)		0,06		0,86	
Résultat net dilué par action - part du groupe (euros)		0,06		0,85	
Nombre d'actions retenu (en milliers)					
pour le résultat net par action		2 411		2 412	
pour le résultat net dilué par action		2 444		2 454	

## RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En milliers d'euros	déc.-10	déc.-09
<b>Résultat global consolidé</b>	<b>289</b>	<b>2 086</b>
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Ecarts de conversion	-	-
<b>Total des gains et des pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat global</b>	<b>2893</b>	<b>2 086</b>
Dont part revenant au groupe	182	2086
Dont part revenant aux minoritaires	107	-

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Primes	Autres réserves et résultat	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
<b>Situation au 1er Janvier 2009</b>	<b>1 431</b>	<b>17 728</b>	<b>-1 393</b>	<b>17 766</b>		<b>17 766</b>
Résultat consolidé de l'exercice			2 086	2 086		2 086
Coûts des paiements en actions			39	39		39
Variation contrat de liquidité et actions propres						
Attribution d'actions gratuites	16	-16				
Diminution de pourcentage d'intérêt			12	12	1 936	1 948
<b>Total des gains et des pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>16</b>	<b>-16</b>	<b>2 137</b>	<b>2 137</b>	<b>1 936</b>	<b>4 073</b>
Augmentation de capital						
Distribution effectuée		-814	814			
Autres variations						
<b>Situation au 31 décembre 2009</b>	<b>1 447</b>	<b>16 898</b>	<b>1 558</b>	<b>19 903</b>	<b>1 936</b>	<b>21 839</b>
Résultat consolidé de l'exercice			182	182	107	289
Coûts des paiements en actions		298		298		298
Variation contrat de liquidité et actions propres						
Attribution d'actions gratuites						
Diminution de pourcentage d'intérêt						
<b>Total des gains et des pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1 447</b>	<b>17 196</b>	<b>1 740</b>	<b>20 383</b>	<b>2 044</b>	<b>22 427</b>
Augmentation de capital						
Distribution effectuée		-3 077	3 077		-103	-103
Autres variations						
<b>Situation au 31 décembre 2010</b>	<b>1 447</b>	<b>14 119</b>	<b>4 817</b>	<b>20 383</b>	<b>1 941</b>	<b>22 324</b>

## Flux de Trésorerie consolidés liés à l'activité

En milliers d'euros	Note	déc.-10	déc.-09
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Résultat de la période		289	2 086
Amortissements des immobilisations		165	170
Dotation / Reprise provisions		-48	16
Résultat de cession d'immobilisations		-586	-2 262
Charge d'impôt		-544	-40
Charges financières nettes		237	547
Coût des paiements fondés sur des actions		280	39
		<b>-206</b>	<b>556</b>
Variation de stock		2 767	7 761
Variation des créances d'exploitation (1)		-3 966	162
Variation des dettes d'exploitation (1)		3 488	1 005
Autres variations		9	-1
Variation du BFR lié à l'activité		2 297	8 927
<b>Trésorerie générée par les activités opérationnelles</b>		<b>2 091</b>	<b>9 483</b>
Intérêts payés		-237	-547
Impôt sur le résultat payé		326	237
<b>Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles</b>		<b>2 179</b>	<b>9 173</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-183	-11
Acquisitions d'immobilisations financières		-3	-449
Trésorerie nette sur acquisition & cession filiales		-19	
Produits de cession d'immobilisations		1 636	3 211
<b>Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement</b>		<b>1 431</b>	<b>2 751</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes versés aux actionnaires de la Société mère			
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		-103	
Augmentation de capital			2 202
Produits de vente et rachat d'actions propres		19	
Souscription d'emprunts		224	
Remboursement d'emprunts		-3 581	-9 273
Intérêts payés			
<b>Trésorerie nette utilisée par les activités de financement</b>		<b>-3 441</b>	<b>-7 071</b>
<b>Variation de trésorerie</b>			
		<b>169</b>	<b>4 853</b>
Trésorerie d'ouverture	5.9	979	-3 874
Trésorerie de clôture	5.9	1 148	979

(1) Au 31 décembre 2010, les variations au bilan sont à corriger de l'entrée de la société Aupera pour -5 229 K€ pour la ligne créances d'exploitation et de 3 293 K€ pour la ligne dettes d'exploitation.

## SOMMAIRE

1.	Bases de préparation	12
1.1.	Déclaration de conformité	12
1.2.	Base d'évaluation	12
1.3.	Monnaie fonctionnelle et de présentation	12
1.4.	Référentiel comptable	12
1.5.	Homogénéisation	13
2.	Principes et méthodes comptables	13
2.1.	Présentation des états financiers	13
2.2.	Recours à des estimations et aux jugements	13
2.3.	Périmètre de consolidation	14
2.4.	Identification des entreprises consolidées	14
2.5.	Variation de périmètre	15
2.6.	Méthode de conversion	16
2.7.	Ecarts d'acquisition	16
2.8.	Immobilisations incorporelles	17
2.9.	Immobilisations corporelles	17
2.10.	Actifs loués	18
2.11.	Autres actifs financiers	18
2.12.	Stocks	18
2.13.	Créances clients	19
2.14.	Comptes de Notaires	19
2.15.	Autres créances courantes	19
2.16.	Trésorerie et équivalents	19
2.17.	Actifs non courants détenus en vue de la vente	20
2.18.	Capitaux propres (actions propres)	20
2.19.	Provisions pour risques et charges	20
2.20.	Avantages au personnel	20
2.21.	Emprunts et dettes financières	21
2.22.	Instruments financiers	21

2.23.	Chiffre d'affaires	21
2.24.	Marge brute opérationnelle	22
2.25.	Coût de l'endettement financier net	22
2.26.	Impôt sur le résultat	22
2.27.	Résultat par actions	23
3.	Informations sectorielles	24
3.1.	Compte de résultat par secteur d'activité	25
3.2.	Bilan consolidé par secteur d'activité	26
4.	Gestion du risque financier	27
4.1.	Introduction	27
4.2.	Le cadre de la gestion du risque	27
5.	Note sur le Bilan	28
5.1.	Ecart d'acquisition	28
5.2.	Détail des immobilisations	28
5.3.	Autres actifs financiers, y compris dérivés	29
5.4.	Impôts différés Actifs	30
5.5.	Détail du stock et encours	30
5.6.	Créances clients	30
5.7.	Comptes de Notaire	31
5.8.	Autres créances courantes	31
5.9.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	31
5.10.	Capitaux propres du groupe	32
5.11.	Options de souscription ou d'achats d'actions	32
5.12.	Provisions pour risques et charges	34
5.13.	Emprunts et dettes financières	34
5.14.	Autres passifs courants	35
6.	Notes sur le compte de résultat	36
6.1.	Chiffre d'affaires	36
6.2.	Charges opérationnelles	36
6.3.	Frais de personnel et effectifs	37
6.4.	Détail des charges d'exploitation	37
6.5.	Impôts et taxes	38

6.6.	Dotations aux amortissements _____	38
6.7.	Dotations aux provisions nettes de reprises _____	38
6.8.	Autres produits et charges opérationnels _____	39
6.9.	Coût de l'endettement financier nette _____	39
6.10.	Impôts sur les résultats _____	39
6.11.	Cession d'actifs financiers _____	40
7.	Engagements hors bilan (en K€) _____	41
8.	Informations relatives aux parties liées _____	41
9.	Evénements postérieurs à clôture _____	42



## **1. Bases de préparation**

### **1.1. Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration le 07 avril 2011 et seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

### **1.2. Base d'évaluation**

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs évalués à la juste valeur conformément aux IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

### **1.3. Monnaie fonctionnelle et de présentation**

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

### **1.4. Référentiel comptable**

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du groupe Avenir Finance de l'exercice 2010 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2010 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Avenir Finance a appliqué dans ses états financiers IFRS toutes les normes et interprétations IFRS / IFRIC publiées au journal officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire depuis le 1er janvier 2010.

Il n'a pas été fait application de normes ou interprétations établies par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010.

L'adoption par l'Union européenne des normes et interprétations suivantes, d'application obligatoire au 1er janvier 2010, est sans impact sur les états financiers consolidés du Groupe :

- IFRS 2 : amendements – « Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie »,
- IFRS 3 révisée – « Regroupements d'Entreprises »,
- IAS 27 révisée – « Etats financiers consolidés et individuels »,
- IAS 39 amendements – « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation »,
- IFRIC 12 : « Accords de concessions de services »,
- IFRIC 15 : « Accords pour la construction d'un bien immobilier »,
- IFRIC 16 : « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger »,
- IFRIC 17 : « Distribution en nature aux actionnaires ».

Avenir Finance a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne avant la date de clôture, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Avenir Finance n'anticipe pas, compte tenu de l'analyse en cours, d'impact significatif sur ses comptes.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les normes, interprétations et amendements, publiés par l'IASB, mais non encore approuvés au niveau européen, aient une incidence significative sur les états financiers des prochains exercices.

#### **1.5. Homogénéisation**

Les états financiers de l'ensemble des filiales incluses dans le périmètre des comptes consolidés ont été homogénéisés selon les principes et règles comptables du Groupe en conformité avec les IFRS. La société est consolidée sur la base de son bilan arrêté au 31 décembre 2010.

## **2. Principes et méthodes comptables**

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de façon constante sur toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés et ont été appliquées systématiquement par toutes les entités du Groupe, sauf dans les cas indiqués dans la note 2.6 relative aux changements de méthodes comptables.

#### **2.1. Présentation des états financiers**

Le Groupe applique IAS 1 révisée (2007) Présentation des états financiers entrée en vigueur le 1er janvier 2009. En conséquence, le Groupe présente toutes les variations de capitaux propres relatives aux propriétaires de la Société uniquement dans l'état de variation des capitaux propres tandis que les variations de capitaux propres qui ne concernent pas les propriétaires sont également présentées dans l'état du résultat global. Les informations comparatives ont été retraitées pour être mises en conformité avec la norme révisée. Ce changement de méthode comptable qui n'affecte que la présentation<sup>3</sup> n'a aucun impact sur le résultat par action.

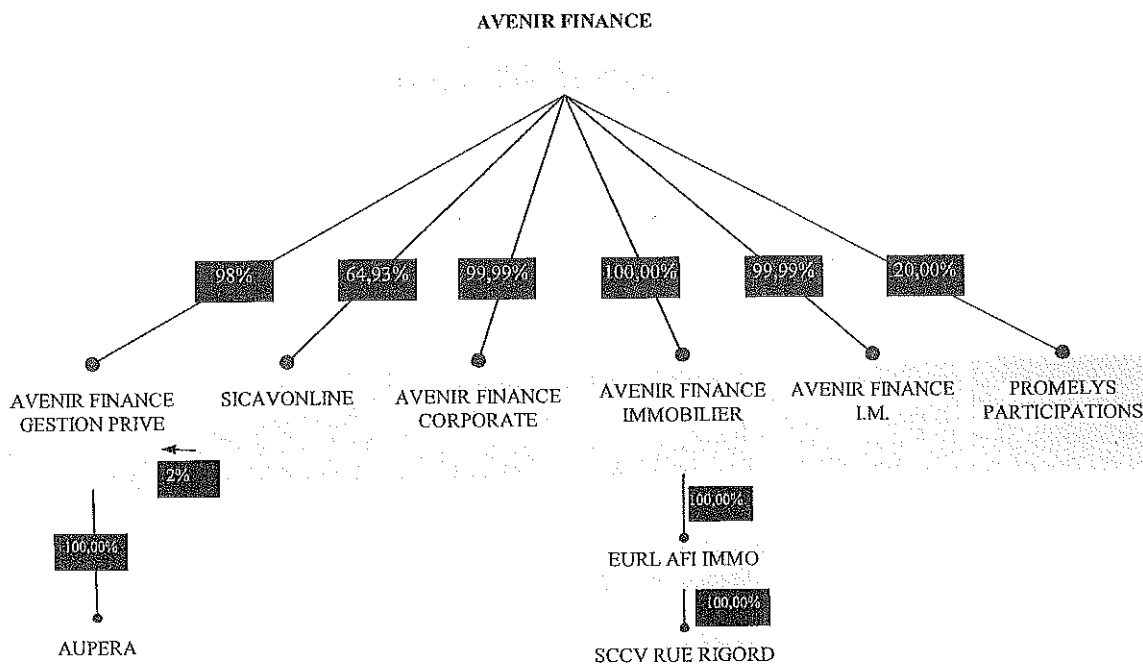
#### **2.2. Recours à des estimations et aux jugements**

L'établissement des Etats Financiers conformément au cadre conceptuel des normes de l'IASB nécessite de recourir à des estimations et de formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques et les données prévisionnelles.

Ces hypothèses concernent principalement l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs (notes 2.7, 2.9, 2.11 et 2.12), l'évaluation des indemnités de fin de carrières (note 2.20) et les provisions pour risques et charges (note 2.19), les options de souscription ou d'achats d'actions (5.11).

### 2.3. Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre clôturent leur exercice ou procèdent à un arrêté au 31 décembre.



### 2.4. Identification des entreprises consolidées

Conformément à l'IAS 27 révisée, le pourcentage de contrôle traduit le lien de dépendance entre la société consolidant (AVENIR FINANCE) et chaque société dont elle détient directement ou indirectement, des titres. Le contrôle peut également exister en vertu de clauses contractuelles ou résulter de faits. Il définit un pourcentage de contrôle de droits, contractuels ou de faits et donne un pouvoir de décision.

Le pourcentage de contrôle de la société AVENIR FINANCE dans toutes les sociétés appartenant au périmètre de consolidation, est supérieur à 50 % et représente un contrôle exclusif à l'exception de la filiale PROMELYS PARTICIPATIONS (anciennement Avenir finance Gestion).

La méthode de consolidation utilisée est donc la méthode de l'intégration globale, à l'exception de PROMELYS PARTICIPATIONS consolidée par mise en équivalence.

En complément, nous précisons que Sicavonline détient 2,08 % d'Avenir Finance Gestion Privée.

Société	Siège	N° de Siret	Détention Directe %	Contrôle du Groupe %	Méthode de Conso	Intérêts du Groupe %
PROMELYS PARTICIPATIONS	LYON	433 515 616 00020	20,00%	20,00%	MI	20,00%
AVENIR FINANCE IMMOBILIER	LYON	412 576 589 00037	100,00%	100,00%	IG	100,00%
AVENIR FINANCE CORPORATE	PARIS	421 689 159 00034	99,99%	100,00%	IG	99,99%
SICAVONLINE	PARIS	423 973 494 00044	64,93%	100,00%	IG	64,93%
AVENIR FINANCE GESTION PRIVÉE	PARIS	431 974 963 00032	98,00%	100,00%	IG	98,00%
AVENIR FINANCE I.M.	PARIS	414 596 791 00080	99,99%	100,00%	IG	99,99%
EURL AFI IMMO	LYON	484 566 922 00023	0,00%	100,00%	IG	100,00%
SCCV RUE RIGORD	LYON	485 191 290 00025	0,00%	100,00%	IG	100,00%
AUPERA	LYON	440 068 617 00016	0,00%	100,00%	IG	100,00%

## 2.5. Variation de périmètre

### a - Evénements 2010

Le 02 mars 2010, le groupe a cédé 80% d'Avenir Finance Gestion, sa filiale dédiée au non coté, à la branche de private equity du Groupe Pelican pour un montant de 1,2 M€. La plus value de cession dégagée est de 867 K€. Cette cession ne donnera pas lieu à l'élaboration de compte proforma car elle représente une part non significative dans les comptes groupe. Avenir Finance Gestion a été renommé PROMELYS PARTICIPATIONS

Le 01 mai 2010, le groupe a acquis 100% de la société Aupera dont l'activité principale est « contractant général non exécutant ».

### b - Evénements 2009

Fortis Assurances et Avenir Finance ont signé le 15 décembre 2009 un contrat d'investissement et de partenariat portant sur la distribution et la promotion de produits d'assurance sur la vie et de produits d'épargne patrimoniale. Dans le cadre du Contrat de Partenariat, Fortis Assurances et Avenir Finance sont convenues que Fortis Assurances prenne une participation dans le capital de Sicavonline à concurrence de 35,07 % du capital social de la Société, d'une part, par l'acquisition par Fortis Assurances auprès d'Avenir Finance de 24,24% du capital social, et d'autre part, par la souscription par Fortis Assurances à une augmentation de capital réservée.

Fortis Assurances pourra porter sa participation à hauteur de 49% du capital social de Sicavonline dans le cadre d'une promesse de vente d'une durée de 24 mois.

### c - Historique

Le 30 Octobre 2000, la SA Avenir Finance crée Avenir Finance Gestion : gestion de fonds communs de placement et de portefeuille (agrément COB du 14 Novembre 2000). Son premier exercice s'est clôturé le 31 Décembre 2001.

Le 22 Novembre 2000, la SA Avenir Finance reçoit, dans le cadre d'une augmentation de capital par apport en nature, 99,99 % des titres de la société Avenir Finance Immobilier, créée en 1997, qui appartenaient auparavant en propre aux principaux actionnaires d'Avenir Finance.

Le 18 Décembre 2001, la SA Avenir Finance crée Avenir Finance Investissement : gestion de portefeuille pour le compte de tiers et d'organismes de placement collectif (Agrément COB du 21 Janvier 2002). Son premier exercice se clôture le 31 Décembre 2002.

Le 27 décembre 2002, la SA Avenir Finance reçoit, après avoir souscrit à 2 augmentations de capital en numéraire à hauteur de 1 724 600 €, 89.3% des titres de la société Sicavonline dans le cadre d'une augmentation de capital par apport en nature. Sicavonline détient une filiale (Sicavonline Vie) pour les activités assurance et immobilière.

Le 5 août 2002, la SA Avenir Finance se porte acquéreur de 89.96% de la société FF&T EQUITY par achat d'actions. Par la suite, cette société est renommée Avenir Finance Corporate. Entre 2003 et 2005, la SA Avenir Finance rachète 10,03% du capital de la SA Avenir Finance Corporate.

Le 26 mai 2004, la SA Avenir Finance souscrit à une augmentation de capital dans sa filiale Sicavonline Vie et porte son pourcentage de détention direct à 88.79%. Le 30 novembre 2004, avec effet rétroactif au 1er Janvier 2004, la Société Avenir Finance apporte à ses filiales Sicavonline et Sicavonline Vie les activités bourse, assurance et immobilier. L'apport a été valorisé sur la base des valeurs nettes comptables et rémunéré par l'attribution d'actions nouvelles. La SA Avenir Finance porte son pourcentage de détention direct dans la SA Sicavonline Vie à 98.93%. Cette opération est sans incidence sur les comptes consolidés du groupe. En Mars 2008, cette société est renommée Avenir Finance Gestion Privée.

Le 2 décembre 2004, la SA Avenir Finance a procédé à l'acquisition de 100% des titres de la SA PLG Capital (Société spécialisée dans la gestion de portefeuilles). Le 30 décembre 2004, cette société est renommée Avenir Finance I.M. et procède à l'acquisition de 50% de la SA Finalog pour porter son pourcentage de détention à hauteur de 100% dans cette filiale. Cette dernière a ensuite fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine en date du 30 décembre 2004.

Le 26 avril 2005, la société Avenir Finance I.M. fait l'acquisition de la SA Financière Vendôme. Cette dernière a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine le 30 juillet 2005. Le 30 juin 2005, la SA Avenir Finance I.M a absorbé la SA Avenir Finance Investissement. Cette opération a été sans incidence sur les comptes consolidés du groupe.

Le 13 juillet 2005, la SAS Avenir Finance Immobilier crée une filiale pour gérer les opérations de construction-vente : l'EURL AFI IMMO et la SCCV rue Sainte rue Rigord.

## **2.6. Méthode de conversion**

Les créances et dettes libellées en devises, dans un premier temps sont converties sur la base des cours de change effectifs au moment des transactions. Ils sont ensuite réévalués en fonction des cours en vigueur à la date de clôture.

Les différences de change résultant de cette réévaluation sont constatées au compte de résultat. Les transactions en devises, quant à elles, restent converties aux taux en vigueur à la date de leur réalisation. Il en va de même des flux de trésorerie.

## **2.7. Ecart d'acquisition**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés est comptabilisé en écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis conformément à la norme IFRS 3 «Regroupements d'entreprise».

Un test de dépréciation est effectué au minimum une fois lors de la clôture des comptes annuels et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe Avenir Finance.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs peuvent être affectés, soit l'ensemble homogène d'actifs à l'origine d'entrées et de sorties de trésorerie distinctes de celles d'autres groupes d'actifs. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux métiers de Gestion d'Actifs et Gestion Privée. La ventilation des UGT est ainsi basée sur les secteurs opérationnels du Groupe et conforme aux préconisations de la norme IFRS 8.

Les flux financiers issus des prévisions d'activité des trois prochaines années sont actualisés en retenant les hypothèses suivantes :

- un taux sans risque de 4,10 % (OAT 10 ans),
- un taux de risque de 5,70 % (« Small Caps »),
- un coefficient ( $\beta$ ) de sensibilité du taux de risque compris entre 1,88 et 2,50 déterminé en fonction de l'activité rattachable à chaque élément incorporel, de sa maturité, de l'existence ou non d'un portefeuille et de la répartition des clients dans ce portefeuille,
- un taux de croissance à l'infini prudent compris entre 1,5% et 2,5 % déterminé en fonction des prévisions d'activité de la filiale.

En cas de perte de valeur d'utilité, une dépréciation est constatée dans les comptes consolidés dans la rubrique « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

La dépréciation comptabilisée est irréversible et ne pourra pas faire l'objet d'une reprise lorsque la valeur d'utilité de l'écart d'acquisition sera à nouveau supérieure à sa valeur comptable.

Au 31 décembre 2010, le groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur.

## **2.8. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur prix de revient. Les éléments incorporels identifiés lors d'une acquisition sont inclus dans ce poste. Il s'agit principalement de brevets et de logiciels. Les logiciels sont amortis sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe c'est-à-dire 3 à 5 ans.

## **2.9. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les composantes d'une immobilisation sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées, et donc leurs durées d'amortissement, sont significativement différentes.

### **a – Amortissement**

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'actif ou tout autre montant substitué au coût. Compte tenu de la typologie des actifs corporels, aucune valeur n'a été considérée à l'issue des durées de vie économique présentées ci-dessous.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle, ce qui représente au mieux le rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les durées estimées sont les suivantes :

<b>Types d'immobilisations</b>	<b>Mode</b>	<b>Durée</b>
Installations générales	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	4 à 7 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque clôture annuelle et ajustés si nécessaire.

### **b- Coûts ultérieurs**

Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable du composant remplacé est décomptabilisée.

Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

## **2.10. Actifs loués.**

### *a - Location financement*

Aucun contrat de location financement n'a été souscrit par le groupe.

### *b- Location simple*

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location financement sont enregistrées comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés au résultat.

## **2.11. Autres actifs financiers**

Les autres actifs financiers comprennent :

- prêts et créances, ce poste comprend des dépôts et cautionnements, et des prêts comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend des titres de participations de sociétés qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation et des actions de sociétés cotées ; ils sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés au compte de résultat.

Lors de chaque clôture, le Groupe Avenir Finance recherche toute indication objective de perte de valeur d'un actif financier ou groupe d'actifs financiers. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, le Groupe Avenir Finance procède à la comptabilisation d'une dépréciation.

## **2.12. Stocks**

### *a- Composition du stock*

Les stocks sont composés soit d'immeubles acquis sous le régime de marchand de biens, soit d'encours liés des contrats en l'état futur d'achèvement (SCCV – Société Civile de Construction Vente).

Pour les programmes en-cours de commercialisation, le coût « stockable » est réparti entre les lots selon la grille des prix de vente.

### *b- Comptabilisation et méthode de dépréciation*

A la date de clôture, les biens immobiliers sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition et la valeur réalisable nette. Conformément à l'IAS 23, les frais financiers supportés avant la mise en commercialisation des immeubles sont incorporés au prix de revient.

Le coût d'acquisition intègre les charges suivantes :

- le coût d'achat de l'immeuble
- les frais d'actes, honoraires de notaire, droits de timbres et frais de publicité foncière
- les frais d'acquisition (honoraires d'entremise notamment)
- les indemnités d'éviction
- les frais d'études et de travaux
- les autres frais directement liés l'acquisition des immeubles
- Les frais financiers supportés par le groupe entre l'acquisition de l'immeuble et la commercialisation du premier lot

La valeur de réalisation nette est obtenue au travers d'expertises indépendantes effectuées sur les immeubles composant le stock immobilier du groupe Avenir Finance. Une dépréciation est constatée sur l'immeuble concerné lorsque sa valeur de réalisation nette est inférieure à son coût d'acquisition.

Plusieurs immeubles du stock ont fait l'objet d'un avis de valorisation par des experts indépendants sur le premier trimestre 2010. Il en ressort que les valeurs résiduelles de ces immeubles ne nécessitent pas de dépréciation.

Pour les **Ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA)**, les encours sont constitués des frais engagés pour la réalisation des constructions des SCCV.

Les frais engagés se composent des éléments suivants :

- le coût d'achat de l'immeuble,
- les frais d'actes, honoraires de notaire, droits de timbres et frais de publicité foncière,
- les frais d'acquisition (honoraires d'entremise notamment),
- les indemnités d'éviction,
- les frais d'études et de travaux,
- Les frais financiers supportés par le groupe avant la commercialisation.

### **2.13. Créances clients**

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond à leur juste valeur.

Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

### **2.14. Comptes de Notaires**

Il s'agit en majorité des fonds détenus par les notaires suite aux ventes réalisées par Avenir Finance Immobilier.

### **2.15. Autres créances courantes**

Ce poste contient principalement :

- les créances sociales et fiscales du groupe,
- les comptes courants débiteurs vis-à-vis de tiers au groupe,
- les charges constatées d'avance,

Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des charges à caractère d'exploitation postérieures à la date de clôture des comptes.

### **2.16. Trésorerie et équivalents**

Ce poste comprend les disponibilités et les placements monétaires sans risque, mobilisables ou cessibles à très court terme, effectués par le Groupe dans le cadre de sa gestion de trésorerie au quotidien. Ces placements représentent des actifs financiers de transaction et sont donc évalués à leur juste valeur et les gains ou pertes latents sont comptabilisés en résultat. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de la période.

Les découverts bancaires, assimilés à un financement, sont présentés dans les « Emprunts et Dettes financières courants ».

La filiale S.A. Sicavonline est soumise à la réglementation applicable aux établissements bancaires. Le règlement 93-05 du 21 décembre 1993 de cette réglementation impose aux établissements de crédit de respecter en permanence des ratios de prudence dits « Ratio Grands Risques ». Ces ratios ont pour conséquence de limiter la concentration des risques en maintenant un niveau de fonds propres suffisant. Ces ratios font l'objet



d'évaluation à court terme afin de dissocier la trésorerie courante de la trésorerie non courante. Dans le cas où l'évaluation des ratios à un an met en évidence une trésorerie non disponible pour le groupe, celle-ci fait l'objet d'un reclassement dans les actifs non courants.

#### **2.17. Actifs non courants détenus en vue de la vente**

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs destinés à être cédés dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue sont classés comme actifs détenus en vue de la vente.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente présentés au 31 décembre 2009, concernaient les actifs de la société Avenir Finance Gestion, cédée au cours du mois de janvier 2010.

#### **2.18. Capitaux propres (actions propres)**

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôt en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en résultats non distribués.

#### **2.19. Provisions pour risques et charges**

Des provisions sont constituées, conformément à IAS 37, lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, sans avantage équivalent, sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'établissement des comptes.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées.

#### **2.20. Avantages au personnel**

##### *a - Régimes à prestations définies*

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits.

Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie. Les calculs sont effectués tous les ans en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

##### *b - Avantages à court terme du personnel*

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

##### *c - Paiements fondés sur des actions*

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des droits à paiement fondé sur des actions accordés aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre des droits pour

lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies, de telle sorte que le montant comptabilisé en charges in fine est basé sur le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance hors marché à la date d'acquisition. Pour les droits à paiement fondé sur des actions assortis d'autres conditions, l'évaluation de la juste valeur à la date d'attribution reflète ces conditions et les écarts entre l'estimation et la réalisation ne donnent lieu à aucun ajustement ultérieur.

### **2.21. Emprunts et dettes financières**

Ils sont évalués au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif. Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme sont présentés dans les Passifs non courants. Les emprunts et dettes financières à court terme, ainsi que la part remboursable à moins de un an des emprunts et dettes financières à moyen et long terme, sont présentés dans les Passifs courants.

### **2.22. Instruments financiers**

#### *a - Actifs financiers non dérivés*

Le Groupe comptabilise initialement les prêts, créances et dépôts à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres actifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires et les valeurs mobilières de placement. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

#### *b - Passifs financiers non dérivés*

Le Groupe comptabilise initialement les dettes émises et les passifs subordonnés à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres passifs financiers (y compris les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat) sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Le Groupe a les passifs financiers non dérivés suivants : des emprunts, des découverts bancaires, des dettes fournisseurs et autres dettes. De tels passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable.

### **2.23. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires du groupe comprend les revenus de l'activité immobilière, les revenus des produits financiers et d'assurance-vie distribués par le groupe, et des prestations de conseils.

Les revenus de l'activité immobilière comprennent la promotion immobilière et les marchés de contractant général. Pour la promotion immobilière, le chiffre d'affaires est constaté à la signature de l'acte. Toutefois, lorsqu'à la signature du compromis, les conditions énoncées par la norme IAS 18 sont respectées, le chiffre d'affaires est constaté. Afin de respecter le délai légal de 7 jours de réflexion accordé aux clients, au 31/12/2010, les compromis pris en compte dans le chiffre d'affaires étaient tous antérieurs au 22/12/2010. Pour les marchés de contractant général, les produits des contrats sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement en application de la norme IAS 11.

Le groupe peut être amené à commercialiser des contrats en l'état futur d'achèvement. Dans ce cas conformément à l'IAS 11, les produits des contrats de construction sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement.

Les revenus des produits financiers et d'assurance-vie sont comptabilisés en produits à l'issue du délai de réflexion légal accordé aux clients ou lors de l'acceptation des contrats par la compagnie d'assurance

Les produits issus des prestations de conseils sont constatés selon le degré d'avancement du dossier traité

#### **2.24. Marge brute opérationnelle**

Conformément à l'application de la norme IFRS 8 et en adéquation avec le reporting de gestion interne, la marge brute opérationnelle du Groupe est la différence entre le chiffre d'affaires du Groupe et les charges directement imputables aux revenus générés.

Certaines charges antérieurement comptabilisés dans le poste « Autres charges d'exploitation », ont été reclassées au niveau des achats consommés à partir de 2009.

#### **2.25. Coût de l'endettement financier net**

L'endettement financier net est constitué de l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et équivalent de trésorerie.

#### **2.26. Impôt sur le résultat**

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rattachent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est :

- le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture
- tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable
- Les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des co-entreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés.

Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

### **2.27. Résultat par actions**

Le résultat net par action est calculé en divisant le bénéfice net de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de l'exercice des bons de souscription d'actions en cours.

### 3. Informations sectorielles

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus et supporter des charges, y compris des revenus et des charges liés aux transactions avec d'autres composantes du Groupe. Le résultat opérationnel du secteur est régulièrement examiné par le Management afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante.

Les résultats sectoriels soumis au Management comportent les éléments directement attribuables au secteur ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable.

Les secteurs opérationnels répondant aux critères de la norme IFRS 8 sont en accord avec le nouveau suivi opérationnel des performances par le management « management approach » du groupe annoncé le 25 mars 2010 autour de ses deux cœurs de métiers :

- La Gestion Privée
- La Gestion d'Actifs

L'Unité Génératrice de Trésorerie « **GESTION PRIVÉE** » regroupe :

- la distribution avec les sociétés Sicavonline et Avenir Finance Gestion Privée,
- le corporate avec Avenir Finance Corporate.

L'Unité Génératrice de Trésorerie « **GESTION D'ACTIFS** » regroupe :

- la gestion d'actifs avec Avenir Finance Investment Managers ;
- l'immobilier avec Avenir Finance Immobilier, Aupera, SCCV Rue Sainte/Rue Rigord et Régie Pierre.

### 3.1. Compte de résultat par secteur d'activité

Comptes de résultat	déc.-10			déc.-09			Proforma sans AFG		
	Gestion Privée	Gestion d'actifs	Total	Gestion Privée	Gestion d'actifs	Total	Gestion Privée	Gestion d'actifs	Total
Chiffre d'affaires	12 997	14 848	27 845	12 516	17 591	30 107	12 516	16 260	28 776
Ventes Inter-secteurs	-740	-235	-975	-2 150	-238	-2 388	-2 051	-238	-2 289
Chiffre d'affaires consolidé	12 257	14 613	26 870	10 366	17 353	27 719	10 465	16 022	26 487
Marge Opérationnelle	9 308	5 365	14 673	8 167	6 096	14 263	8 167	5 207	13 374
taux	75,9%	36,7%	54,6%	78,8%	35,1%	51,5%	78,0%	32,5%	50,5%
Amortissements des immobilisations	151	14	165	190	27	217	190	27	217
Frais de personnel	7 587	2 636	10 223	6 739	2 483	9 222	6 739	2 483	9 222
Dont Coût des paiements en action	280		280	26	13	39	26	13	39
Résultat d'exploitation avant dépréciation des Fonds de commerce	-1 445	1 095	-350	-1 084	1 351	267	-1 084	1 130	46
Cession d'actifs financiers	583		583	2 262		2 262	2 262		2 262
Autres charges et produits opérationnels	-183	-92	-275	39	8	47	39	8	47
Perte de valeur des goodwill									
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SECTORIEL APRÈS DÉPRÉCIATION DES FONDS DE COMMERCE	1 000	1 000	2 000	1 047	1 149	2 196	1 047	1 149	2 196
(+) Résultat financier	-100	-112	-212	-133	-398	-531	-133	-405	-538
(-) Impôts sociétés	753	-209	544	328	-288	40	328	-212	116
RÉSULTAT SECTORIEL	653	679	1 332	211	463	675	211	532	754

### 3.2. Bilan consolidé par secteur d'activité

Bilan	déc.-10			déc.-09		
	Gestion Privée	Gestion d'actifs	Total	Gestion Privée	Gestion d'actifs	Total
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>11 916</b>	<b>19 161</b>	<b>31 077</b>	<b>11 938</b>	<b>17 671</b>	<b>29 609</b>
Dont :						
Ecart d'acquisition	3 761	4 514	8 275	3 761	4 475	8 236
Autres immobilisations Incorporelles	16		16	6	0	6
Immobilisations Corporelles	467	15	482	453	19	473
Stocks		4 943	4 943		7 710	7 710
BFRE Actif	8 456	9 738	18 194	8 118	5 530	13 648
Provision sur Actif Circulant	-784	-50	-833	-400	-64	-464
<b>Autres Actifs</b>						
Immobilisations Financières et Autres	652	3	655	838	3	840
Actifs détenus en vue de la vente					990	990
Impôts différés et créance d'impôt	3 908	-53	3 855	3 769	-132	3 636
Trésorerie Active	3 000	3 075	6 075	3 991	2 149	6 140
<b>Autres Actifs</b>						
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>6 330</b>	<b>6 120</b>	<b>12 450</b>	<b>5 660</b>	<b>7 719</b>	<b>13 379</b>
<b>Autres Passifs</b>						
Capitaux propres	20 509	1 815	22 324	20 844	995	21 839
Emprunts et Trésorerie Passive	4 483	2 400	6 883	5 984	14	5 998
Dettes d'impôt et dividende						

## 4. Gestion du risque financier

### 4.1. Introduction

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque opérationnel.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures d'estimation et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent dans d'autres notes de ces états financiers consolidés.

### 4.2. Le cadre de la gestion du risque

Il incombe au conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe est confronté, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

#### *a - Risque de crédit*

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

#### *b - Risque de taux d'intérêt*

L'exposition au risque de taux d'intérêt existe essentiellement sur l'endettement du groupe qui est pour l'essentiel bas sur des taux d'intérêts variables. Le Groupe n'a pas recours à des instruments dérivés pour se couvrir contre le risque de taux d'intérêt.

#### *c - Risque de liquidité*

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

#### *d - Risque opérationnel*

Le risque opérationnel correspond au risque de perte directe ou indirecte générée par un ensemble de facteurs internes liés aux processus du Groupe, à son personnel, à la technologie, à l'infrastructure, et par des facteurs externes autres que les risques de crédit, de marché et de liquidité tels que la conformité aux règles légales et réglementaires et aux règles de conduite de la profession. Les risques opérationnels sont générés par toutes les opérations du Groupe.

L'objectif du Groupe est de gérer son risque opérationnel de façon à trouver un équilibre permettant d'éviter des pertes financières et une atteinte à l'image du Groupe tout en contrôlant l'efficacité des coûts et en évitant les procédures de contrôle susceptibles de décourager l'initiative et la créativité.



## 5. Notes sur le Bilan

### 5.1. Ecarts d'acquisition

Les variations des écarts d'acquisition s'analysent de la manière suivante :

Valeur nette	Date d'acquisition	déc.-09	Acquisition	Cession	déc.-10
Distribution	nov-00	30			30
Distribution	août-02	3 730			3 730
Conseils aux entreprises	déc-00				
<b>Gestion Privée</b>		<b>3 760</b>			<b>3 760</b>
Gestion d'actif	déc-04	2 598			2 598
Gestion d'actif	avr-05	1 389			1 389
Immobilier	nov-00	487	39		526
<b>Gestion d'Actif</b>		<b>4 474</b>			<b>4 513</b>
<b>Total</b>		<b>8 236</b>	<b>39</b>		<b>8 275</b>

La variation 2010 correspond à l'acquisition de la société Aupera dont l'activité principale est « contractant général non exécutant ».

La mise en œuvre des tests de pertes de valeurs n'ont abouti à aucune dépréciation.

### 5.2. Détail des immobilisations

- Etat des immobilisations brutes

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Valeur Début d'Exercice	Autres mouvements (*)	Acquisition	Cession / perte de valeur	Valeur Fin d'Exercice
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>8 235</b>		<b>39</b>		<b>8 275</b>
Logiciels	241		21		262
Autres immobilisations incorporelles	36				36
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>277</b>		<b>21</b>		<b>298</b>
Agencements	627	2	17		646
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique	619	-36	144		727
Mobilier	229	-3			226
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>1 475</b>	<b>-37</b>	<b>162</b>		<b>1 600</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>9 987</b>	<b>-37</b>	<b>222</b>		<b>10 173</b>

## • Etat des amortissements

Amortissements (en milliers d'euros)	Montant Début D'exercice	Autres mouvements (*)	Dotations de l'Exercice	Reprises	Valeur Brute Fin d'Exercice
Logiciels	235			11	246
Autres immobilisations incorporelles	36				36
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>271</b>		<b>11</b>		<b>282</b>
Agencements	256	2	85		343
Matériel de transport	5				5
Matériel de bureau et informatique	563	-36	48		575
Mobilier	178	-3	21		196
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>1 002</b>	<b>-37</b>	<b>154</b>		<b>1 119</b>
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>1 274</b>	<b>-37</b>	<b>165</b>		<b>1 402</b>

## 5.3. Autres actifs financiers, y compris dérivés

En milliers d'euros	Valeur au 31/12/2010	Valeur au 31/12/2009
Prêts et créances	188	540
-Dépôts et cautionnements	188	210
-Prêts	-	330
Actifs financiers disponibles à la vente	293	300
-Actions Sofaris	-	27
-Actions Auctalys	-	10
-Parts Renovalys	50	-
-Liquidité sur contrat d'animation de titre	68	74
-Autres	-	-
-Parts C de FCPI et FCPR	175	189
<b>TOTAL</b>	<b>481</b>	<b>840</b>

Les parts C de FCPI et FCPR n'ont pas fait l'objet de dépréciation du fait que les fonds concernés ne sont pas clôturés à l'exception de ceux dont l'échéance est proche et dont la valeur de sortie est quasi certaine.

#### 5.4. Impôts différés Actifs

• Détail du poste

	Valeur au 31/12/09	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2010	Origine	
						Déficits fiscaux	Décalages temporaires
Avenir Finance	2 021	196			2 217	2 213	4
Avenir Finance Gestion							
Avenir Finance I.M.	9	2			11		11
Avenir Finance Corporate	59	51			110		110
Avenir Finance Immobilier	-142		-78		-64		-64
Sicav on Line	1 671		104		1 567	1 562	5
Avenir Finance Gestion Privée	18		5		13		13
<b>TOTAL</b>	<b>3 636</b>	<b>249</b>	<b>31</b>		<b>3 855</b>	<b>3 775</b>	<b>79</b>

Conformément à la norme IAS 12, les actifs d'impôt sont constatés pour le montant probable des bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales au 31 décembre 2010 pourront être imputées. Le business plan établi prévoit une consommation totale des impôts différés actifs sur une période de 3 ans.

#### 5.5. Détail du stock et encours

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Immeubles	3 880	6 647
<i>Dont frais financier</i>	197	431
Ventes en état futur d'achèvement	1 063	1 063
<b>Valeurs brutes</b>	<b>4 943</b>	<b>7 710</b>
Provisions pour dépréciation		
<b>Stocks et encours nettes</b>	<b>4 943</b>	<b>7 710</b>

Plusieurs immeubles du stock ont fait l'objet d'un avis de valorisation par des experts indépendants sur le premier trimestre 2010. Il en ressort que les valeurs résiduelles de ces immeubles ne nécessitent pas de dépréciation.

Depuis le second semestre 2009, le groupe Avenir Finance a choisi de réduire le risque lié au financement des immeubles en s'appuyant sur des partenaires financiers pour le portage de ces biens. La conséquence directe se traduit par une baisse du stock.

#### 5.6. Créances clients

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Valeur brute	13 174	8 991
Provisions pour dépréciation	768	400
<b>Valeur nette</b>	<b>12 406</b>	<b>8 591</b>

Le groupe procède régulièrement à une révision de ces créances clients sur une base d'éléments objectifs (antériorité, risque client, ...) afin d'anticiper et d'identifier des risques clients latents.

## 5.7. Comptes de Notaire

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Valeur brute	1 544	1 452
Provisions pour dépréciation	50	50
<b>Valeur nette</b>	<b>1 494</b>	<b>1 403</b>

## 5.8. Autres créances courantes

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Créances fiscales (hors impôt sur les bénéfices)	1 322	522
Créances sociales	49	123
Charges constatées d'avance	266	240
Compte courant bloqué	1200	1200
Autres actifs courants	202	827
<b>Total</b>	<b>3 039</b>	<b>2 912</b>

## 5.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

- Analyse par nature

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Valeurs mobilières de placements	4 546	4 283
<i>Dont Gestion Privée</i>	2697	3322
<i>Dont Gestion d'Actifs</i>	1849	961
Comptes bancaires et autres disponibilités	1529	1857
<b>Total</b>	<b>6 075</b>	<b>6 140</b>

Toutes les valeurs mobilières de placement ainsi que les concours bancaires et autres disponibilités sont à échéance moins d'un an.

- Analyse trésorerie ouverture et clôture du tableau de flux

En milliers d'euros	Clôture	Ouverture
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	6 075	6 140
Découverts bancaires	-4 918	-5 161
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie	1 157	979

### 5.10. Capitaux propres du groupe

- Composition du capital et actions dilutives

	Action Ordinaire	Action Prioritaire	BSA	Stock Option	Actions Gratuites	Total
Situation à la clôture 31 décembre 2007	2 304 826			102 874	40 725	2 443 425
Emission d'Action	100 390					
Actions sur Auto contrôle	-19 832					-9 483
Emissions de Stocks Option et actions gratuites						
Annulation de Stocks Option et actions gratuites				-4 384	-200	-4 584
Situation au 31 décembre 2008	2 452 370			96 490	9 150	2 491 024
Emission d'Action	9 150				-9 150	
Actions sur Auto contrôle	-49 578					-49 578
Emissions de Stocks Option et actions gratuites				211 778	50 731	262 509
Annulation de Stocks Option et actions gratuites				-74 768	-3 344	-78 112
Situation au 31 décembre 2009	2 411 942			233 500	47 387	2 625 843
Emission d'Action						
Actions sur Auto contrôle	-954					-954
Emissions de Stocks Option et actions gratuites				50 000		50 000
Annulation de Stocks Option et actions gratuites						
Situation au 31 décembre 2010	2 410 988			283 500	47 387	2 674 889

### 5.11. Options de souscription ou d'achats d'actions

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'options, émis après le 4 janvier 2006 et en vigueur au 31 décembre 2010 :

Date d'attribution	Nombre d'options	Nombre d'option non exercées	Période d'exercice		Prix d'exercice
			de	à	
4-janv.-06	22 606	22 606	4-janv.-10	4-janv.-11	25,00
28-juil.-09	39 278	39 278	28-juil.-09	28-juil.-14	0,60
28-juil.-09	35 000	35 000	28-juil.-09	28-juil.-14	4,64
23-déc.-09	137 500	137 500	23-déc.-09	23-déc.-14	7,38
21-juil.-10	50 000	50 000	21-juil.-10	20-juil.-15	7,99

La juste valeur des options est déterminée sur la base du modèle Black & Scholes selon les hypothèses suivantes :

	Option de souscription				
	4-janv.-06	28-juil.-09	28-juil.-09	23-déc.-09	21-juil.-10
Taux de rendement sans risque	3,50%	3,55%	3,55%	3,55%	3,55%
Durée de vie attendue	3	5	5	5	5
Volatilité attendue	37,13%	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%
Dividendes attendus	0,46	0	0	0	0
Cours de l'action	24	5,15	5,15	6,04	7,43
Prix d'exercice	25	0,6	4,64	8,2	7,99
Juste valeur	5,68	5,54	2,8	2,97	2,46

Sur la base de ces hypothèses la charge comptabilisée en 2010 concernant les plans d'options de souscription ou d'achats d'actions s'élève à 280 K€.

#### 5.11.1. Actions gratuites

Les Conseils d'Administration du 28 juillet 2009 et du 23 décembre 2009 ont procédé à l'attribution conditionnelle de 30 667 et de 20 064 actions gratuites.

##### Conditions d'acquisition des droits

S'agissant de l'attribution conditionnelle d'actions, le plan prévoit une période d'acquisition de 2 ans au terme de laquelle l'acquisition est effective et définitive, sous réserve du respect des conditions du plan. Au terme de cette période d'acquisition, s'ajoute une période de conservation de 2 ans, pendant laquelle les actions sont incessibles.

##### Juste valeur des actions gratuites attribuées

La juste valeur correspond à la valeur de l'action au jour de l'attribution sous déduction de l'hypothèse de distribution de dividendes pendant la période d'acquisition. Sur la base de ces hypothèses les justes valeurs s'élèvent à 5.15 € et 8.15 €.

La charge comptabilisée en 2010 s'élève à 164 K€.

#### 5.11.2. Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

Les Conseils d'Administration du 28 juillet 2009, du 23 décembre 2009 et du 21 juillet 2010 ont procédé à l'attribution conditionnelle de 39 278, 35 000, 137 500 et de 50 000 BSPCE.

##### Conditions d'acquisition des droits

S'agissant de l'attribution conditionnelle des BSPCE, le plan prévoit une période d'exercice de 5 ans. Au terme de cette période d'acquisition, les BSPCE non exercées seront caducs.

##### Juste valeur des actions gratuites attribuées

La juste valeur correspond à la valeur de l'action au jour de l'attribution sous déduction de l'hypothèse de distribution de dividendes pendant la période d'acquisition. Sur la base de ces hypothèses les justes valeurs s'élèvent à 4.64 €, 8.20 € et 7.99 €.

La charge comptabilisée en 2010 s'élève à 105 K€.

### 5.12. Provisions pour risques et charges

La société Avenir Finance a recensé les différents litiges auxquels elle pourrait être susceptible d'être soumise afin de déterminer les risques devant faire l'objet de provision. Elle a fait l'objet d'assignations et de réclamations contentieuses. Sur le fond, la société estime, après examen de ses conseils, que ces demandes sont infondées.

En milliers d'euros	Valeur au 31/12/2009	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2010
Provision pour impôts						
Provision pour retraites	94	2	28			67
Autres provision pour risques	28	6	28			6
Autres provision pour charges						
<b>Total</b>	<b>122</b>	<b>8</b>	<b>57</b>			<b>73</b>

### 5.13. Emprunts et dettes financières

- Analyse par natures

En milliers d'euros	31-déc.-10		31-déc.-09	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts sur immobilier		1 509		4 466
Emprunts sur croissance externe		277	275	410
Associés comptes courant	-	-	-	-
Avances conditionnées	114	56	114	38
Dépôts et concours bancaires		4 918		5 161
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>6 759</b>	<b>389</b>	<b>10 075</b>

- Analyse par maturité

En milliers d'euros	31-déc.-10	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts sur immobilier	1 509	1 509		
Emprunts sur croissance externe	277	277		
Associés comptes courant	-	-		
Avances conditionnées	170	56	114	
Dépôts et concours bancaires	4 918	4 918		
<b>Total</b>	<b>6 874</b>	<b>6 759</b>	<b>114</b>	

Les emprunts (hors concours bancaires) ont été souscrits exclusivement en Euros. La dette est exclusivement à taux variable.

Il n'y a pas de dettes à plus de 5 ans.

Sous la rubrique « emprunts sur immobilier » figurent les financements des biens immobiliers en stock ainsi que des ventes actées en fin d'exercice en instance d'encaissement inscrites dans les comptes de Notaires.

## 5.14. Autres passifs courants

En milliers d' euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Dettes fournisseurs	5 504	3 690
Dettes fiscales (hors impôt sur les bénéfices)	2465	2109
Dettes sociales	1620	1536
Fournisseurs d'immobilisations	-	-
Comptes des notaires	41	139
Autres dettes	440	428
Produits constatés d'avance	2316	504
<b>Total</b>	<b>12 386</b>	<b>8 406</b>



## 6. Notes sur le compte de résultat

### 6.1. Chiffre d'affaires

	déc.-10	déc.-09
	Période de 12 mois en k€	
Sicavonline	4 515	3 239
Avenir Finance Gestion privée	8 453	7 307
Avenir Finance I.M.	8 732	6 518
Avenir finance Gestion	-	1 978
Avenir Finance Immobilier	5 383	9 428
SCCV Rigord	-	1 335
Aupera	4 511	
Regie Pierre	11	3
Avenir Finance Corporate	100	401
Avenir Finance	1 814	2 095
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES COMPTES SOCIAUX</b>	<b>33 520</b>	<b>32 305</b>
(-) Chiffre d'Affaires intra groupe	-6 649	-4 586
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE</b>	<b>26 870</b>	<b>27 719</b>

Les produits provenant de la vente d'immeubles, de produits financiers et d'assurance-vie sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités.

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective, prenant en général la forme d'un contrat de vente, d'un compromis ou d'acte notarié, d'un bulletin de souscription ou d'un formulaire qui est exécuté et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable.

S'il est probable que des remises seront octroyées et que leur montant peut être évalué de façon fiable, la remise est comptabilisée en moins des produits lorsque la vente est comptabilisée.

### 6.2. Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles comprennent principalement les charges directes d'activités propres à chaque produits composants le chiffre d'affaires du Groupe. Elles sont le reflet des charges opérationnelles du reporting de gestion interne du Groupe Avenir Finance conformément aux critères de la norme IFRS 8.

Pour l'activité **Gestion d'Actifs**, il s'agit des charges suivantes :

- Le coût d'achat des immeubles
- Les frais administratifs et de dépositaires
- Les honoraires rattachés aux produits
- Les rétrocessions aux différents partenaires
- Les charges directes d'exploitation

Pour l'activité **Gestion Privée**, il s'agit des charges suivantes :

- Les honoraires rattachés aux produits
- Les rétrocessions aux différents partenaires
- Les charges directes d'exploitation

### 6.3. Frais de personnel et effectifs

- **Frais de personnel et effectifs**

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Salaires Bruts	7 072	6 419
Charges patronales	2 860	2 765
Coûts des paiements en actions	280	39
Coûts des provisions pour retraite		
<b>Total</b>	<b>10 212</b>	<b>9 224</b>

<b>Effectif moyen</b>	<b>124</b>	<b>98</b>
-----------------------	------------	-----------

Les Droits Individuels à la Formation (DIF) acquis par les salariés du groupe sont de 6 920 heures.

- **Rémunération des dirigeants**

Le montant total des rémunérations versées aux membres de la direction générale est de 626 K€.

### 6.4. Détail des charges d'exploitation

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Consommables (électricité, Fournitures administratives)	23	28
Location Immobilière	804	864
Location mobilière, entretien, maintenance	38	133
Assurances	109	138
Documentation et base de données	18	202
Personnels Extérieur	122	259
Honoraires	807	1 214
Publicité	554	370
Frais de déplacements	319	330
Télécommunication (Téléphone, Poste.. )	142	147
Services Bancaires	132	135
Autres Charges Externes (Cotisations, Dons...)	157	55
<b>Total</b>	<b>3 224</b>	<b>3 874</b>

Les honoraires versés à chacun des contrôleurs légaux du groupe Avenir Finance au titre du contrôle légal des comptes clos au 31 décembre 2010 sont les suivants :

	MAZARS		ANDREE NEOLIER ET ASSOCIES	
	2010	2009	2010	2009
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	117 907	93 500	41 280	48 400
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>117 907</b>	<b>93 500</b>	<b>41 280</b>	<b>48 400</b>

#### 6.5. Impôts et taxes

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Taxe sur les salaires	466	305
TVA non récupérable	284	202
Contributions des entreprises territoriales et taxes foncière	265	226
Autres Taxes	228	237
<b>Total</b>	<b>1 243</b>	<b>969</b>

#### 6.6. Dotations aux amortissements

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Dotations immobilisations incorporelles	11	3
Dotations immobilisations corporelles	154	167
<b>Total</b>	<b>165</b>	<b>170</b>

#### 6.7. Dotations aux provisions nettes de reprises

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Dotations aux provisions sur stocks et encours		
Dotations aux provisions sur créances clients	-287	-90
Dotations provisions risques et charges	-6	-28
Dotations provisions pensions retraites	-2	-4
Reprises aux provisions sur stocks et encours		
Reprises aux provisions sur créances clients	61	317
Reprises provisions risques et charges	28	10
Reprises provisions pensions retraites	28	6
<b>Total</b>	<b>-178</b>	<b>212</b>

**6.8. Autres produits et charges opérationnels**

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Autres charges opérationnelles	-377	-32
Autres produits opérationnelles	102	103
<b>Total</b>	<b>-275</b>	<b>71</b>

Les autres charges opérationnelles se composent essentiellement des provisions dans le cadre de l'activité Corporate.

**6.9. Détermination du résultat financier**

En K€	déc.-10	Opération avec des établiss. de Crédits	Opération sur titres	déc.-09
Coût de l'endettement financier	244	244		594
Perte sur cession de VMP	25		24	33
Provision sur VMP et Actifs financiers				
Autres charges financières				24
<b>Total des charges</b>	<b>269</b>	<b>244</b>	<b>24</b>	<b>651</b>
Produits sur cession de VMP	31		31	77
Intérêts sur créances et autres	25	25		44
Reprise Provision sur VMP et Actifs Fi				
<b>Total des produits</b>	<b>56</b>	<b>25</b>	<b>31</b>	<b>121</b>
<b>Résultat Financier</b>	<b>-212</b>	<b>-219</b>	<b>7</b>	<b>-531</b>

Le coût de l'endettement financier net est essentiellement composé des charges d'intérêts sur emprunts diminuée du résultat de cession des valeurs mobilières de placement.

**6.10. Impôts sur les résultats**

- Ventilation de l'impôt

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Impôts exigibles	-326	-238
Impôts différés	-218	198
<b>Total</b>	<b>-544</b>	<b>-40</b>

Les sociétés Sicavonline et Promelys Participations ne sont plus dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe Avenir Finance. Les autres sociétés du groupe restent intégrées fiscalement.

- Analyse des impôts différés par nature

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Provision non déductible	110	53
Déficits fiscaux	3 775	3 680
Retraitement temporaire	-30	-94
Charge à payer non déductible		
Moins Value à LT		
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>3 855</b>	<b>3 636</b>

- Taux d'imposition

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
<b>Résultat avant impôt</b>	-254	2 046
Taux théorique d'imposition	33,33%	33,33%
<b>Charge d'impôt attendue</b>	<b>-85</b>	<b>682</b>

- Analyse de la charge d'impôt

En milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Effet des différences permanentes	1	6
Crédits d'impôt	-367	-238
Coûts des paiement en actions	93	13
Plus value LT cessions titres	-193	-736
Déficits imputés non pris en compte antérieurement		4
Autres	7	229
<b>Charges d'impôt groupe</b>	<b>-544</b>	<b>-40</b>

#### 6.11. Cession d'actifs financiers

Le groupe Avenir Finance a choisi d'axer son développement et de concentrer ses ressources financières et humaines sur les deux cœurs de métier du groupe, la gestion privée et la gestion d'actifs.

C'est dans ce cadre que le groupe a décidé de céder 80% d'Avenir Finance Gestion, sa filiale dédiée au non coté, à la branche de private equity du Groupe Pelican pour un montant de 1,2 M€

Cette cession, qui a été réalisée le 02 mars 2010, a généré une plus-value de 583 K€.

## 7. Engagements hors bilan (en K€)

### • Engagements financiers

	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Provisions
Engagements Conditionnels Nantissement, Gage du compte d'instruments financiers, Engagement de non cession des actions sur croissance externe.	1 414		1 414				
<b>TOTAL</b>	<b>1 414</b>		<b>1 414</b>				

### • Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 509	1 509	1 509

Il s'agit des crédits accordés pour les activités « Marchand de biens » et de « construction vente » qui font l'objet en principe d'une promesse d'affectation hypothécaire sur les biens immobiliers en stock.

Le capital restant dû de ces emprunts au 31 décembre 2010 s'élève à 3 500 k€

## 8. Informations relatives aux parties liées

Les transactions envers les entreprises consolidées en mise en équivalence sont détaillées comme suit :

	2010
Ventes de biens et de services	668
Charges et produits financiers	1

Les créances et dettes inscrites au bilan relatives aux parties liées sont les suivantes :

	2010
Créances d'exploitation	159
Dettes	-
Créances financières	-

## 9. Événements postérieurs à clôture

Une évolution stratégique majeure a été décidée et mise en œuvre sur l'exercice 2010.

En effet, le groupe Avenir Finance a choisi d'axer son développement et donc de concentrer ses ressources financières et humaines sur les deux cœurs de métier du groupe :

- la gestion privée,
- la gestion d'actifs.

Dans ce cadre, le groupe avait décidé de céder 80% d'Avenir Finance Gestion, sa filiale dédiée au non coté, à la société de private equity Pelican Venture.

En février 2011, les 20% restants ont également été cédés au repreneur initial. Le Groupe n'a donc plus d'intérêt minoritaire dans le métier du Private Equity.

## **Avenir Finance S.A.**

Société anonyme au capital de 1 447 165,20 €

Siège social : 51 rue de Saint Cyr, 69009 Lyon

N° Siret : 402 002 687 RCS LYON

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2010

ANDREE NEOLIER & ASSOCIES

MAZARS



## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Avenir Finance S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

AVENIR FINANCE SA

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2010

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

- Une partie importante de l'actif de votre société est constitué de titres de participation qui sont évalués conformément à la méthode indiquée dans l'annexe aux comptes annuels.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons revu l'approche retenue et les calculs effectués par la société et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

**Avenir Finance SA**

*Rapport des commissaires  
aux comptes établi en  
application de l'article  
L.225-235 du Code de  
commerce*

*Exercice clos le 31  
décembre 2010*

**Autres informations**

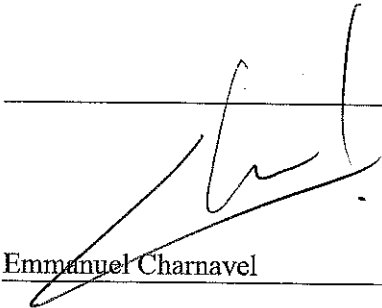
Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L225-37 du Code de commerce.

*Fait à Villeurbanne et Tassin La Demi Lune, le 28 avril 2011*

Les commissaires aux comptes

**MAZARS**

**ANDREE NEOLIER & ASSOCIES**

  
\_\_\_\_\_  
Emmanuel Charnavel

  
\_\_\_\_\_  
Patrick Blanchard

# Bilan

## SA AVENIR FINANCE

Au : 31/12/2010

N° SIRET: 40200268700083

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

**EUR**

<b>Actif</b>		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou .Prov.	Montant net	Au : 31/12/2009
<b>Capital souscrit non appelé</b>					
<b>Actif immobilisé</b>	<b>Incorporel</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	36 864	36 387	476	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	8 123	8 123		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>Total</b>	<b>44 987</b>	<b>44 510</b>	<b>476</b>	
	<b>Corporel</b>				
Terrains					
Constructions					
Inst. techniques, mat. out. industriels					
Autres immobilisations corporelles	657 773	356 267	301 505	374 765	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>Total</b>	<b>657 773</b>	<b>356 267</b>	<b>301 505</b>	<b>374 765</b>	
<b>Financier (2)</b>					
Participations évaluées par équivalence					
Autres participations	15 776 588	2 305 000	13 471 588	15 032 557	
Créances rattachées à des participations					
Titres immob. de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	224 943		224 943	224 943	
Prêts				330 240	
Autres immobilisations financières	303 665		303 665	294 470	
<b>Total</b>	<b>16 305 197</b>	<b>2 305 000</b>	<b>14 000 197</b>	<b>15 882 211</b>	
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>17 007 958</b>	<b>2 705 778</b>	<b>14 302 180</b>	<b>16 256 976</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>Stocks</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Total</b>				
	<b>Créances (3)</b>				
	Avanc. acomptes versés / commandes				
	Clients et comptes rattachés	586 508		586 508	465 718
Autres créances	8 743 329		8 743 329	6 925 588	
Capital souscrit et appelé, non versé					
<b>Total</b>	<b>9 329 837</b>		<b>9 329 837</b>	<b>7 391 307</b>	
<b>Divers</b>					
Valeurs mobilières de placement					
(dont actions propres :					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités				111 771	
<b>Total</b>				<b>111 771</b>	
Charges constatées d'avance	183 093		183 093	177 221	
<b>Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance</b>	<b>9 512 931</b>		<b>9 512 931</b>	<b>7 680 300</b>	
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursements des emprunts					
Ecarts de conversion actif					
<b>Total de l'actif</b>	<b>26 520 889</b>	<b>2 705 778</b>	<b>23 815 111</b>	<b>23 937 277</b>	
(1) Dont droit au bail					
<b>Renvois :</b> (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
<b>Clause de réserve de propriété</b>	Immobilisations		Stocks		Créances clients

## Bilan

### SA AVENIR FINANCE

Au : 31/12/2010

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

<b>Passif</b>		Exercice	Exercice précédent
<b>Capitaux propres</b>	Capital social (dont versé : 1 447 165 )	1 447 165	1 447 165
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 533 257	12 514 507
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	144 717	143 014
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	896 098	
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	88 922	897 801
<b>Situation nette avant répartition</b>	<b>15 110 160</b>	<b>15 002 488</b>	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total</b>	<b>15 110 160</b>	<b>15 002 488</b>	
<b>Aut. fonds propres</b>	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		376 904
<b>Total</b>		<b>376 904</b>	
<b>Dettes</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)	4 285 800	5 648 786
	Emprunts et dettes financières divers (3)	3 394 259	1 804 928
	<b>Total</b>	<b>7 680 060</b>	<b>7 453 714</b>
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	670 609	793 630
	Dettes fiscales et sociales	354 280	310 540
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
<b>Total</b>	<b>1 024 890</b>	<b>1 104 170</b>	
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>8 704 950</b>	<b>8 557 885</b>	
Ecart de conversion passif			
<b>Total du passif</b>	<b>23 815 111</b>	<b>23 937 277</b>	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		275 696	
à moins d'un an	8 704 950	8 282 188	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires	4 009 176	4 963 738	
(3) dont emprunts participatifs			

## Compte de résultat SA Avenir Finance

Périodes 01/01/2010 31/12/2010 Durées 12 mois  
01/01/2009 31/12/2009 12 mois

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

		France	Exportation	Total	Exercice précédent	
<b>Produits d'exploitation (1)</b>	Ventes de marchandises					
	Production vendue	7 518		7 518	4 397	
	{ Biens					
	{ Services	1 806 149		1 806 149	2 090 144	
	<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>1 813 668</b>		<b>1 813 668</b>	<b>2 094 542</b>	
	Productions stockées					
	Production immobilisée					
	Produits nets partiels sur opérations à long terme					
	Subventions d'exploitation			296 213	1 127	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			16	1 179	
Autres produits						
	<b>Total</b>			<b>2 109 898</b>	<b>2 096 849</b>	
<b>Charges d'exploitation (2)</b>	Marchandises					
	{ Achats					
	{ Variations de stocks			220		
	Matières premières et autres approvisionnements					
	{ Achats					
	{ Variations de stocks					
	Autres achats et charges externes (3)			1 437 288	1 914 999	
	Impôts, taxes et versements assimilés			175 180	96 783	
	Salaires et traitements			1 055 232	1 017 978	
	Charges sociales			425 446	470 886	
- sur immobilisations			85 260	83 371		
{ amortissements						
{ provisions						
<b>Dotations d'exploitation</b>				296 213		
- sur actif circulant						
- pour risques et charges						
Autres charges			22	19		
	<b>Total</b>			<b>3 178 650</b>	<b>3 880 253</b>	
<b>Résultat d'exploitation</b>				<b>A</b>	<b>( 1 068 751)</b>	<b>( 1 783 403)</b>
<b>Over comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée					
	Perte supportée ou bénéfice transféré					
<b>Produits financiers</b>	Produits financiers de participations (4)			1 569 450		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)					
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			112 257	84 818	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				720 227	
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			4 303	18 298	
	<b>Total</b>			<b>1 686 012</b>	<b>823 343</b>	
<b>Charges financières</b>	Dotations financières aux amortissements et provisions					
	Intérêts et charges assimilées (5)			901 924	764 400	
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			3 658	18 116	
	<b>Total</b>			<b>905 583</b>	<b>782 517</b>	
<b>Résultat financier</b>				<b>D</b>	<b>780 428</b>	<b>40 826</b>
<b>Résultat courant avant impôts (+/- A +/- B - C +/- D)</b>				<b>E</b>	<b>( 288 322)</b>	<b>( 1 742 577)</b>

## Compte de résultat SA Avenir FINANCE

Périodes 01/01/2010 31/12/2010 Durées 12 mois  
01/01/2009 31/12/2009 12 mois

EUR

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

		Total	Exercice précédent
<b>Produits exceptionnels</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 173 914	3 199 981
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Total</b>		<b>1 173 914</b>	<b>3 199 981</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	125 901	18
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 560 968	2 062 625
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Total</b>		<b>1 686 869</b>	<b>2 062 643</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>F ( 512 955)</b>	<b>1 137 337</b>
Participation des salariés aux résultats		<b>G</b>	
Impôt sur les bénéfices		<b>H ( 890 201)</b>	<b>( 1 503 041)</b>
<b>Bénéfice ou perte (+/- E +/- F - G - H)</b>		<b>88 922</b>	<b>897 801</b>
<b>Renvois</b>			
(1) Dont	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	59 971	
(2) Dont	{ charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôts des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont produits concernant les entités liées		102 078	76 602
(5) Dont intérêts concernant les entités liées		31 488	20 346

Comptabilité tenue en euros



Avenir Finance S.A.

Annexe aux comptes annuels  
de l'exercice clos au  
31/12/2010

Montants exprimés en EUR

Avenir Finance S.A.  
51 rue de Saint Cyr\_69009 LYON  
Ce rapport contient 18 pages  
Les annexes comprennent 3 pages





## Table des matières

1	Faits majeurs	3
1.1	Evènements principaux de l'exercice	3
1.2	Evènements post-clôture	3
1.3	Principes, règles et méthodes comptables	3
2	Informations relatives au bilan	4
2.1	Actif	4
2.1.1	Tableau des immobilisations	4
2.1.2	Tableau des amortissements	4
2.1.3	Immobilisations incorporelles	4
2.1.4	Immobilisations corporelles	4
2.1.5	Immobilisations financières	5
2.1.6	Créances	8
2.1.7	Comptes de régularisation	9
2.2	Passif	10
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	10
2.2.2	Capital	10
2.2.3	Provisions pour risques et charges	11
2.2.4	Dettes financières	12
2.2.5	Autres dettes	13
3	Informations relatives au compte de résultat	14
3.1	Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité	14
3.2	Résultat financier	14
3.3	Résultat exceptionnel	14
3.4	Impôt sur les bénéfices	15
3.4.1	Ventilation	15
3.4.2	Impôt différé	15
3.4.3	Autres informations significatives	15
4	Autres informations	17
4.1	Engagements financiers	17
4.2	Effectif moyen	17
4.3	Rémunération des dirigeants	17
4.4	Informations sur les options d'actions et les actions gratuites	17



## **1 Faits majeurs**

### **1.1 Evènements principaux de l'exercice**

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Avenir Finance a cédé 36 445 actions de la SAS Promelys Participations. Au 31/12/2010, Avenir Finance détient 9 111 actions représentant 20% du capital de la SAS Promelys Participations.
- Avenir Finance a consenti un abandon de compte courant en faveur d'Avenir Finance Corporate pour un montant de 732 939 €.

### **1.2 Evènements post-clôture**

- En février 2011, Avenir Finance a cédé les 20% restant du capital de Promelys Participations au repreneur initial.

### **1.3 Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Tableau des immobilisations

Tableau 2054, voir Annexe 1.

#### 2.1.2 Tableau des amortissements

Tableau 2055, voir Annexe 2.

#### 2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

##### 2.1.3.1 Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement engagées au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 24 715 euros. Elles sont comptabilisées en charges de l'exercice.

##### 2.1.3.2 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 an

#### 2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.



#### 2.1.4.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales et agencements	Linéaire	8 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 8 ans

#### 2.1.5 Immobilisations financières

##### 2.1.5.1 Titres de filiales et participations

- Liste des filiales et participations

Tableau page suivante

- Mouvements principaux

Cession de 36 445 actions de SAS Promelys Participations.

Cession de 10 parts de la société Avenir Finance Commandite.

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<b>1. Filiales (+50 % du capital détenu par la société)</b>										
AF Immobilier	1 000 000	823 645	100 %	1 676 555	1 676 555	4 415 497		5 383 066	- 450 101	
AF Investment Managers	2 362 100	2 594 643	99.9 %	4 526 172	4 526 172	-		8 731 923	1 222 635	
AF Gestion Privée	211 400	561 059	98.9 %	1 600 301	395 301	2 661 830		8 307 070	539 918	
AF Corporate	38 750	29 308	99.9 %	1 138 766	38 766	-		99 970	- 155 350	
Sicavonline	1 285 068	2 749 902	64.9 %	6 444 813	6 444 813	1 214 762		4 390 913	420 822	
<b>2. Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital détenu par la société).</b>										
Promelys Participations	455 560	865 956	20 %	389 961	-			1 978 254 (31/12/2009)	189 514 (31/12/2009)	

- Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations		15 776 589
Créances clients et comptes rattachés		546 203
Autres créances		8 335 934
Emprunts et dettes financières divers		3 394 259
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		101 660
Autres dettes		-
Charges financières		764 428
Produits financiers		1 671 530

#### **2.1.5.2 Autres titres immobilisés**

Le poste comprend des parts de FCPI / FCPR et SCPI. Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Ces parts n'ont pas fait l'objet de dépréciation compte tenu que les fonds concernés ne sont pas clôturés à l'exception de ceux dont l'échéance est proche et dont la valeur de sortie est quasi-certaine.

#### **2.1.5.3 Créances immobilisés**

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle de ces actifs est inférieure à la valeur nette comptable.

- Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

#### **2.1.5.4 Informations sur les actions propres détenues en immobilisations financières**

Les actions propres sont valorisées selon le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice.



Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle de ces actifs est inférieure à la valeur nette comptable. En l'absence d'écart significatif, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31/12/2010.

	Nombre de titres			Valeur des titres	
	Achetés au cours de l'exercice	Vendus au cours de l'exercice	A la clôture de l'exercice	Valeur brute	Valeur nette
Actions propres sur contrat de liquidité	7 103	7 627	7 103	53 710	53 272

## 2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 2.1.6.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

### 2.1.6.2 Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	550 945
Total	550 945



## 2.1.7 Comptes de régularisation

### 2.1.7.1 Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	183 094
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	183 0944



## 2.2 Passif

### 2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	1 447 165			1 447 165
Primes, réserves	12 657 521	20 453		12 677 974
Report à nouveau	-	896 098		896 098
Résultat	897 801	88 922	897 801	88 922
Subventions d'investissement				
Provisions règlementées				
<b>Total</b>	<b>15 002 487</b>	<b>1 005 473</b>	<b>897 801</b>	<b>15 110 159</b>

### 2.2.2 Capital

#### 2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 2 411 942 actions de 0,60 euros de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

	Nombre d'actions	Valeur
Position début de l'exercice	2 411 942	1 447 165
Titres créés		
Titres remboursés		
Position fin de l'exercice	2 411 942	1 447 165

#### 2.2.2.2 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société

La société Avenir Finance est soumise à l'obligation légale d'établir des comptes consolidés.

### 2.2.2.3 *Bons de souscription d'actions*

Comme suite aux attributions préalables de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), les porteurs de BSPCE ont souscrit les BSPCE qui leur ont été attribués.

Au 31/12/2010, les BSPCE souscrits et en cours de validité sont les suivants :

Année	Nombre	Prix	Total	Parité	Prix de souscription	Validité
2009	37 500	0.06	2 250	1 pour 1	4.64	27/07/2014
2010	137 500	0.10	13 750	1 pour 1	7.38	22/12/2014
2010	50 000	0.10	5 000	1 pour 1	7.99	20/07/2015

## 2.2.3 Provisions pour risques et charges

### 2.2.3.1 *Tableau des provisions pour risques et charges*

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques						
Provisions pour charges	376 904				376 904	-
Total	376 904				376 904	-

### 2.2.3.2 *Evaluation des provisions pour risques et charges*

D'après la convention d'intégration fiscale, chaque entité supporte l'impôt qu'elle aurait supporté en l'absence du groupe d'intégration fiscale. Avenir Finance constate dans ses comptes les effets du régime de l'intégration fiscale, notamment l'avantage lié à l'utilisation des pertes des filiales.

La société avait constaté une provision pour l'indemnisation à venir sur les déficits des filiales. Cette provision concernait Promelys Participations pour un montant de 377 K€. Suite à la cession de 80% des titres de la filiale, la provision a été reprise.

### 2.2.3.3 Droits individuels à la formation

Droits individuels à la formation	Volume d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice	92
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés	1 313

### 2.2.3.4 Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.		10 268	10 268

- Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :
  - taux d'actualisation : 4.25 %
  - taux d'évolution des rémunérations : 1.5 %
  - table de rotation du personnel : moyenne nationale
  - table de mortalité : statistique Insee
  - départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans
  - taux de charges sociales moyen retenu pour le calcul de la provision : 47 %

## 2.2.4 Dettes financières

### 2.2.4.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

### 2.2.4.2 Dettes garanties par des sûretés réelles données

Type	Bien donné en garantie	Montant de
------	------------------------	------------



		la dette
Nantissement	100 000 actions AFIM	275 696

## 2.2.5 Autres dettes

### 2.2.5.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

### 2.2.5.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	35 343
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	356 969
Dettes fiscales et sociales	84 578
Autres dettes	-
Total	476 890

### 3 Informations relatives au compte de résultat

#### 3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Secteur d'activité	Montant
Frais de siège	991 732
Refacturations	814 418
Autres produits	7 518
Total	1 813 668

#### 3.2 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 780 K€ et les principales masses sont les suivantes :

• produits d'intérêts sur comptes courants	102 K€
• reprise dépréciation sur actions propres	1 569 K€
• charges d'intérêts sur comptes courants	- 31 K€
• intérêts bancaires	- 121 K€
• abandon de comptes courants	- 733 K€

#### 3.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à – 513 K€ et les principales masses sont les suivantes :

• moins-value sur cession des titres de Promelys Participations	- 387 K€
• indemnités de licenciements refacturées par Sicavonline	- 85 K€
• redressement fiscal	- 24 K€
• autres indemnités	- 17 K€



### 3.4 Impôt sur les bénéfices

#### 3.4.1 Ventilation

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts	-288 322	- 512 955
Impôts : - au taux de 33.1/3 %	848 234	41 967
- sur PVL		
Résultat après impôts	559 910	- 470 988

Méthode employée : les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

#### 3.4.2 Impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Bases - Organic	2 742
Taux d'imposition (1)	33.1/3 %
Créance d'impôt différé	914

(1) taux de droit commun applicable à l'exercice clos le 31/12/2010

Les déficits fiscaux reportables du groupe d'intégration fiscale s'élèvent, au 31 décembre 2010, à 7 175 273 €.

#### 3.4.3 Autres informations significatives

- Sociétés intégrées fiscalement

La société Avenir Finance est tête d'un groupe d'intégration fiscale.



Les filiales comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale sont :

Depuis le 1er janvier 2003	Avenir Finance Immobilier
Depuis le 1er janvier 2004	Avenir Finance Corporate
	Avenir Finance Gestion Privée
Depuis le 1er janvier 2005	Avenir Finance Investment Managers
Depuis le 1er janvier 2006	AFI Immo

Au cours de l'exercice, la filiale Promelys Participations (anciennement dénommée Avenir Finance Gestion) est sortie du périmètre d'intégration fiscale suite à la cession partielle des titres.

## 4 Autres informations

### 4.1 Engagements financiers

Données en K€	N	N - 1
<b>Engagements donnés</b>		
Nantissements et gages	276	683

### 4.2 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	10	
Agents de maîtrise et Techniciens	1	
Employés	4	
Ouvriers		
Total	15	

### 4.3 Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres :

- des organes d'administration : 15 000 €
- des organes de direction : 439 745 €

### 4.4 Informations sur les options d'actions et les actions gratuites





Options	Autorisées par l'AGE du	Restants au 31/12/09	Emises durant la période	Exercées durant la période	Date d'exercice	Annulées pendant la période	Restants à exercer au 31/12/10	Prix d'exercice	Date d'exercice
BSPCE 1	28/07/09	37 500					37 500	4.64	27/07/14
BSPCE 2	23/12/09		137 500				137 500	7.38	22/12/14
BSPCE 3	21/07/10		50 000				50 000	7.99	20/07/15
<b>Total</b>		<b>37 500</b>	<b>187 500</b>				<b>225 000</b>		

Actions gratuites	Existantes au 31/12/09	Autorisées par l'AGE du	Attribuées durant la période	Exercées durant la période	Date d'exercice	Annulées pendant la période	Existantes au 31/12/10	Date d'exercice
Plan 4	30 667						30 667	2011
Plan 5	20 064						20 064	2011
<b>Total</b>	<b>50 731</b>						<b>50 731</b>	

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA AVENIR FINANCE										Néant <input type="checkbox"/> *									
CADRE A	IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations								
											1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	2	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD	43 398	KE		KF	1 589			
CORPORELLES	Terrains												KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9									KJ		KK		KL				
			Dont Composants	M1									KM		KN		KO				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M2									KP		KQ		KR				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M3								KS		KT		KU				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3								KV	567 930	KW		KX	10 398			
		Matériel de transport*											KY		KZ		LA				
	Matériel de bureau et mobilier informatique											LB	78 954	LC		LD	490				
	Emballages récupérables et divers *											LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours												LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes												LK		LL		LM				
	TOTAL III												LN	646 885	LO		LP	10 888			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence												8G		8M		8T			
		Autres participations												8U	17 337 557	8V		8W			
Autres titres immobilisés												IP	224 943	IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières												IT	624 710	IU		IV	9 194				
TOTAL IV												LQ	18 187 211	LR		LS	9 194				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												ØG	18 877 495	ØH		ØJ	21 671				
CADRE B	IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
											par virement de poste à poste		1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		2		3		4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO		LV		LW	44 987	IX		
CORPORELLES	Terrains												IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre											IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui												IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions												IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels												IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers											IU		MM	578 328	MN		MO		
		Matériel de transport											IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique											IW		MS	79 444	MT		MU		
	Emballages récupérables et divers *											IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours												MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes												NC		ND		NE		NF			
TOTAL III												IY		NG		NH	657 773	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence												IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations												IØ		ØX	1 560 968	ØY	15 776 588	ØZ		
	Autres titres immobilisés												II		2B		2C	224 943	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières												I2		2E	330 240	2F	303 665	2G		
	TOTAL IV												I3		NJ	1 891 208	NK	16 305 197	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												I4		ØK	1 891 208	ØL	17 007 958	ØM			

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SA Avenir Finance</b>										Néant <input type="checkbox"/> *														
<b>CADRE A</b>																								
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>																								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice												
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CY			EL			EM		EN										
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II			PE			43 398			PF			1 112			PG			PH		44 510	
Terrains			PI			PJ			PK			PL												
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO			PQ									
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT			PU									
Installations techniques, matériel et outillage industriels			Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV			PW			PX			PY									
			Autres			Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD			231 224			QE			71 995			QF			QG
Autres corporelles			Matériel de transport			QH			QI			QJ			QK									
			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			40 895			QM			12 152			QN			QO		53 047	
			Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			QT									
			TOTAL III			QU			272 119			QV			84 147			QW			QX		356 267	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN			315 518			ØP			85 260			ØQ			ØR		400 778				
<b>CADRE B</b>																								
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>																								
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice										
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel												
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6										
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1										
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8										
Constructions		Sur sol propre		R1		R2		R3		R4		R5		R6										
		Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4								
Autres immobilisations corporelles		Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9								
		Inst. gales, agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7								
		Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5								
		Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3								
		Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1								
		TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8								
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL IV		NL						NM						NO										
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV										
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ										
<b>CADRE C</b>																								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice								
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8								
Primes de remboursement des obligations												SP				SR								

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA AVENIR FINANCE

Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	303 665	UV		UW	303 665				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	586 508		586 508						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO )	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	20 000		20 000						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	315 943		315 943					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	68 896		68 896					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	8 335 934		8 335 934						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 555		2 555						
	Charges constatées d'avance	VS	183 093		183 093						
	<b>TOTAUX</b>			VT	9 816 596	VU	9 512 931	VV	303 665		
RENVIS	(1) Montant des	VD									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE	330 240								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	4 009 176		4 009 176						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	276 624		276 624						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	670 609		670 609						
Personnel et comptes rattachés		8C	58 978		58 978						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	138 836		138 836						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	130 766		130 766						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	25 699		25 699						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	3 394 259		3 394 259						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	8 704 950	VZ	8 704 950					
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	407 450	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

AVENIR FINANCE

Société anonyme au capital de 1 447 165,20 €  
Siège Social à LYON (69009) - 51 rue de Saint Cyr  
402 002 687 RCS LYON

**RAPPORT DU PRESIDENT**  
**A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2011**  
**SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION**  
**DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET**  
**LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**  
**MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE**

En complément du rapport général du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la Société, et notamment celles relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés.

Le présent rapport a été élaboré selon les recommandations et exigences formulées par l'AMF.

Le Président du Conseil d'Administration s'est appuyé à cette fin sur des travaux coordonnés par le responsable de la Conformité Groupe, en relation avec la Direction Financière et les directions du Groupe et des filiales.

S'ajoutent à ces travaux des contrôles spécifiques de validation et d'analyse des flux de données et ratios financiers coordonnés par la Direction Financière d'Avenir Finance. Avant sa présentation à l'Assemblée Générale, le présent rapport a été communiqué au Conseil d'Administration d'Avenir Finance et approuvé par ce dernier lors de sa séance du 7 avril 2011.

A titre préliminaire, il est rappelé que la Société se réfère depuis 2010 au code de gouvernance d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites élaboré en décembre 2009 par l'association MiddleNext (disponible sur le site [www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

Si à ce jour, certaines des recommandations édictées par ce code ne sont encore qu'imparfaitement appliquées par Avenir Finance, l'un de ses objectifs pour 2011 sera de s'y conformer intégralement, sauf lorsque des circonstances particulières imposeront de s'en écarter, auquel cas, il en sera justifié.



Pour rappel, le Président du Conseil d'Administration indique les points de vigilance édictés par le code MiddleNext, nécessaires au bon fonctionnement de la gouvernance et sur lesquels le Conseil d'Administration est invité à s'interroger.

1. Concernant le pouvoir exécutif :

- a) *La compétence du « dirigeant » est-elle adaptée ?*
- b) *Le « dirigeant » est-il isolé ?*
- c) *La rémunération du « dirigeant » peut-elle affecter son jugement ?*
- d) *La succession du « dirigeant » est-elle gérée ?*

2. Concernant le pouvoir de surveillance :

- a) *Le pouvoir de « surveillance » n'empiète-t-il pas sur le pouvoir exécutif ?*
- b) *Les administrateurs remplissent-ils effectivement leur devoir de surveillance ?*
- c) *Les administrateurs ont-ils les moyens matériels de remplir leur mission ?*
- d) *La compétence des administrateurs est-elle adaptée ?*
- e) *Les conditions d'exercice du travail des administrateurs peuvent-elles affecter leur jugement ?*

3. Concernant le pouvoir souverain :

- a) *Les actionnaires sont-ils clairement informés des risques majeurs et prévisibles qui pourraient menacer la pérennité de l'entreprise ?*
- b) *Les actionnaires choisissent-ils réellement les administrateurs ?*
- c) *Les actionnaires participent-ils aux votes ?*
- d) *Existe-t-il un risque de porter atteinte aux intérêts des actionnaires minoritaires ?*
- e) *L'actionnariat est-il géré dans la durée ?*

En outre, le respect des recommandations édictées par le code MiddleNext et auxquelles la Société a souscrit par l'adoption dudit code sera démontré dans le corps du présent rapport. A défaut, il sera justifié de la mise à l'écart de certaines de ces recommandations ou de leur application différée.

Le gouvernement d'entreprise mis en place dans le groupe AVENIR FINANCE semble à ce jour adapté à la taille de l'entreprise et à son actionnariat.

## **A. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **1. PRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La Société est dirigée par un Conseil d'Administration qui est composé, conformément à la loi et à l'article 16 des statuts, de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.



Au 31 décembre 2010, il était composé de 6 membres élus pour 6 ans et rééligibles au terme de leur mandat. Cette durée est adaptée à la taille de la Société et à ses spécificités.

Les membres du Conseil d'Administration de la Société et leurs mandats exercés dans d'autres sociétés en 2010 étaient les suivants :

- Président – Directeur Général : Danyel BLAIN
  - Représentant d'Avenir Finance à la Présidence d'Avenir Finance Immobilier
  - Représentant d'Avenir Finance à la Présidence d'Avenir Finance Corporate
  - Administrateur d'Avenir Finance Investment Managers
  - Administrateur et Directeur Général Délégué de Sicavonline
  - Gérant de la SCI Les Balmes
  - Gérant de la SCI La Baule Cèrès
  
- Directeur Général Délégué et Administrateur : Cyril LUREAU
  - Président du Conseil d'Administration d'Avenir Finance Investment Managers
  - Président Directeur Général de Sicavonline
  - Président d'Avenir Finance Gestion Privée
  - Président de Régie Pierres
  
- Administrateur : Joëlle BLAIN
  - Directeur Général d'Avenir Finance Immobilier (démission au 31.12.2010)
  - Directeur Général Délégué de Sicavonline (démission au 31.12.2010)
  - Directeur Général d'Avenir Finance Gestion Privée (démission au 31.12.2010)
  - Gérant de la SARL AFI Immo (démission au 31.12.2010)
  - Gérant de la SCCV Rue Sainte-Rue Rigord (démission au 31.12.2010)
  - Directeur Général Régie Pierres (démission au 31.12.2010)
  - Directeur Général Délégué d'Avenir Finance (démission au 31.12.2010)
  
- Administrateur : Gilbert HABERMANN
  - Administrateur I.C.G.
  
- Administrateur : Frédéric BOUTE
  - Administrateur de Thaly
  - Administrateur de F. Iniciativas



- Administrateur : AGEAS France

Aucun autre mandat social

- Représentant permanent d'AGEAS France, administrateur : Alain REGNAULT
  - Membre du Directoire d'Amev Clamart
  - Directeur Général Délégué d'AGEAS FRANCE
  - Administrateur de SICAVONLINE
  - Administrateur de Mutalliance

La nomination de ces administrateurs a été proposée à l'assemblée générale conformément aux dispositions légales applicables en la matière et les actionnaires ont disposé de l'ensemble des informations nécessaires sur les candidats, préalablement au vote des résolutions relatives à ces nominations.

En outre, chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat a fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil d'Administration de la Société.

Trois des six administrateurs sont considérés comme indépendants.

Il est en outre rappelé qu'est considéré comme indépendant, au sens de la gouvernance d'entreprise, l'administrateur qui n'a pas de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance de son jugement, et notamment :

- n'est ni salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne l'a été au cours des trois dernières années ;
- n'est ni client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- n'est pas actionnaire de référence de la Société ;
- n'a pas de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- n'a pas été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Aussi, compte tenu de ces critères, sont considérés comme membres indépendants Messieurs Frédéric BOUTE et Gilbert HABERMANN, ainsi que la société Ageas France. Bien qu'Ageas France et certaines filiales du Groupe (Sicavonline, Avenir Finance Gestion Privée, Avenir Finance Investment Managers notamment) aient des intérêts financiers communs, ces derniers ne sont pas susceptibles d'altérer le jugement de la société Ageas France et de ses dirigeants.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration d'Avenir Finance compte une femme, et ce depuis la constitution de la Société. Madame Joëlle BLAIN a par ailleurs cumulé son mandat d'administrateur avec celui de Directeur Général Délégué jusqu'au 31 décembre 2010. Par conséquent, la Société répond d'ores et déjà aux mesures transitoires édictées par loi sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes au conseil d'administration.





Avenir Finance a toujours promu la représentation féminine au sein des organes sociaux.

Afin de se conformer avec le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration, la Société devra compter lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à se tenir en 2014 au moins 20% de femmes, et 40% lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à se tenir en 2017. A ce jour, la part des femmes au sein du Conseil représente 16,66 %.

Par ailleurs, du fait leur activité et leur expérience dans le monde des affaires, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration sont au fait des dispositifs de gouvernance et des responsabilités qui leur incombent. La parfaite déontologie des administrateurs est notamment démontrée par leur assiduité aux réunions et leur investissement dans le fonctionnement de la Société, ainsi qu'il sera exposé ci-après.

## **2. MODE DE FONCTIONNEMENT**

### **2.1 Règlement intérieur**

Le Conseil d'Administration a adopté le 15 mars 2006 un règlement intérieur qui a pour objet de fixer, dans le cadre des dispositions statutaires et légales en vigueur, le mode de fonctionnement du Conseil d'Administration de la société AVENIR FINANCE.

Eu égard aux nouvelles règles de gouvernance, une refonte de ce règlement intérieur est envisagée.

Il est néanmoins précisé que le règlement intérieur contient une clause de confidentialité à laquelle sont soumis les membres du Conseil.

### **2.2 Fréquence des réunions et convocation des membres**

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les convocations sont faites par tous moyens, par le Président, ou en son nom, par toute personne qu'il désigne. Les réunions se tiennent en tout lieu fixé par la convocation.

Les Commissaires aux Comptes assistent aux séances du Conseil au cours desquelles sont arrêtés les comptes semestriels ou annuels. Le responsable de la Conformité du Groupe est convié à chaque réunion du Conseil.

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2010 sur convocation du Président.

Le taux de présence moyen a été de 86,5% avec un minimum de 80 % et un maximum de 100 %, démontrant ainsi la forte implication des Administrateurs.

### **2.3 Procès-verbal des délibérations**

A l'issue de chaque séance du Conseil d'Administration, le procès-verbal de réunion, contenant notamment un résumé des débats, le résultat des votes et les décisions adoptées, est préparé par le secrétaire du conseil ou toute



autre personne désignée par le Président et signé par le Président et un administrateur au moins. En l'absence du Président, le procès-verbal est signé par deux administrateurs au moins.

Le procès-verbal est tenu dans le registre des procès-verbaux du Conseil d'Administration prévu à cet effet et tenu au siège social de la Société.

Les copies et extraits du procès-verbal de délibération sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un directeur général, un administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Nous vous rappelons ci-après l'ordre du jour des Conseils tenus en 2010 et la participation des administrateurs :

<p>- 28/04/2010 <i>Quatre Administrateurs sur cinq étaient présents</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lecture et approbation du procès verbal de la précédente séance du conseil d'administration</li><li>• Examen et arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2009</li><li>• Rapport du Président sur le contrôle interne</li><li>• Point sur la gouvernance d'entreprise</li><li>• Conventions réglementées</li><li>• Mise en place d'un comité d'audit</li><li>• Mécénat au profit de la Fondation Avenir Finance</li><li>• Proposition de renouvellement des mandats d'administrateur de Madame Joëlle BLAIN et de Messieurs Danyel BLAIN et Gilbert HABERMANN</li><li>• Proposition de nomination de Fortis Assurances en qualité d'administrateur de la Société</li><li>• Convocation et préparation de l'assemblée générale annuelle</li><li>• Questions diverses</li></ul>
<p>- 26/05/2010: <i>Cinq Administrateurs sur cinq étaient présents</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil d'administration</li><li>• Affectation du résultat 2009</li><li>• Rémunération des dirigeants</li><li>• Questions diverses</li></ul>
<p>- 21/07/2010 : <i>Cinq Administrateurs sur six étaient présents</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil d'administration</li><li>• Activité du 1<sup>er</sup> semestre 2010</li><li>• Examen des comptes consolidés du 1<sup>er</sup> semestre 2010</li><li>• Perspectives pour le second semestre</li><li>• Attribution de 50 000 BSPCE</li><li>• Questions diverses</li></ul>



<p>- 16/12/2010 : Cinq Administrateurs sur six étaient présents</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil d'administration</li> <li>• Point sur l'activité de l'exercice 2010</li> <li>• Confirmation de l'attribution d'une rémunération exceptionnelle</li> <li>• Démission de Madame Joëlle BLAIN de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société</li> <li>• Questions diverses</li> </ul>
---	--

Toutes les questions importantes sont présentées et discutées en Conseil, en particulier celles touchant à la stratégie du Groupe, au développement commercial et à la gestion des risques.

Le Président informe également le Conseil des principaux projets ou orientations touchant à la gestion proprement dite (immobilier, sécurité, système d'information, organisation générale...).

Enfin, les comptes sociaux et les comptes consolidés d'Avenir Finance lui sont présentés pour arrêté des comptes annuels et semestriels. Le Conseil statue, également, sur la gestion financière de l'ensemble du Groupe.

La Société s'efforce de renforcer le droit à l'information des administrateurs en leur communiquant l'ensemble des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs missions dans de meilleurs délais.

En tout état de cause, le Président et la Direction Générale est à la disposition de chacun des administrateurs, qui peuvent solliciter des compléments d'informations ou documents annexes.

Le nouveau règlement intérieur détaillera la procédure d'information des administrateurs.

### **3. Conventions réglementées**

Les procédures d'autorisation préalables sont respectées. Elles concernent les opérations réalisées entre des sociétés du Groupe et l'un des administrateurs, le Directeur Général ou l'un des Directeurs Généraux de la Société.

Il peut s'agir de conventions courantes, dans le cadre des activités du Groupe ou de gestion de l'entreprise, contractées à des conditions exceptionnelles ou de conventions exceptionnelles.

Ces conventions sont transmises aux Commissaires aux Comptes, pour présentation de leur rapport spécial à l'Assemblée Générale. L'inventaire de ces conventions a été établi et communiqué aux Commissaires aux comptes.

### **4. CONVENTIONS DITES « DECLARABLES »**

Il s'agit des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et significatives pour l'une des parties. L'inventaire de ces conventions a été établi et communiqué aux Commissaires aux Comptes.

### **3. PRESENTATION DES POUVOIRS DONNES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU DIRECTEUR GENERAL**



Le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

A ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitations particulières aux pouvoirs du Président Directeur Général ou des Directeurs Généraux Délégués.

Il est rappelé que le Président-Directeur Général était assisté jusqu'au 31 décembre 2010 de deux directeurs généraux délégués, savoir Monsieur Cyril LUREAU et Madame Joëlle BLAIN.

L'activité du Groupe s'exerçant sur deux sites distincts, Lyon et Paris, la direction générale était représentée en permanence sur ces deux sites.

Par ailleurs, Monsieur Gilles SAUNIER a été engagé au début du second semestre 2010 en qualité de Directeur général adjoint de la Société, afin de seconder le Président-Directeur Général dans la gestion du Groupe et en particulier, sur les activités immobilières et commerciales. Madame Joëlle BLAIN a démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société et de l'ensemble de ses mandats sociaux, à l'exception de celui d'administrateur de la Société, avec effet au 31 décembre 2010, pour convenance personnelle. Monsieur Gilles SAUNIER a été désigné en remplacement, sauf exception.

La désignation de Directeurs Généraux Délégués ou adjoints permet en outre de ne pas concentrer tous les pouvoirs entre les mains d'un mandataire unique et de parer le cas échéant à un éventuel cas d'indisponibilité du Président-Directeur Général.

#### **4. MISE EN PLACE DE COMITES**

La mise en place d'un comité d'audit a fait l'objet de discussions lors du Conseil d'Administration du 28 avril 2010, le renouvellement de membres du Conseil étant à l'ordre du jour de ce Conseil et de l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2010.

Après délibération, le conseil a décidé de reporter l'instauration d'un tel comité à une réunion ultérieure, le Conseil ayant jusqu'au 31 août 2011 pour le mettre en place.

Compte tenu de cette échéance, ce point sera de nouveau débattu au cours de l'exercice 2011.

En raison de la taille de la Société et du nombre restreint de membres du Conseil, il sera vraisemblablement fait application de l'article L.823-20 4° du code de commerce, permettant de confier les missions du comité d'audit au Conseil d'Administration.

La nouvelle version du règlement intérieur définira les modalités de fonctionnement de ce comité.

La mise en place d'autres comités spécialisés n'est pas envisagée à l'heure actuelle.

#### **5. EVALUATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

Lors du Conseil d'Administration du 28 avril 2010 appelé à arrêter les comptes de l'exercice 2009, les administrateurs ont été invités à se prononcer sur la gouvernance d'entreprise.



C'est à cette occasion qu'il a été décidé d'adhérer au code de gouvernance MiddleNext.

Le Conseil d'Administration appelé à arrêter les comptes annuels 2010 est de nouveau invité à faire un point sur la gouvernance d'entreprise. Les membres du Conseil pourront évaluer les travaux du Conseil et faire toutes propositions visant à l'amélioration de ces derniers.

## **B. PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES ALLOUES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRIGEANTS**

Compte tenu de la politique de rémunération mise en place par la Société depuis sa création et de la composition de son Conseil d'Administration, aucun comité des rémunérations n'a été mis en place à ce jour par la Société.

### **1. JETONS DE PRESENCE**

Le montant global des jetons de présence proposé à l'assemblée générale ordinaire annuelle est réévalué chaque année selon le nombre des administrateurs en fonction. Ce montant global est ensuite réparti par le conseil d'administrateur à parts égales entre tous ses membres. Ainsi, le montant des jetons de présence alloué à chaque administrateur pour l'exercice de son mandat est resté inchangé depuis 2002. Il est de 3.000 euros par exercice social.

### **2. REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX**

La politique de rémunération et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux d'AVENIR FINANCE est conforme aux recommandations du code MiddleNext. En effet, celle-ci est fondée sur les sept principes dégagés par ce texte : exhaustivité, équilibre, benchmark, cohérence, lisibilité, mesure, transparence.

Ainsi, le montant des rémunérations versées aux dirigeants de la Société a été réévalué en dernier lieu lors du Conseil d'Administration du 26 mai 2010. Le Conseil d'Administration du 16 décembre 2010 a par ailleurs confirmé l'attribution à Madame Joëlle BLAIN d'une prime exceptionnelle d'un montant de 54 033,48 euros.

Au titre de son mandat de Directeur Général, Monsieur Danyel BLAIN perçoit une rémunération annuelle brute de 147 174,96 euros. Il est en outre précisé que Monsieur Danyel BLAIN n'est pas titulaire d'un contrat de travail au sein de la Société. En effet, conformément aux règles de droit applicables en la matière, Monsieur Danyel BLAIN, membre du conseil d'administration depuis la constitution de la Société et désigné dès lors en qualité de Président-Directeur Général, ne peut se voir allouer de contrat de travail.

Au titre de son mandat de Directeur Général Délégué, Madame Joëlle BLAIN a perçu, en 2010, une rémunération annuelle brute de 108 066,96 euros.

Enfin, Monsieur Cyril LUREAU perçoit au titre de son mandat de Directeur Général Délégué et de son contrat de travail, une rémunération annuelle brute globale de 121 470,00 euros.

Aucune rémunération variable n'est allouée aux dirigeants de la Société.



Ces rémunérations sont rendues publiques à l'occasion de la diffusion du rapport de gestion annuel.

Il est par ailleurs indiqué qu'aucune indemnité de départ ou système de retraite supplémentaire n'a été mis en place au profit des dirigeants et mandataires sociaux actuellement en fonction.

Au cours de l'exercice 2010, aucune attribution d'actions gratuites ou de stock-options de la Société ou de l'une des sociétés qu'elle contrôle n'a été consentie au profit de l'un des dirigeants de la Société.

Il est cependant rappelé que :

- Monsieur Danyel BLAIN s'est vu attribuer par décision du Conseil d'Administration du 28 juillet 2009, 11.393 BSPCE. Ces BSPCE ont été intégralement souscrits. Ils sont exerçables jusqu'au 27 juillet 2014, au prix de 0,60 euros.
- Madame Joëlle BLAIN s'est vu attribuer par décision du Conseil d'Administration du 28 juillet 2009, 8.363 BSPCE. Ces BSPCE ont été intégralement souscrits. Ils sont exerçables jusqu'au 27 juillet 2014, au prix de 0,60 euros.
- Monsieur Cyril LUREAU s'est vu attribuer par décision du Conseil d'Administration du :
  - 28 juillet 2009, 10.590 BSPCE. Ces BSPCE ont été intégralement souscrits. Ils sont exerçables jusqu'au 27 juillet 2014, au prix de 0,60 euros.
  - 28 juillet 2009, 3.000 BSPCE. Ces BSPCE ont été intégralement souscrits pour un prix de 0,06 euros. Ils sont exerçables jusqu'au 27 juillet 2014, au prix de 4,64 euros.
  - 27 décembre 2009, 100.000 BSPCE (dont 30.000 soumis à des conditions particulières. Ces BSPCE ont été intégralement souscrits pour un prix de 0,10 euros. Ils sont exerçables jusqu'au 23 décembre 2014, au prix de 7,38 euros.

Il est précisé que l'attribution du Conseil d'Administration du 28 juillet 2009 de BSPCE au prix d'exercice de 0,60 € a été consentie aux dirigeants susvisés en contrepartie de retenues sur leurs rémunérations au cours du second semestre 2008. Le même Conseil a attribué 29.667 actions gratuites et 8.929 BSPCE à des salariés du Groupe ayant également consenti à des retenues sur salaires. L'exercice des BSPCE est conditionné à la présence des bénéficiaires dans la Société ou l'une des sociétés du groupe.

## **C. ACTIONNARIAT**

### **1. MODALITES DE PARTICIPATIONS DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

L'article 24 des statuts de la Société fixe les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale :

*« I - L'Assemblée Générale, régulièrement convoquée et constituée, représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les dissidents, les incapables et les absents.*

*II - L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.*



*Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint ou voter par correspondance ; la forme des pouvoirs et des votes par correspondance est déterminée par le Conseil dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.*

*Les mineurs et les incapables seront représentés par leurs tuteurs et administrateurs et les Sociétés par une personne ayant la signature sociale ou valablement déléguée à cet effet, le tout sans que les tuteurs, administrateurs et autres représentants aient besoin d'être personnellement actionnaires.*

*Tout actionnaire pourra également, si le Conseil le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer et voter aux Assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.*

*III - L'accès aux Assemblées pourra être subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur le registre des actionnaires cinq jours au moins avant l'Assemblée.*

*Les actionnaires au porteur devront fournir un certificat d'immobilisation des titres. Tout actionnaire ayant immobilisé des titres en vue de participer à une Assemblée Générale peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions pendant la période minimale d'inscription nominative ou d'indisponibilité des titres au porteur, en notifiant au teneur de compte habilité par le Conseil des Marchés financiers, la révocation de cette inscription ou de cette indisponibilité jusqu'à 15 heures, heure de PARIS, la veille de l'Assemblée Générale, à la seule condition, s'il a demandé une carte d'admission ou déjà exprimé son vote à distance ou encore envoyé un pouvoir, de fournir au teneur de compte habilité par le Conseil des marchés financiers les éléments permettant d'annuler son vote ou de modifier le nombre d'actions et de voix correspondant à son vote ».*

Conformément aux dispositions légales, tous les actionnaires sont informés de la tenue de toute assemblée générale de la Société par voie de parution (i) au BALO d'un avis de réunion valant le cas échéant avis de convocation et (ii) au TOUT LYON (69) d'un avis de convocation. Par ailleurs, les titulaires d'actions nominatives sont convoqués par lettre simple.

L'ensemble des documents à envoyer aux actionnaires spontanément ou à leur demande leur est adressé dans les conditions légales. De même, la Société tient à la disposition de tout actionnaire, en son siège social, tous les documents visés par la loi.

Enfin, les avis de réunion et de convocation rappellent les modalités de participation et de représentation aux assemblées générales de la Société, afin que tout actionnaire, quelque soit sa participation au capital, puisse participer au vote des résolutions qui lui sont soumises, que ce soit physiquement, par correspondance ou en donnant mandat au Président ou à toute autre personne visée par la loi.

Dans le cadre de la prochaine assemblée générale et en application de la directive européenne du 11 juillet 2007 relative au renforcement des droits des actionnaires, la Société s'efforcera de publier sur son site internet et dans les délais légaux, l'ensemble des documents et informations destinés à renforcer le droit à l'information des actionnaires.



## 2. STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIETE

Le rapport de gestion comprend les informations relatives à la structure du capital de la Société.

### D. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

#### 1. LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

##### OBJECTIFS :

Le contrôle interne est défini, au sein du Groupe Avenir Finance, comme le processus mis en œuvre par la Direction visant les objectifs suivants :

- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'ensemble des activités du Groupe,
- la protection des actifs,
- la connaissance précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- l'assurance que les activités opérationnelles des différentes filiales s'inscrivent dans le cadre défini par les organes sociaux, les lois et règlements en vigueur, par les valeurs internes au Groupe,
- la prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société et en externe.

##### ENVIRONNEMENT DE CONTROLE ET EVALUATION DES RISQUES :

Le Groupe a mis en place un schéma de contrôle fondé sur une organisation issue d'un mode de management décentralisé, en particulier, par type de métiers.

Ce management repose donc sur des dirigeants opérationnels (Filiales organisées par métiers), qui sont responsables de la conduite des activités et des résultats dans le cadre des priorités économiques et humaines, arrêtées par la Direction Générale du Groupe, en charge de la bonne marche opérationnelle de l'ensemble des activités.

##### ACTIVITES DE CONTROLE :

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de Contrôle Interne d'Avenir Finance s'applique sur le périmètre consolidé qui inclut l'ensemble des filiales.

Les activités de Contrôle Interne d'Avenir Finance, communs à l'ensemble des entités du Groupe sont articulées autour de procédures qui visent à atteindre les objectifs suivants:

- maîtriser les risques liés aux différentes activités,
- responsabiliser l'ensemble des acteurs, à faire en sorte que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise





- sécuriser les principaux processus opérationnels et flux financiers des filiales,
- actualiser régulièrement les procédures, notamment comptables et de traitement de l'information.

Les Dirigeants des filiales « métiers » du Groupe sont responsables de la mise en œuvre des procédures de contrôle interne destinées à sécuriser les principaux processus opérationnels et fonctionnels de leur entité. Ils sont garants de l'application des principes et bonnes pratiques définis par le Groupe.

Les procédures de contrôle interne sont complétées par une veille réglementaire et financière qui vise à identifier en amont et à anticiper les évolutions de la législation et de la réglementation française et européenne qui pourraient avoir un impact sur les contraintes applicables à la société.

Au sein des filiales, des recueils de procédures décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents. Ils portent notamment sur le respect des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc. Des contrôles permanents sont réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes.

En outre, des dispositifs de contrôle interne spécifiques recouvrent :

- les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant.
- la prévention du blanchiment des capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme, conformément aux procédures et recommandations édictées par le Groupe. Des moyens spécifiques sont mis en œuvre afin de satisfaire aux diligences prévues par les lois et réglementations en vigueur en matière de surveillance et contrôle des opérations (incluant notamment les opérations en espèces et les chèques), de formation du personnel, d'adoption de règles écrites internes, ainsi qu'aux obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle.

Il doit être rappelé que le dispositif de Contrôle Interne, aussi complet qu'il soit, ne peut donner qu'une assurance raisonnable et non pas une garantie absolue que les risques visés dans le présent rapport sont totalement éliminés.

## **2 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

Les informations financières et comptables destinées aux actionnaires sont établies par la Direction Générale du Groupe.

Les règles et les procédures sont communes aux comptes sociaux et aux comptes consolidés.

La fonction financière et comptable d'Avenir Finance est centralisée au siège.

Le partage des responsabilités relatives à la fonction comptable et les principes fondamentaux relatifs au contrôle comptable sont décrites dans un manuel de procédures comptables et financières. Ce manuel fait l'objet de mises à jour régulières suivant l'évolution des normes comptables. Il constitue l'outil de base des bonnes pratiques comptables au sein du Groupe.

Le service de comptabilité générale transmet des reporting mensuels à la Direction Générale du Groupe.



Ce dispositif est applicable aux comptes consolidés. La consolidation est externalisée auprès d'un cabinet d'expertise comptable, la société KPMG, et est réalisée semestriellement.

Les principes de consolidation ont été soumis à la Direction Générale et au Conseil d'Administration. Les écarts d'acquisition, les parts de marché et les fonds de commerce font l'objet de tests de valeur selon la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie.

### **3. MISSIONS REALISEES EN 2010**

Le début d'année 2010 a été marqué par un événement qui a permis de valider la pertinence et l'efficacité des dispositifs de contrôle en vigueur au sein des sociétés du groupe. En effet, suite à des dues diligences poussées, la société PELICAN VENTURE a acquis, le 2 mars 2010, 80 % du capital social d'AVENIR FINANCE GESTION ; cette cession a reçu l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers.

Outre les revues, dues diligences ou inspections, habituelles dans ce genre d'opérations, l'exigence de justifier de moyens suffisants au niveau des dispositifs de contrôles, tant du point de vue des autorités de tutelle, que des sociétés externes au groupe, peut témoigner de la confiance de ceux-ci dans nos dispositifs.

Conscients de l'enjeu majeur que représentent les dispositifs de contrôle, nous avons, en 2010, renforcé l'organisation des dispositifs de contrôle et de conformité du groupe :

- le recrutement d'un deuxième juriste a permis d'étoffer le département juridique ;
- le renforcement du Service Conformité Groupe, avec notamment l'arrivée d'un Chargé de Conformité, à partir d'octobre 2010 ;
- l'autonomie renforcée d'AVENIR FINANCE INVESTEMENT MANAGERS, dotée de son propre RCCI et épaulée, depuis début janvier 2010, par la présence d'un contrôleur interne dédié à la filiale.

Parallèlement, des efforts significatifs ont été menés pour présenter aux nouveaux entrants la réglementation, ses évolutions, et la politique de conformité du groupe. Les collaborateurs sont sensibilisés et formés aux risques et à la gestion des risques.

Les conclusions tirées du contrôle opéré chez Sicavonline en fin d'année 2008 et début d'année 2009 ont été étendues au niveau de l'ensemble des sociétés du groupe. En effet, l'équipe administrative, le système d'information, sont autant d'éléments communs aux différentes sociétés du groupe. L'évolution des procédures et des outils profite donc à l'ensemble de nos départements.

Dans le cadre de la mise en place du partenariat signé avec Ageas France (autrefois dénommée Fortis Assurances), les administrateurs de Sicavonline ont décidé de se réunir, environ une fois par mois, sous la forme de Conseils d'Administration ou de Comités de Pilotage. Le dispositif de conformité, les sujets législatifs et réglementaires sont inscrits à l'ordre du jour de chacune de ces réunions.



## **E. PERSPECTIVES 2011**

Ces démarches et nouveaux moyens, tant humains que financiers, sensiblement plus importants qu'auparavant, doivent permettre de poursuivre la formalisation et la mise à jour des procédures, de mener à bien les missions de contrôle et de conformité, et d'accompagner ainsi le groupe dans sa croissance tout en maîtrisant les risques.

En 2011, le dispositif de contrôle interne et de conformité va mettre l'accent sur :

- la mise à jour des procédures réglementaires,
- la mise à jour des procédures opérationnelles,
- le développement de la formation du personnel, et des partenaires, aux sujets réglementaires et à la gestion des risques.

Fait à Lyon, le 7 avril 2011

Le Président du Conseil d'Administration



## **Avenir Finance S.A.**

Siège Social : 51, rue de St Cyr - 69009 Lyon  
Société Anonyme au capital de 1 447 165,20 €  
N° Siren : 402 002 687

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en  
application de l'article L.225-235 du Code de  
commerce, sur le rapport du Président  
du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2010

Avenir Finance SA

*Rapport des commissaires  
aux comptes établi en  
application de l'article  
L.225-235 du Code de  
commerce*

*Exercice clos le 31  
décembre 2010*

**Rapport des commissaires aux comptes établi en application de  
l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président  
du Conseil d'Administration de la société Avenir Finance SA**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Avenir Finance SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

**Avenir Finance SA**

*Rapport des commissaires  
aux comptes établi en  
application de l'article  
L.225-235 du Code de  
commerce*

*Exercice clos le 31  
décembre 2010*

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

**Avenir Finance SA**

*Rapport des commissaires  
aux comptes établi en  
application de l'article  
L.225-235 du Code de  
commerce*

*Exercice clos le 31  
décembre 2010*

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L225-37 du Code de commerce.

*Fait à Villeurbanne et Tassin La Demi Lune, le 28 avril 2011*

Les commissaires aux comptes

**MAZARS**

**ANDREE NEOLIER & ASSOCIES**



---

Emmanuel Charnavel



---

Patrick Blanchard